



Décembre 2024

UNION DES COMORES

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DES CRITÈRES DE RÉALISATION—COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; LETTRE D'INTENTION ; MEMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR DE L'UNION DES COMORES

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et les demandes de modifications de critères de réalisation et de dérogations pour non-respect des critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et inclus dans ce dossier :

- Le **communiqué de presse** résumant les points de vue du Conseil d'Administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par les services du FMI à l'attention du Conseil d'Administration du 13 décembre 2024, à la suite des discussions qui se sont terminées le 25 octobre 2024 avec les responsables de l'Union des Comores sur les développements et les politiques économiques. Rédigé en utilisant les informations disponibles lors de ces discussions, le rapport a été finalisé le 26 novembre 2024 ;
- L'**analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale ;
- La **déclaration des services du FMI** sur les développements récents ;
- La **déclaration de l'administrateur** de l'Union des Comores.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Site web: <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Le Conseil d'Administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit en faveur de l'Union des Comores

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'Administration du FMI a approuvé aujourd'hui la troisième revue de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit avec l'Union des Comores. L'achèvement de cette troisième revue permet le décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,7 millions de dollars).
- La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante, malgré des disparités dans les progrès réalisés, dans un contexte de transition politique et de conditions de financement extérieur plus difficiles. Les autorités ont réitéré leur engagement envers l'agenda de réformes appuyé par l'accord au titre de la FEC.
- Les conditions économiques sont restées stables malgré les pressions inflationnistes et les signes d'un ralentissement de l'activité économique. L'adhésion au programme soutenu par la FEC permettra de préserver la stabilité macroéconomique et de faire avancer les réformes structurelles nécessaires, tout en catalysant un soutien financier supplémentaire pour répondre aux importants besoins de financement du pays.

Washington D.C. – 13 Décembre 2024 : Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue de l'accord conclu avec l'Union des Comores au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La décision du Conseil d'Administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 3,56 millions de DTS (environ 4,7 millions de dollars). D'une durée de quatre ans, cet accord a été approuvé [le 1er juin 2023](#) et donne accès à 32,04 millions de DTS (environ 43 millions de dollars).

En complétant la troisième revue, le Conseil d'administration a également approuvé les demandes des autorités concernant : (i) la modification du critère de réalisation quantitatif (CRQ) de fin décembre relatif aux recettes fiscales, afin de tenir compte d'une activité économique plus faible que prévu cette année ; (ii) la modification du CRQ de 2025 sur le solde primaire intérieur, pour refléter le périmètre budgétaire amendé, conformément aux bonnes pratiques de gestion des finances publiques, ainsi que la modification correspondante du Protocole d'Accord Technique (PAT) ; et (iii) des dérogations pour non-respect du CRQ relatif aux recettes fiscales et du CRQ continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, sur la base des mesures correctives prises par les autorités.

Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans la réalisation des objectifs du programme, des efforts significatifs et soutenus demeurent nécessaires pour maintenir la dynamique des réformes. Les autorités ont réaffirmé leur engagement envers le programme appuyé par la FEC, malgré un ralentissement récent des réformes et un contexte de fragilités économiques et institutionnelles. Trois des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) ont été respectés à fin juin 2024, et six des neuf repères structurels (RS) prévus entre juin et octobre ont été atteints. Par ailleurs, deux repères structurels ont été reformulés, et quatre autres ont vu leurs échéances reportées.

Le programme de réformes économiques des Comores, soutenu par l'accord FEC, vise à réduire les fragilités et à renforcer la résilience économique en consolidant les marges budgétaires, en réduisant les vulnérabilités liées à la dette et en renforçant le secteur financier et la gouvernance. Les priorités principales du programme restent inchangées et s'articulent autour de trois axes principaux : (i) la mobilisation des recettes intérieures par des réformes visant à renforcer l'administration fiscale et douanière tout en rationalisant les exonérations fiscales ; (ii) la stabilisation du secteur financier, notamment par l'achèvement de la restructuration de la banque postale publique SNPSF et le renforcement de la supervision bancaire et du cadre réglementaire de la Banque centrale ; et (iii) le renforcement de la gouvernance à travers des réformes de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption.

Les conditions économiques sont restées stables, bien qu'elles soient marquées par des risques baissiers considérables. La croissance du PIB réel devrait être légèrement inférieure aux prévisions précédentes pour 2024 et 2025, en raison des événements climatiques sévères et de l'épidémie de choléra survenue plus tôt cette année, ainsi que des signes émergents d'un ralentissement de l'activité. Les pressions inflationnistes devraient s'atténuer, et l'inflation devrait diminuer à partir de 2025, après avoir persisté cette année. Le rythme de la consolidation budgétaire en 2024 a été plus soutenu que prévu, principalement en raison d'une sous-exécution des dépenses d'investissement. Cette dynamique de consolidation budgétaire devrait se poursuivre en 2025. Le secteur extérieur reste stable, et les réserves internationales brutes devraient se maintenir au-dessus de l'équivalent de 7 mois d'importations sur la période du programme.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Nigel Clarke, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les efforts des autorités dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) témoignent d'un engagement continu en faveur de la stabilisation économique et des réformes, malgré les défis et la transition vers un nouveau gouvernement. Bien que la position extérieure demeure stable, soutenue par une accumulation continue de réserves de change, les performances économiques se sont affaiblies sous l'effet des pressions inflationnistes liées à la hausse des prix alimentaires. Cela s'ajoute aux risques à moyen terme pour les Comores en tant qu'État fragile et petit pays en développement, exposé aux incertitudes économiques mondiales, aux chocs climatiques et aux contraintes de capacités institutionnelles.

La politique budgétaire reste axée sur une consolidation à moyen terme, nécessaire pour préserver la soutenabilité de la dette et réduire progressivement le risque de surendettement, tout en s'adaptant aux défis à court terme. Les réformes structurelles visant à moderniser l'administration des recettes, améliorer les pratiques budgétaires et renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette se poursuivent. Les progrès réalisés dans la supervision des entreprises publiques et l'apurement des arriérés extérieurs et intérieurs sont également notables, bien que des efforts supplémentaires soient essentiels.

Le cadre de politique monétaire demeure judicieusement axé sur la préservation de la stabilité de l'ancrage à l'euro en tant que point d'ancrage nominal. La disposition de la Banque centrale de recourir à des opérations d'absorption de liquidités et à d'autres mesures appropriées en cas de pressions inflationnistes accrues est bienvenue. Les progrès réalisés dans la restructuration de la banque postale, l'opérationnalisation de la loi sur la résolution bancaire et le renforcement des capacités de supervision de la Banque centrale renforceront la résilience du secteur financier.

Le renforcement des institutions et de la gouvernance demeure essentiel pour soutenir l'activité économique et renforcer la crédibilité auprès des parties prenantes nationales et internationales. Des progrès notables, tels que l'opérationnalisation de la Chambre anti-corruption, ont été réalisés, mais un soutien additionnel est indispensable pour renforcer les capacités et améliorer la transparence du secteur public. Le renforcement de la gestion des finances publiques et l'adoption de mesures visant à mieux s'aligner sur les normes internationales favoriseront l'engagement des Comores avec les partenaires au développement et des investisseurs.

Une mise en œuvre efficace du programme reste cruciale pour atteindre les objectifs de stabilité macroéconomique et de développement. La poursuite de l'engagement avec le FMI — à travers la FEC, l'assistance technique et la surveillance des conditions économiques — ainsi que le soutien des partenaires internationaux sont essentiels. Cela contribuera à améliorer l'accès aux ressources et à répondre aux contraintes de capacités et de financement pour satisfaire les besoins des Comoriens, tout en assurant des progrès dans les réformes macroéconomiques. »

Comores : Principaux Indicateurs Economiques (2023-26)				
Population (2018, en milliers) : 856				
Principaux produits et exportations : Clous de girofle, ylang-ylang, vanille				
Principaux marchés d'exportation : Asie, Union européenne				
	2023 est.	2024 proj.	2025 proj.	2026 proj.
Production				
Croissance du PIB réel (en %)	3.0	3.3	3.8	4.3
Emploi				
Chômage (en %)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Prix				
Inflation, moyenne de la période (en %)	8.5	5.0	1.8	1.9
Finances de l'administration centrale				
Recettes et dons (en % du PIB)	16.5	16.4	19.2	15.9
Dépenses (en % du PIB)	17.8	19.9	21.6	18.8
Solde budgétaire (en % du PIB)	-1.2	-3.5	-2.4	-2.8
Dette publique (en % du PIB)	27.9	29.9	31.8	34.6
Monnaie et crédit				
Monnaie au sens large (variation en %)	8.7	7.0	6.0	5.5
Crédit au secteur privé (variation en %)	12.8	8.3	5.7	6.5
Taux d'intérêt des bons du Trésor à trois mois (ou similaire ; en %)	1.2	1.2	2.2	3.2
Balance des paiements				
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	-2.0	-3.5	-4.1	-4.2
IDE (en % du PIB)	0.4	0.5	0.6	0.6
Réserves (en mois d'importations)	7.8	8.7	7.7	11.2
Dette extérieure (en % du PIB)	27.9	29.9	31.8	34.6
Taux de change				
KMF/USD (moyenne de la période)	452.0

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.



UNION DES COMORES

26 novembre 2024

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DES CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. À la suite des élections présidentielles du 14 janvier, le Président Azali a présenté son nouveau cabinet en juillet, introduisant plusieurs nouvelles figures dans la scène politique avec une équipe en partie renouvelée et rajeunie. Dans ce contexte de transition politique, l'économie comorienne montre des signes de fléchissement, s'accompagnant de tensions inflationnistes entraînées par la hausse accélérée des prix des denrées alimentaires. Le crédit au secteur privé a ralenti durant toute l'année, les importateurs se désendettant après avoir considérablement augmenté leurs emprunts ces deux dernières années pour faire face au prix élevé des importations. Les volumes de produits importés, notamment de denrées alimentaires, ont diminué au premier semestre 2024, et les exportations et l'investissement public ont été plus faibles que prévu. Les efforts d'administration des recettes fiscales ont été entravés par les troubles qui ont suivi les élections, l'épidémie de choléra et les conditions météorologiques extrêmes du premier semestre 2024. Le secteur extérieur reste néanmoins stable, avec des réserves adéquates pour couvrir plus de sept mois d'importations.

Résultats du programme. Les autorités ont rempli trois des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin. Tous les objectifs indicatifs (OI) ont été atteints. Des mesures correctives ont été prises concernant les CRQ non satisfaits (niveau plancher des recettes fiscales et plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs). Les autorités devraient réduire le manque à gagner en recettes fiscales et elles auront apuré l'ensemble des arriérés extérieurs dus à la fin de l'année. Elles restent engagées à tenir à jour de leurs remboursements au titre des prêts extérieurs. Six des neuf repères structurels (RS) attendus entre juin et octobre ont été atteints. Les inspections sur place dans les banques sont en cours d'achèvement avec un léger retard faute d'effectifs suffisants au Département de supervision bancaire de la Banque centrale des Comores (BCC). Les autorités ont demandé la reformulation de deux RS : i) octroi par la BCC de l'agrément bancaire à la banque postale BPC et ii) communication quotidienne d'un état des comptes publics détenus à la BCC. Elles ont aussi proposé de fixer de nouveaux délais pour quatre RS : i) promulgation des statuts modifiés de la BCC, différée de

septembre 2024 à avril 2025 ; ii) approbation par la BCC de plans de recapitalisation assortis de délais pour les établissements de dépôt ne respectant pas les exigences d'adéquation de fonds propres, reportée de décembre 2024 à mars 2025 ; iii) présentation de rapports mensuels sur la dette extérieure produits par le logiciel de gestion de la dette CSDRMS, non plus en fin de mois mais au 15 du mois suivant ; et iv) achèvement des inspections sur place des banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit. Les actions préalables pour la troisième revue de l'accord au titre de la FEC comprennent i) la présentation au Parlement du projet de loi de finances 2025 conforme aux paramètres du programme et indiquant les principales dépenses prioritaires obligatoires (salaires, cotisations sociales, remboursement de la dette) et ii) la nomination du directeur de la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

Entretiens. Les discussions se sont concentrées sur i) le budget 2025, qui vise un déficit primaire intérieur de 0,9 % du PIB en conciliant la poursuite de l'assainissement des finances publiques avec la poursuite de l'exécution des investissements retardés et l'augmentation des dépenses au titre des pensions et des coûts exceptionnels ponctuels liés aux élections parlementaires ; ii) le maintien du rééquilibrage budgétaire à moyen terme grâce à des réformes destinées à renforcer l'administration des recettes et élargir davantage l'assiette fiscale ; iii) l'approfondissement des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) pour remédier aux défis récurrents de la liquidité et de gestion de la trésorerie ; iv) la finalisation de la restructuration de la banque postale SNPSF et le renforcement du secteur financier ; et (v) l'avancement des réformes de gouvernance en vue de réduire les facteurs de vulnérabilité à la corruption. Les nouveaux RS proposés visent à élargir tous ces domaines de réforme.

Point de vue des services du FMI. Les services appuient les demandes suivantes des autorités : i) achèvement de la troisième revue dans le cadre du programme appuyé par la FEC, ii) dérogations pour non-respect de deux CRQ et iii) modification du CRQ à fin décembre sur les recettes fiscales, compte tenu de l'activité économique plus faible que prévu cette année ; du CRQ à juin 2025 sur le solde primaire intérieur, conformément au périmètre budgétaire modifié pour correspondre aux meilleures pratiques ; et modification correspondante du Protocole d'accord technique (PAT) à partir de 2025. Les services émettent aussi un avis favorable concernant la reformulation de deux RS et la modification des dates de quatre RS.

Approuvé par
Costas Christou (AFR) et
S. Jay Peiris (SPR)

Les entretiens ont eu lieu du 2 au 15 octobre 2024, à Moroni, et du 21 au 25 octobre 2024, à Washington. L'équipe était composée de Suchanan Tambunlertchai (cheffe de mission), Mehdi El-Herradi, Barima Kwame Gyesaw et Tewodaj Mogues (tous du département Afrique), Anthony Ramarozatovo (département des finances publiques), Ibrahim Ahamada et Al-Mouksit Akim (économistes locaux) et Rima Turk (représentante résidente). M. Matungulu (bureau de l'administrateur africain) a également participé aux réunions. La mission a rencontré le ministre des Finances Abdourazak, le gouverneur de la banque centrale Imani, le Secrétaire général du gouvernement Nour Azali, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires du développement et des représentants du secteur privé. Mason Stabile, Sukham Lertprasert et Ignacio Gutiérrez (tous du département Afrique) ont aidé à préparer ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE L'ÉCONOMIE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
RÉSULTATS DU PROGRAMME	10
ENTRETIENS	13
A. Politique budgétaire	13
B. Politiques monétaire et financière	20
C. Réformes structurelles pour renforcer les institutions et atténuer les facteurs de fragilité	21
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	22
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	29
TABLES	
1. Union of the Comores: Decomposition of Public Debt	19
2. Proposed New Structural Benchmarks, 2024–25	25
4. Selected Economic and Financial Indicators, 2022–29	32
5a. Consolidated Government Financial Operations, 2022–29 (In Millions of Comorian Francs)	33
5b. Consolidated Government Financial Operations, 2022–29 (In Percent of GDP)	34
6. Monetary Survey, 2022–29	35
7a. Balance of Payments, 2022–29 (In Millions of Comorian Francs)	36

7b. Balance of Payments, 2022–29 (In Millions of USD) _____	37
7c. Balance of Payments, 2022–29 (In percent of GDP) _____	38
8. Indicators of Capacity to Repay the Fund, 2023–38 _____	39
9. External Financing Needs and Sources, 2024–28 _____	40
10. Schedule of Disbursements, 2023–27 _____	41

ANNEX

I. Risk Assessment Matrix _____	42
---------------------------------	----

APPENDIX

I. Lettre d'intention _____	45
Pièce jointe I. Mémorandum de Politiques Économiques et Financières _____	48
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	71

CONTEXTE

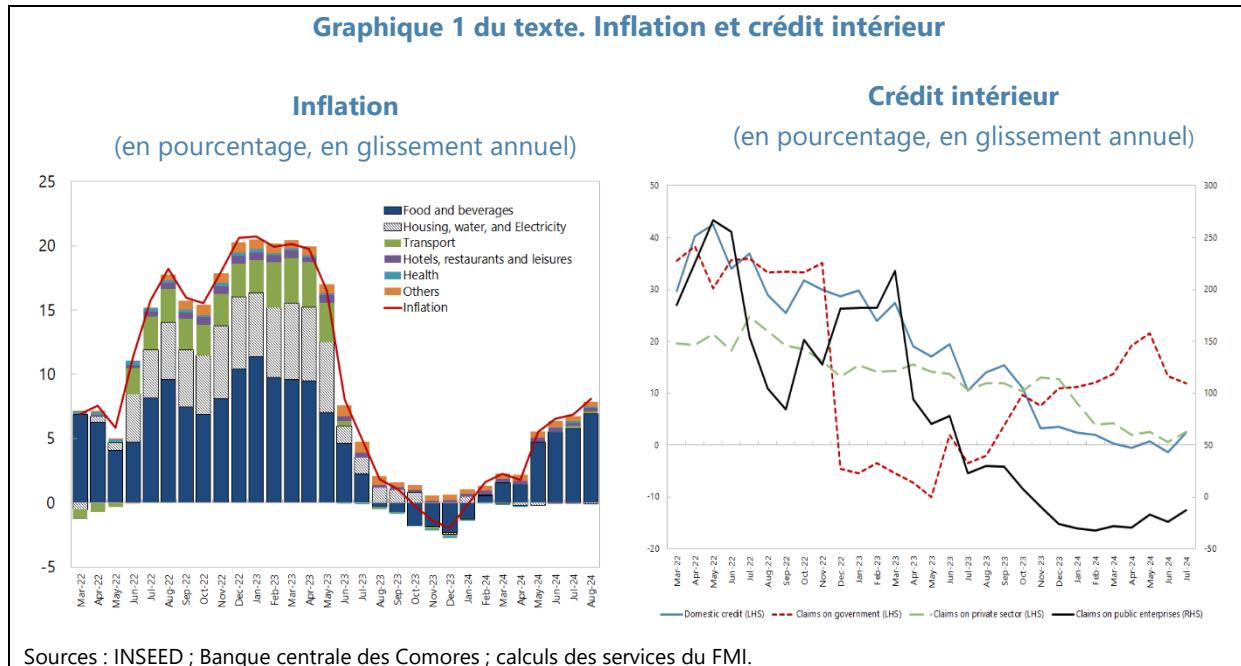
1. Le Président ayant remanié son cabinet en juillet après les élections, une équipe en partie renouvelée et rajeunie est arrivée sur la scène politique. À la suite de son investiture en mai 2024, le Président Azali a nommé un cabinet entièrement renouvelé, à l'exception d'un membre, et comprenant deux femmes. Les troubles qui avaient éclaté après les élections présidentielles du 14 janvier se sont dissipés et le calme a été maintenu. Alors qu'aucun changement notable dans la trajectoire globale des politiques économiques n'est attendu après cette transition politique, le gouvernement fait toujours face à plusieurs défis à moyen terme ; il s'agit par exemple de maintenir les acquis de la mise en œuvre des réformes appuyées par la FEC, de contenir l'épidémie de choléra en cours et de remédier aux pénuries intermittentes d'importations alimentaires, d'électricité et d'eau. Les autres enjeux structurels de longue date sont notamment la diversification économique insuffisante, la croissance mal partagée et les vulnérabilités liées au climat.

2. Les résultats du programme jusqu'ici ont été mitigés, un redoublement des efforts étant nécessaire pour entretenir l'élan des réformes. Les autorités ont rempli trois des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin. Les deux CRQ non respectés, qui concernent respectivement les recettes fiscales (CRQ manqué de peu) et l'accumulation d'arriérés extérieurs, mettent en évidence les fragilités persistantes de l'économie et des institutions ainsi que les lacunes techniques dans la gestion des finances publiques (GFP) par les autorités. Les trois OI à fin juin ont été atteints. La longue transition post-électorale a retardé les prises de décisions, contribuant au démarrage lent des réformes liées à la GFP. Six des neufs repères structurels (RS) à atteindre entre juin et octobre l'ont été. Les retards concernant d'autres RS étaient dus à des contraintes de ressources et techniques (voir la discussion à la section « Résultats du programme »).

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

3. L'activité économique montre des signes d'affaiblissement, sur fond de tensions inflationnistes persistantes (graphique 1 du texte). Pour 2023, la croissance estimée reste de 3 %. La stabilisation des cours mondiaux des produits de base et la désinflation dans la zone euro ne se sont pas répercutées aux Comores, où l'inflation s'est établie à 8,1 % (en glissement annuel) en août, la hausse des prix alimentaires reflétant les chocs sur l'offre dus aux pluies violentes et aux inondations en avril et en mai, les perturbations des transports provoquées par l'épidémie de choléra et les pénuries de riz et autres produits essentiels pendant la saison des « grands mariages ». La croissance du crédit intérieur a continué de perdre en vigueur, chutant de 10,5 % (en glissement annuel) en juillet 2023 à 2,4 % en juillet 2024, sous l'effet de la baisse ininterrompue du crédit aux entreprises publiques, qui ont eu à nouveau accès aux prêts commerciaux extérieurs à court terme après une suspension liée à leurs arriérés. La croissance du crédit au secteur privé s'est également ralenti, de 12 % en moyenne (en glissement annuel) au second semestre 2023 à 3,6 % en moyenne au semestre suivant. Ceci reflète la baisse de la demande de crédit, due au fait que les importateurs se sont désendettés après les emprunts considérables contractés dans le sillage de la pandémie pour couvrir le prix élevé des importations et que les principaux exportateurs ont vu

flétrir leurs ventes. À l'avenir, la croissance du crédit au secteur privé devrait se normaliser, s'alignant sur sa tendance à long terme.



4. Les résultats budgétaires jusqu'à fin juin 2024 montrent une relative faiblesse des recettes. Au premier semestre 2024, les recettes fiscales ont baissé de 0,3 % du PIB en glissement annuel (tableau 1 du texte), légèrement en retrait par rapport aux prévisions des services du FMI à la deuxième revue de l'accord FEC, ce qui s'explique principalement par une chute des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales et des droits d'accise. Un effet de base a également contribué à la baisse, car des facteurs exceptionnels comme la forte demande d'importations consécutive au COVID-19 avaient stimulé les recettes fiscales au premier semestre 2023. Le manque à percevoir a aussi été le reflet des perturbations liées aux troubles post-électoraux, des chocs sanitaires et météorologiques du premier semestre 2024 et de la contraction des importations (paragraphe 6). Le rythme lent d'exécution des investissements intérieurs a aidé à contenir le déficit primaire intérieur bien au-dessous du niveau prévu, à 4,3 milliards de francs comoriens (KMF). Les autorités ont apuré un montant considérable (2,2 milliards de KMF) d'arriérés intérieurs nets au premier semestre de l'année. Le budget révisé reflétait les hypothèses sensiblement plus prudentes des autorités concernant l'investissement intérieur, les autres grands postes budgétaires demeurant globalement inchangés (paragraphe 13).

Tableau 1 du texte. Union des Comores : évolution de la situation budgétaire
(Janvier-juin)

	millions de KMF		en glissement annuel	% du PIB	
	2023H1	2024H1		2023H1	2024H1
Recettes et dons, total	34,355	43,879	27.7	5.7	6.7
Recettes	29,581	30,210	2.1	4.9	4.6
Fiscales	25,053	24,968	-0.3	4.1	3.8
Non-fiscales	4,528	5,243	15.8	0.7	0.8
Dons	4,774	13,668	186.3	0.8	2.1
Dépenses et prêts nets, total	42,119	53,529	27.1	7.0	8.1
Dépenses courantes	32,709	38,554	17.9	5.4	5.9
Dépenses courantes primaires	29,944	30,165	0.7	4.9	4.6
Traitements et salaires	15,466	15,589	0.8	2.6	2.4
Biens et services	7,910	8,694	9.9	1.3	1.3
Transferts	6,568	5,883	-10.4	1.1	0.9
Intérêts de la dette	495	1,102	122.8	0.1	0.2
Dépenses en capital	9,410	14,975	59.1	1.6	2.3
Budgétaires (fin. ressources propres)	4,173	4,302	3.1	0.7	0.7
Financées sur ressources extérieures	4,870	10,673	119.2	0.8	1.6
Solde primaire	-4,536	-4,257	6.2	-0.7	-0.6
Solde global	-7,764	-9,650	-24.3	-1.3	-1.5
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	1,858	-2,090	-212.5	0.3	-0.3
Intérêts sur la dette extérieure	997	87	-91.3	0.2	0.0
Arriérés intérieurs	861	-2,177	-352.9	0.1	-0.3

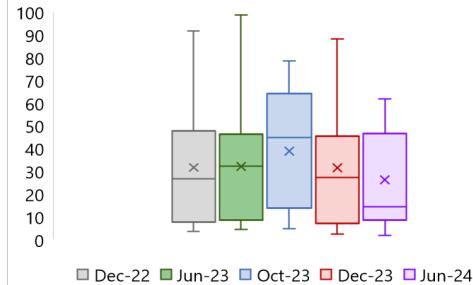
Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.

5. La position extérieure est restée stable au cours du premier semestre 2024, l'augmentation des exportations non traditionnelles et des envois de fonds ayant compensé la faiblesse des exportations de vanille et de clous de girofle. Les importations de biens ont diminué de 14,1 % par rapport à la même période en 2023, sous l'effet du ralentissement de l'activité dans le secteur de la construction, notamment des retards dans le chantier de l'hôpital El-Maarouf. À l'inverse, le recul substantiel des exportations de vanille et de clous de girofle (respectivement -69,6 % et -19,8 % en glissement annuel) a été atténué par la forte progression des exportations non traditionnelles, en particulier des matériaux de rebut, avec à la clé une croissance globale des exportations de marchandises de 10,1 % (en glissement annuel) au premier semestre 2024. La contraction des principales exportations devrait être temporaire. Probablement en réponse à l'épidémie de choléra et des graves intempéries survenues plus tôt dans l'année, les flux de transferts de fonds ont été robustes, progressant de 13,6 % en glissement annuel (contre -8,2 % au cours de la même période en 2023). À fin septembre, les réserves internationales brutes (RIB) s'établissaient à 326,3 millions de dollars, couvrant 7,2 mois d'importations de biens et services. Le 21 août, les Comores ont accédé à l'OMC, dont elles sont devenues le 165^e membre au terme de 17 ans de négociations. Elles deviennent le dixième des pays les moins avancés (PMA) à rejoindre l'OMC.

6. Le système financier demeure vulnérable et peu inclusif. La faible profondeur des marchés, la mobilisation limitée des ressources et l'éducation financière insuffisante freinent l'activité de prêt. Les actifs financiers représentaient environ 35 % du PIB à fin 2023 et trois des neuf établissements de dépôts (quatre banques commerciales, quatre institutions financières décentralisées (ou de microfinancement) et la banque postale publique (SNPSF)) détenaient environ 65 % des actifs et dépôts du système. Les faiblesses en termes de souscription, de gestion des risques et d'application du droit contribuent à la piétre qualité des actifs. Le ratio de prêts non-performants était toujours de 14 % à fin juin 2024, tandis que le niveau de provisions a diminué de 63 % à 60 % durant cette période, ce qui reste conforme au niveau réglementaire fixé par la Banque centrale des Comores (BCC). La restructuration de la SNPSF avance lentement (voir paragraphe 25). Des huit établissements restants, six ont enregistré des pertes tandis que quatre étaient sous-capitalisés en juin 2024 (représentant respectivement 36 % et 14 % des actifs du système).

Graphique 2 du texte. Distribution du ratio des prêts improductifs

(En pourcentage)



Note : Les boîtes correspondent aux quartiles inférieurs (25 centiles) et supérieurs (75 centiles), les lignes verticales aux valeurs médianes, les croix aux valeurs moyennes et les extrémités inférieures et supérieures des « moustaches » aux valeurs minimales et maximales des ratios de prêts improductifs.
Sources : BCC ; calculs des services du FMI.

Tableau 2 du texte. Union des Comores : indicateurs de solidité financière du secteur financier, 2016–2023
(En pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021(1)	2022(1)	2023(1,2)
Adéquation du capital								
Capital réglementaire sur actifs pondérés par le risque	20	21	22	28	25	8	11	11
Qualité des actifs								
Prêts non-performants sur prêts bruts	22	25	24	23	24	17	14	14
Prêts non-performants nets des provisions sur capital	39	49	41	29	35	23	30	43
NPL Coverage Ratio						73	63	69
Recettes et rentabilité								
Rendement sur fonds propres	9	-1	0	-1	-8	-1	9	-1
Liquidité								
Actifs liquides sur passifs à courts-terme	85	94	89	104	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Dépôts sur prêts non-interbancaires totaux	123	132	135	155	163	136	137	

Sources : Banque Centrale des Comores (BCC), et estimations des services du FMI.

(1) Estimations et calculs des services du FMI basés sur les données de la BCC. En raison du manque de personnel au sein du Département de Supervision, la BCC n'a pas communiqué les ISF depuis fin décembre 2020.

(2) Fin décembre 2023. Données non-auditées.

(3) Not including all deposit-taking institutions due to inconsistencies in the reporting of some institutions.

7. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables mais le risque de surendettement les concernant reste élevé. Pour 2026, l'un des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure (service de la dette extérieure/exports) dépasse le seuil et le ratio service de la dette/recettes l'atteint. Bien que le dépassement soit ponctuel et marginal, la récurrence des arriérés extérieurs ne respectant pas le CRQ au titre du programme FEC et la faible base des recettes, entre

autres, font partie des facteurs de risque majeurs pour la viabilité de la dette. Le niveau toujours substantiel des envois de fonds constitue cependant l'un des facteurs d'atténuation essentiels et concourt à la viabilité extérieure (voir l'analyse de soutenabilité de la dette (DSA)).

8. Les difficultés de régulation de la liquidité ont conduit à l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. À la deuxième revue de l'accord FEC, les autorités avaient apuré les arriérés nouvellement accumulés au cours de 2024. Malgré une vigilance accrue et une meilleure discipline en matière de remboursement de la dette, de nouveaux arriérés se sont accumulés depuis : 0,41 million de dollars à l'égard du créancier public Bpifrance Assurance Export (dus en juin mais dont le paiement est prévu en novembre) et 1,41 million de dollars au créancier commercial TDB (dus en septembre mais payés en octobre). Les discussions des autorités avec la BADEA (créancier multilatéral) et Exim India (créancier public) pour régler les arriérés avancent¹.

PERSPECTIVES ET RISQUES

9. Les projections macroéconomiques révisées reflètent l'évolution de l'économie et les politiques récentes. La croissance du PIB réel a été révisée à la baisse, à 3,3 % en 2024 (contre 3,5 % à la deuxième revue), reflétant la décélération de la croissance du crédit, des importations et des principales exportations ainsi que les retards pris par les projets d'investissements publics, dont l'hôpital El-Maarouf et l'hôtel Galawa. L'inflation moyenne pour 2024 a été corrigée à la hausse, à 5,0 % (contre 3,3 % à la deuxième revue), reflétant l'évolution récente des prix. La projection de croissance à moyen terme d'environ 4½ % reste conditionnée à la mise en œuvre continue de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles avisées. Le déficit du compte des transactions courantes (DTC) est actuellement projeté à 3,5 % du PIB en 2024 (contre 3,3 % à la deuxième revue), essentiellement en raison d'une diminution des transferts courants, les aides budgétaires devant baisser cette année. À moyen terme, le DTC devrait s'établir en moyenne à environ 4 % du PIB (contre 4½ % à la deuxième revue). Les RIB devraient dépasser huit mois d'importations. Les prévisions concernant le secteur extérieur intègrent l'impact de l'accession des Comores à l'OMC, qui est évalué comme étant limité dans la mesure où le pays avait déjà accès à des marchés importants en raison de son statut de PMA et parce que la diversification et l'intensification des exportations prendront du temps².

10. Il existe des risques non négligeables de détérioration des perspectives à court terme (annexe 1). La tendance à la hausse de l'inflation alimentaire, les pénuries de riz et autres denrées de première nécessité, les coupures de courant à répétition et l'aggravation des pénuries d'eau

¹ La BADEA a demandé que son prêt aux Comores soit transféré à un nouveau créancier, car elle s'est orientée vers le service aux pays non-actionnaires. En novembre 2024, les autorités comoriennes ont indiqué avoir bien progressé vers une solution fondée sur un plan crédible garantissant la soutenabilité de la dette. Elles ont pu conclure un accord de principe avec Exim India et obtenu qu'il renonce aux pénalités et que les arriérés soient restructurés et réglés au moyen de paiements échelonnés sur cinq ans.

² Document de la série des *Questions générales* préparé dans le cadre des consultations de 2023 au titre de l'article IV (<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2024/01/08/Union-of-the-Comoros-Selected-Issues-543402>

pourraient accentuer les tensions sociales et compromettre la stabilité macroéconomique. Les chocs liés au changement climatique sont une menace permanente pour la croissance et les finances publiques. Les conflits géopolitiques persistants, sur le continent et au-delà, sont autant de risques extérieurs qui pourraient freiner le commerce, en particulier les importations de pétrole et de produits alimentaires. En outre, une contraction prolongée des principales exportations pourrait peser négativement sur la balance des paiements. Les possibilités de révision à la hausse reposent sur des avantages plus significatifs et rapides que prévu que l'accession à l'OMC pourrait procurer en termes de commerce et d'investissement, ainsi que sur une stimulation de la croissance plus forte que prévu grâce aux projets d'investissement privés et publics, bien que l'effet de ces derniers puisse être atténué par des retards dans leur exécution.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

11. Les résultats obtenus au regard des objectifs quantitatifs ont été mitigés (tableau 3 du texte).

- Le critère de réalisation quantitatif (CRQ) de fin juin concernant les recettes fiscales a été manqué de peu (2 % de moins que ce que prévoyait le programme), essentiellement en raison du niveau plus bas que prévu des recettes de l'IRPP, de l'IS et des droits d'accise. Le CRQ relatif au solde primaire intérieur (SPI) a été respecté à cause de la sous-exécution des investissements financés sur ressources intérieures.
- S'agissant des réserves internationales nettes (RIN), les autorités ont atteint tant le CRQ à fin juin que l'OI à fin septembre.
- Le CRQ continu d'une dette extérieure non concessionnelle égale à zéro a été atteint, mais les autorités n'ont pas rempli le CRQ de non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs (paiements à Bpifrance Assurance et TDB non acquittés).
- L'OI à fin juin concernant la non-accumulation d'arriérés intérieurs nets a été réalisé, de même que les OI de transferts sociaux à fin juin et fin septembre.

Tableau 3 du texte. Union des Comores :
critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs,
mars 2024-septembre 2024

(En millions de francs comoriens, cumulés depuis la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024											
	Fin Mars				Fin Juin				Fin Septembre			
	Objectif Indicatif				Critère de Réalisation Quantitatif				Objectif Indicatif			
	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status
Critères de Réalisation Quantitatifs¹												
1. Plancher sur les recettes fiscales	11,347.6		11,155.2	Non-Atteint	25,532.1		24,967.5	Non-Atteint	42,553.4			
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur	-5,354.8		-4,452.3	Atteint	-8,210.7	-8,158.6	-4,256.7	Atteint	-8,657.0			
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	108,570.9		113,214.9	Atteint	109,639.4		113,943.5	Atteint	111,776.6		125,789.5	Atteint
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie	0.0		0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ²	0.0		1.9	Non-Atteint	0.0		0.3	Non-Atteint	0.0		3.4	Non-Atteint
Objectifs indicatifs³												
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0		-1,288.2	Atteint	0.0		-2,176.7	Atteint	0.0			
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces formation technique.	264.7	245.0	245.0	Atteint	264.7	271.7	271.7	Atteint	264.7	457.6	457.6	Atteint
632.0	313.2	313.2	Atteint	3,210.7	510.5	510.5	Atteint	3,919.9	2,385.5	2,385.5	Atteint	
Postes pour mémoire												
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	14				14				27			

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir TMU pour plus de détails).

³Cumulatif depuis le début du programme.

12. Les progrès sur le programme de réformes structurelles ont été inégaux.

- Le RS de fin juin portant sur la publication d'arrêtés ministériels pour la mise en œuvre du code douanier a été observé.
- Les autorités ont respecté le RS à fin juin aux termes duquel le ministre des Finances devait demander au Gouverneur de la BCC de fournir quotidiennement à la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), au trésorier-payeur général de l'Union et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics détenus à la BCC.
- En revanche, le RS relatif à la communication quotidienne des données précitées à partir du 1^{er} juillet est considéré comme non observé, car elle a commencé le 17 juillet et le format des données n'est pas conforme à ce que prescrit le RS. Les autorités ont demandé la reformulation dudit RS.
- Le RS à fin juin visant à ce que la BCC termine les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit n'a pas été observé, notamment faute d'effectifs suffisants à la Direction de la Surveillance Bancaire (DSB) de la BCC. La plupart des inspections ayant été terminées en juin et les autres en octobre, la DSB devrait achever les rapports définitifs d'ici fin 2024 ; elle a demandé à ce que le RS soit reprogrammé à cette date.
- L'agrément bancaire pour la nouvelle banque postale BPC que prévoit le plan d'affaire élaboré au titre du programme de surveillance par les services du FMI (RS à fin décembre 2023) n'a

pas été délivré. En octobre, une réunion du conseil d'administration de la BCC a défini les conditions d'octroi de l'agrément et une reformulation du RS tenant compte de la décision du conseil est proposée (paragraphe 25).

- La nomination du directeur de la Direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) (RS de fin mars 2024) fait partie des actions préalables pour cette revue.
- Les autorités ont observé les RS suivants fixés à fin septembre :
 - achèvement du rapport sur les arriérés par la Direction générale des douanes, avec identification des contribuables ayant des droits de douane impayés au titre des régimes suspensifs au 30 juin 2024 et indication des dates d'échéance pour ces droits ;
 - élaboration de la stratégie à moyen terme pour l'apurement des arriérés intérieurs ;
 - rapport sur la situation de la dette extérieure établi à l'aide du logiciel de gestion de la dette CSDRMS et
 - création de l'unité de politique fiscale qui rend compte au ministre des Finances, avec l'aide du département des finances publiques (FAD) du FMI.
- Le RS à fin septembre concernant la promulgation des statuts modifiés de la BCC n'a pas été observé (voir paragraphe 29). Les autorités ont demandé le report de l'échéance à la prochaine session parlementaire, en avril 2025.

ENTRETIENS

A. Politique budgétaire

13. L'activité économique étant moins vigoureuse que prévue, une légère révision à la baisse de l'objectif de recettes fiscales fixé à fin septembre est proposée. Bien que le budget révisé d'août n'ait pas modifié les hypothèses de recettes fiscales (tableau 4 du texte), les services du FMI ont estimé que les résultats relativement médiocres du premier semestre 2024 (pour lequel les données ont été disponibles fin septembre) justifieraient de réviser en baisse de 0,2 point de PIB le CRQ fixé à fin décembre pour les recettes fiscales. Cependant, même avec cette correction à la baisse, la situation budgétaire en 2024 devrait être plus tendue qu'il n'avait été prévu à la deuxième revue, du fait de la sous-exécution des investissements nationaux consécutive aux retards dans le chantier de l'hôpital El-Maarouf. À ce titre, le CRQ à fin décembre concernant le SPI (une consolidation d'au moins 0,7 point de pourcentage du PIB) demeure approprié. Les dons budgétaires pour 2024 ont été révisés à la baisse compte tenu du rééquilibrage budgétaire plus rigoureux et des besoins de financement moins élevés.

	Budget	Révisé	Projection
Fiscales	56.8	56.8	56.1
Impôts sur le Revenu, Bénéfices et Plus-Values	9.5	9.5	7.3
Impôts sur les ventes générales, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée	13.6	13.6	16.6
Droits accises	21.8	21.8	21.0
Impôts sur le commerce extérieur	11.8	11.8	10.3
Non-fiscales	10.0	10.0	10.0
Dons	43.7	45.2	41.6
Traitements et salaires	32.7	32.9	32.9
Biens et services	15.1	15.9	16.7
Transferts	13.3	13.4	18.4
Budgétaires (fin. ressources propres)	14.6	11.8	12.0
Financées sur ressources extérieures	66.1	67.5	44.0
Sources: Ministère des finances; estimations des services du FMI.			

14. Le rythme d'assainissement des finances publiques en 2025 est moins drastique que celui envisagé à la deuxième revue, pour tenir compte des investissements retardés et des corrections des dépenses courantes. Le SPI envisagé initialement (-0,5 % du PIB, soit un resserrement de 0,9 point de pourcentage du PIB) est maintenant hors de portée en raison de la poursuite de grands projets d'investissements publics qui auraient dû être achevés en 2024 (principalement l'hôpital El-Maarouf). En outre, la situation commence à être tendue en matière de dépenses courantes, notamment du fait de l'augmentation des cotisations de retraite destinées à garantir la viabilité du régime de retraite, de la préparation des élections parlementaires au début de 2025 et de la hausse des coûts de fonctionnement de la principale université et des ambassades à l'étranger. Au vu de ces évolutions et du rééquilibrage budgétaire plus important que prévu en 2024, le rythme de l'assainissement en 2025 est aujourd'hui programmé à 0,3 point de PIB. Ce ralentissement de l'assainissement des finances publiques signifie aussi que l'ajustement sera plus strict et plus uniforme, de façon à ce que, globalement, l'ajustement prévu par le programme soit

respecté. Malgré ce rythme de rééquilibrage plus lent, les efforts substantiels de mobilisation des recettes intérieures se poursuivraient, les recettes fiscales à fin 2025 (CRQ) devant augmenter de 11,5 % en glissement annuel. Les projections pour 2025 reflètent une hausse des subventions destinées aux projets d'investissement financés sur ressources extérieures, en premier lieu à l'extension du port de Mohéli et à une campagne de vaccination financée par GAVI. Les autorités finalisent le budget 2025, aligné sur les paramètres du programme, pour le soumettre au Parlement. La trajectoire budgétaire à moyen terme suppose une augmentation régulière des recettes fiscales (de 0,4 à 0,5 point de pourcentage du PIB par an), soutenue par des réformes structurelles de l'administration des recettes et de la politique fiscale ; une normalisation des investissements publics ; et un ratio masse salariale/PIB globalement stable (moyenne de 5,2 %).

15. Le projet financé par la Banque mondiale (Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilients et Réactifs aux Chocs, PFSS-RRC) demeure le seul programme de dépenses sociales ciblées du pays. Ce programme prévoit des transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables ainsi que des compensations en espèces pour compléter le travail productif. Plus de 40 000 ménages ont bénéficié du volet des transferts en espèces (démarré en juillet 2023) ; parmi eux, 4 327 ont reçu des transferts exceptionnels après les graves inondations d'avril-mai 2024. Le volet concernant le travail productif (lancé en avril 2024) vise à encourager le travail des ménages, avec une couverture effective de 19 340 ménages. Initialement financé jusqu'en 2027, ce projet devrait maintenant prendre fin en décembre 2026 du fait de l'accélération des décaissements. Les autorités espèrent finir par mettre en œuvre leurs propres initiatives de protection sociale grâce au réseau PFSS-RRC. Entre temps, les postes budgétaires régulièrement alloués à la santé et l'éducation garantissent un certain niveau de dépenses sociales pour l'ensemble de la population³...

Réforme structurelle budgétaire

16. Les efforts visant à élargir l'assiette fiscale et moderniser le système de paiement des impôts doivent être accélérés. Les données obtenues grâce à l'interconnexion des plateformes SIGIT et SYDONIA ont permis à la Direction générale des impôts (DGI) d'identifier de nouveaux contribuables et plusieurs cas d'évasion potentiels. Un rapport d'audit sur ces ajustements fiscaux sera produit d'ici la fin du mois de juin 2025 (RS). Dans ce cadre et grâce à de nouvelles sources de données (fournisseurs d'électricité et d'eau, recensement ciblé, etc.), la DGI pense accroître de 20 % le nombre de grands et moyens contribuables au cours de l'année 2025 (RS proposé). La lutte contre les numéros d'identification fiscale (NIF) frauduleux menée en collaboration avec la Direction générale des douanes (DGD) aidera aussi la DGI à limiter l'évasion et la fraude et facilitera le recouvrement des arriérés d'impôts, qui ne cessent d'augmenter au fil des années. La mise en œuvre du recouvrement de ces arriérés s'intensifie déjà pour aider à compenser l'objectif de recettes fiscales manqué en juin et contribuer à l'atteinte de l'objectif de fin d'année. Les autorités ont souligné d'autres efforts en cours visant à élargir l'assiette fiscale, comme la création par la DGI de huit nouveaux centres des impôts dans le pays. Les services du FMI ont conseillé de compléter ces

³ Le document de la série des *Questions générales* de 2024 sur ce que coûte l'obtention de bons résultats pour certains ODD fournit de nouveaux éléments sur les dépenses à engager dans les domaines de la santé et de l'éducation.

efforts par le déploiement de SIGIT dans l'ensemble de l'archipel et de veiller à son utilisation effective dans tous les centres des impôts, ce qui est un préalable à l'introduction de la télédéclaration et du télépaiement, prévue pour 2026, et de la facturation électronique. Il faudrait intensifier le dialogue avec le secteur privé afin de promouvoir les règles de facturation et moderniser les principales procédures fiscales.

17. Réformer les services douaniers peut débloquer des recettes substantielles. Des réunions hebdomadaires consacrées aux opérations douanières dans les trois îles, un meilleur suivi de l'application des codes de spécification tarifaires (CST) aux principales importations génératrices de recettes, une gestion des risques et une sélection des déclarations à vérifier plus performantes, ainsi que la formation actuelle des douaniers, ont aidé à maintenir le niveau des recettes douanières malgré la chute des importations en volume. Avec l'appui du département des finances publiques, la DGD a terminé le rapport sur les arriérés identifiant les contribuables qui n'avaient pas acquitté tous leurs droits de douane en vertu des régimes suspensifs au 30 juin 2024 (RS à fin septembre 2024). Au moins 50 % de ces arriérés, évalués à 3,4 milliards de KMF, devraient être recouvrés à fin décembre 2024 (RS). D'après les autorités, les montants en question devraient très largement aider à atteindre l'objectif de recettes fiscales fixé à fin 2024. Pour consolider les progrès obtenus en termes de mobilisation des recettes et de facilitation des échanges, la DGD devrait continuer de renforcer les procédures douanières de base, notamment en désactivant dans SYDONIA tous les NIFs non reconnus par la DGI afin de soutenir les efforts de cette dernière pour garantir l'utilisation des NIFs, augmenter le nombre de produits importés soumis au système d'imposition des sociétés, améliorer la précision du calcul des taxes intérieures sur les produits pétroliers et renforcer les processus de surveillance des exonérations et des régimes suspensifs dans SYDONIA. Les services du FMI ont également conseillé à la DGD de commencer à mettre en œuvre son plan de réforme stratégique à moyen terme, comprenant des mesures issues du plan d'action post-accession à l'OMC.

18. L'unité de politique fiscale (UPF) nouvellement créée sera chargée de conduire les réformes de la politique fiscale à moyen terme. Les premiers membres de l'UPF ayant déjà été nommés, la mise en œuvre du plan d'action de l'unité, élaboré avec l'appui du FMI, a déjà commencé. Un protocole est mis au point pour que l'UPF ait accès aux données fiscales provenant de la DGI, de la DGD et d'autres sources. Ce travail préparera l'UPF à réaliser des études d'impact telles que l'analyse des dépenses fiscales prévue pour fin octobre 2025 (RS), que les autorités espèrent mener à bien avec l'appui du département des finances publiques. Les résultats de cette analyse serviront à identifier les possibilités de réduire progressivement les exonérations et les incitations fiscales à compter de 2026. Dans le contexte de l'accession à l'OMC, l'UPF devra aussi établir un plan d'assurance contre les pertes de recettes fiscales éventuellement dues au fait que certains impôts ne sont plus mis en recouvrement par les douanes et, à moyen terme, lancer les réformes nécessaires à la modernisation du système fiscal comorien.

19. Avec la nomination attendue à la tête de la DGCPT, les autorités portent leur attention sur les réformes concernant la régulation de la liquidité et le compte unique du Trésor (CUT). Les autorités ont l'intention de créer un comité du Trésor, relevant du ministère des Finances et présidé par le directeur de la DGCPT ; ce comité devra élaborer et mettre en œuvre le plan de

trésorerie de l'État conformément à un décret présidentiel de 2009, plan qui comprendra les dépenses obligatoires comme les salaires, les cotisations de retraite et le service de la dette (proposition de RS, échéance à fin décembre 2024). Un plan de trésorerie opérationnel garantirait d'avoir une visibilité sur les ressources disponibles et les besoins de financement à venir, ce qui permettrait de réguler la liquidité pour donner la priorité aux dépenses obligatoires, éviter les arriérés et limiter au maximum le recours à des prêts bancaires coûteux pour couvrir les besoins de liquidités. En l'absence de CUT, la fragmentation administrative a continué d'empêcher la gestion efficace de la trésorerie. Pour contourner le problème, la BCC a commencé à transmettre au trésorier-payeur général de l'Union (TPGU) des informations quotidiennes sur les soldes des comptes publics, avec des données agrégées partagées avec les services du FMI. Comme elles ne permettent pas de surveiller la conditionnalité du programme, les autorités proposent une reformulation du RS pour que le partage d'informations s'applique à l'ensemble des comptes publics, à l'exception de ceux concernant des projets financés par des partenaires internationaux et les comptes relevant de la sécurité nationale et de la présidence. Les autorités ont aussi indiqué avoir commencé à fermer certains sous-comptes du CUT, une première étape dans la réforme du CUT.

20. Alors que le renforcement du processus budgétaire se poursuit, le périmètre budgétaire est modifié afin de refléter les meilleures pratiques en matière de gestion des finances publiques (GFP). La modification aurait une incidence sur le traitement de deux redevances administratives dans le cadre budgétaire, à savoir la redevance administrative unique (RAU) et la redevance au bénéfice de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CCIA)⁴. Il s'agit dans les deux cas de recettes non fiscales ; leur utilisation étant considérée comme une dépense extrabudgétaire, elle n'est pas prise en compte dans l'exécution du budget. Comme la redevance CCIA est collectée pour le compte de la Chambre de commerce et ne constitue pas une recette publique, les services du FMI ont recommandé de l'exclure dorénavant du cadre budgétaire. La RAU, en revanche, est distribuée à des entités gouvernementales et devrait donc entrer dans le périmètre budgétaire en tant que dépense (poste « transferts »). Ces modifications auront une incidence sur la définition du SPI au titre du programme. Le Protocole d'accord technique (PAT) a été modifié pour correspondre à la nouvelle définition, qui commencera à s'appliquer avec l'OI de mars 2025 et le CRQ de juin 2025 et jusqu'à la fin du programme. Les modifications, cependant, ne changent rien aux objectifs programmatiques : l'ajustement budgétaire global au titre de la nouvelle définition ne varie pas par rapport à l'ancienne définition et reste compatible avec le retour des Comores à un risque de surendettement modéré d'ici 2028. L'application du décret présidentiel sur les règles de gestion budgétaire et comptable publique (RGBCP), adopté en mai 2024, permettra de poursuivre l'amélioration du processus budgétaire. Les services du FMI ont encouragé les autorités à commencer la rédaction d'une première série de textes d'application et précisé que le Fonds était prêt à apporter son assistance technique.

⁴ La RAU est une redevance administrative relative aux services de dédouanement et la redevance CCIA est collectée au nom de la Chambre de commerce pour la maintenance des entrepôts destinés aux importations. L'une et l'autre sont mises en recouvrement par la DGD.

21. La gouvernance et la supervision des entreprises publiques seront renforcées, sur la base de la nouvelle loi relative aux entreprises publiques promulguée en septembre 2024.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle loi, les autorités : i) nommeront le directeur de la Direction de la gestion des participations de l'État et du suivi des performances financières des établissements et entreprises publics ; ii) recruteront et formeront les effectifs de cette direction ; iii) adopteront les principaux textes d'application de la nouvelle loi ; et iv) nommeront les administrateurs des principales entreprises publiques. Les autorités ont précisé que l'Inspection des finances continuera de contrôler les comptes des principales entreprises publiques. Les résultats de ces contrôles serviront à élaborer des plans de restructuration (avec l'appui de partenaires techniques et financiers), conclure des contrats d'objectifs avec les principales entreprises publiques pour garantir l'amélioration des prestations fournies et fixer des objectifs financiers aux entreprises publiques.

Questions liées à la dette

22. Les autorités ont finalisé la stratégie à moyen terme visant à apurer les arriérés intérieurs accumulés entre 2009 et 2020 (RS à fin septembre). La stratégie consiste à apurer les arriérés de paiement intérieurs s'élevant à 27,1 milliards de KMF (4,1 % du PIB 2024) de façon échelonnée sur 14 ans, à raison d'environ 0,2 % du PIB en moyenne par an. Les autorités traiteront en priorité les arriérés de pensions (dont les paiements ont déjà commencé) et de salaires. Faute de liquidités suffisantes, l'apurement des arriérés les plus importants (dus aux entreprises publiques), ne commencera qu'en 2027 et devrait prendre 10 ans (voir le paragraphe 9 du mémorandum de politique économique et financière).

23. Le non-respect du CRQ sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs a conduit les autorités à prendre des mesures correctives. Elles se sont engagées i) à rembourser intégralement l'ensemble des arriérés extérieurs nouvellement accumulés et à payer tout ce qui était dû au titre du service de la dette jusqu'à fin novembre ; et ii) à demander officiellement aux créanciers, et de communiquer au FMI, une version actualisée de l'échéancier du service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour tous les crédits décaissés à fin 2024 (RS proposé), de sorte que la base de données sur la dette soit complètement actualisée. En outre, le projet de gestion de la dette financé par la Banque africaine de développement (BAfD) – qui permettra de mettre à niveau le logiciel de gestion de la dette et de renforcer les capacités à la Direction de la dette – avance. Une entreprise a été retenue pour lancer une évaluation diagnostique du logiciel de gestion de la dette et faire des recommandations en vue de sa mise à niveau ou de son remplacement. En attendant, les autorités continuent de se servir du logiciel existant (CSDRMS) pour établir les rapports mensuels sur le service de la dette, qu'elles présentent aux services du FMI (RS continu). Elles demandent que les dates d'envoi des rapports mensuels soient légèrement modifiées, à savoir reportées au 15 du mois suivant plutôt qu'à la fin de chaque mois, ce qui leur donnerait le temps de traiter les données de fin de mois.

Tableau 5 du texte. Union des Comores : tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs projeté
(En millions de dollars)

Dette extérieure du PPG	2024		2025		2026		2027	
	USD millions	Pourcentage						
Par sources de financement de la dette	90.6	100.0	67.8	100.0	102.6	100	81.5	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	38.0	42.0	36.3	53.5	93.1	90.7	76.7	94.1
Dette multilatérale	32.0	35.3	29.1	42.9	34.8	33.9	20.1	24.7
Dette bilatérale	6.0	6.6	7.1	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.1	0.1	58.4	56.9	56.6	69.4
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	52.6	58.0	31.5	46.5	9.5	9.3	4.8	5.9
Semi-concessionnelle ¹	9.5	10.5	9.5	14.0	9.5	9.3	4.8	5.9
Conditions commerciales	43.1	47.6	22.0	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Par type de créancier	90.6	100.0	67.8	100.0	102.6	100.0	81.5	100.0
Dette multilatérale	41.5	45.8	38.6	56.9	44.3	43.1	24.9	30.6
Dette bilatérale	6.0	6.6	7.1	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Conditions commerciales	43.1	47.6	22.0	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.1	0.1	58.4	56.9	56.6	69.4
					0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation du financement par l'emprunt	90.6	100.0	67.8	100.0	102.6	100.0	81.5	100.0
Infrastructures	38.0	41.9	36.2	53.4	57.9	56.4	32.1	39.4
Financement du budget	9.5	10.5	9.5	14.0	9.5	9.3	4.8	5.9
Autres	43.1	47.6	22.1	32.6	35.3	34.4	44.6	54.7

1/ Décaissements prévus de la FEC

Tableau 1. Union des Comores : décomposition de la dette publique¹
(En millions de dollars)

	2021	2022	2023	2021	2022	2023
	En millions de dollars			% du PIB		
Total	390.0	417.3	466.3	28.3	34.1	34.8
Créanciers externes	323.7	335.1	374.2	25.4	27.4	27.9
Créanciers multilatéraux ²	123.0	131.4	175.0	9.7	10.7	13.1
FMI	27.6	23.4	26.4	2.2	1.9	2.0
Banque Mondiale	28.4	39.2	59.0	2.2	3.2	4.4
BAD/BAD/IADB	7.1	8.2	23.2	0.6	0.7	1.7
Autres institutions multilatérales	60.0	60.5	66.3	4.7	4.9	4.9
<i>dont : BADEA</i>	28.0	28.0	28.0	2.2	2.3	2.1
<i>dont : TDB</i>	18.3	16.7	17.9	1.4	1.4	1.3
<i>dont : BIsD</i>	7.5	6.9	9.5	0.6	0.6	0.7
Créanciers bilatéraux	200.7	203.7	197.8	15.8	16.6	14.8
Club de Paris	2.1	2.5	1.8	0.2	0.2	0.1
<i>dont : France</i>	2.1	2.5	1.8	0.2	0.2	0.1
Pays non membres du club de Paris	198.6	201.2	196.0	15.6	16.4	14.6
<i>dont : Chine</i>	112.1	110.8	106.7	8.8	9.0	8.0
<i>dont : Arabie Saoudite</i>	33.7	38.0	38.0	2.6	3.1	2.8
<i>dont : Inde</i>	27.6	27.6	27.6	2.2	2.3	2.1
<i>dont : Koweit</i>	25.1	24.8	23.8	2.0	2.0	1.8
Obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Domestique	66.3	82.2	92.1	2.9	6.7	6.9
Détenue par les résidents, total ³	66.3	82.2	92.1	5.2	6.7	6.9
Dette des entreprises publiques ⁴	23.0	23.0	23.0	N.A.	1.9	1.7

Postes pour mémoire :

Dette garantie ⁵	N.A.	N.A.	N.A.	0.0	0.0	0.0
<i>dont : lié</i>	N.A.	N.A.	N.A.	0.0	0.0	0.0
<i>dont : non lié</i>	N.A.	N.A.	N.A.	0.0	0.0	0.0
Passifs conditionnels ⁶	159.1	153.1	167.6	12.5	12.5	12.5
<i>dont : garanties publiques</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont : autres passifs conditionnels explicites</i>	159.1	153.1	167.6	12.5	12.5	12.5
Arriérés domestiques	N.A.	N.A.	60.1	0.0	0.0	4.5
Arriérés extérieurs	6.0	7.2	7.2	N.A.	0.6	0.5
PIB nominal	1273	1225	1340			

Source : autorités nationales : estimations et projections des services du FMI

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

2/ Les « créanciers multilatéraux » sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

3/ Comptiennent les rétrocessions par la banque centrale en lien avec l'allocation de DTS.

4/ La dette des entreprises publiques aux Comores est une dette de garantie.

5/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou une source de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas à ses obligations de paiement, de s'appuyer sur l'actif ou la source de revenus pour garantir le remboursement de la dette.

6/ Tel que défini dans le test de résistance personnalisé du passif éventuel des trois dernières AVD publiées.

7/ Comprend d'autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (p. ex., lignes de crédit) et d'autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (p. ex., réclamations juridiques potentielles, paiements résultant d'accords de PPP).

B. Politiques monétaire et financière

24. La politique monétaire devrait viser en priorité à préserver la stabilité de l'ancrage à l'euro. Principal outil de politique monétaire de la BCC, le coefficient de réserves obligatoires est de 12,5 % depuis octobre 2023. La Banque a maintenu son taux de soumission minimal pour les rachats par adjudication à 3 % depuis juillet 2023 mais augmenté en octobre le plafond d'absorption de liquidités, de 10 à 15 milliards de KMF. L'utilisation combinée de ces instruments a permis à la BCC de gérer les excédents de liquidités des grandes banques et de réguler précisément la liquidité globale du système. La BCC surveille de près les réserves, les conditions de liquidité, l'inflation et la croissance du crédit. Les services du FMI ont recommandé que la BCC se tienne prête à des opérations plus substantielles d'absorption de liquidités et envisage de relever le coefficient de réserves obligatoires si les hausses de prix récentes provoquées par les chocs sur l'offre engendrent des tensions inflationnistes secondaires ou en cas d'importantes sorties de réserves. Les services du FMI ont également confirmé l'absence de modification du régime de change couvert par l'article VIII des Statuts du FMI.

25. La restructuration de la banque postale SNPSF avance lentement et l'audit préalable le plus récent a mis en lumière un déficit de financement considérablement moindre qu'estimé précédemment. À la réunion d'octobre du conseil d'administration de la BCC, les administrateurs comoriens et français se sont accordés sur les derniers éléments nécessaires à l'octroi de l'agrément bancaire à la nouvelle banque postale BPC. Ces éléments comprennent notamment des précisions sur l'entité qui gérera les actifs improductifs restants après la restructuration ((« SNPSF-Liquidation ») ; les états financiers validés des trois nouvelles entités (BPC, SNPSF-Liquidation et la Poste) ; et un accord en vertu duquel la BPC démarrerait ses activités avec un plafond de prêt par client de 5 millions de KMF (environ 11 000 USD) jusqu'au réexamen de ce plafond par le conseil d'administration de la BCC, qui devrait avoir lieu une fois que le système informatique central de la sera complètement opérationnel, courant 2025. Durant les tout derniers mois, des consultants extérieurs chargés de valider la valeur à l'ouverture du compte de patrimoine de la BPC ont également révélé i) des comptes de dépôt inactifs pour un montant de 2,9 milliards de KMF qui pouvaient être supprimés ; et ii) des prêts productifs non comptabilisés précédemment, pour une valeur de 1,2 milliard de KMF, et qui pouvaient être ajoutés. Cet exercice, de même que le paiement par l'État de l'obligation de capitalisation de la BPC en 2024, a réduit le déficit de financement, de 9,6 milliards de KMF (estimation initiale) à environ 3,4 milliards de KMF (7,4 millions d'USD). Les autorités annuleront les obligations de capitalisation émises auparavant et émettront une nouvelle obligation tenant compte du déficit de financement réestimé. Le conseil d'administration de la BCC prévoit la tenue d'une session extraordinaire en janvier 2025 pour évoquer l'approbation de l'agrément de la BPC. Compte tenu des résultats du conseil d'administration de la BCC, il est proposé que le RS manqué concernant l'octroi de l'agrément bancaire à la BPC prévu par le plan d'entreprise élaboré au titre du programme de référence soit reformulé pour refléter la décision du conseil d'administration de la BCC et reprogrammé à fin mars 2025. Le RS relatif à la surveillance de la mise en place de la BPC conformément au plan d'entreprise du programme de référence n'est plus pertinent et sera annulé.

26. Il demeure essentiel d'améliorer les capacités de supervision et de réglementation, notamment la dotation en effectifs. Les inspections sur place de tous les établissements financiers ont pris du retard principalement faute de moyens suffisants, notamment parce que le personnel de la DSB a dû continuer de travailler sur l'agrément de la BPC. Les inspections et les rapports restants devraient être terminés d'ici fin décembre (RS reprogrammé). La Commission des prêts improductifs se concentre sur les portefeuilles les plus importants, bien que le recouvrement des actifs reste entravé par les carences judiciaires et les difficultés actuelles du secteur exportateur de vanille. Le département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) continue d'aider la BCC à renforcer l'arsenal prudentiel comorien conformément à Bâle II et III et à mettre en place une supervision fondée sur les risques.

27. Suite à la promulgation en juin de la Loi modifiée portant redressement et résolution des institutions financières (LRIF), la Direction de la résolution et de la réglementation bancaire (DRRB) de la BCC met en œuvre le cadre modifié. La nouvelle loi prévoit une préférence statutaire pour les déposants et confère à la BCC le pouvoir de liquider une entité défaillante. La DRRB a bénéficié de l'AT fournie par MCM en août/septembre au sujet des réglages possibles du mécanisme de financement des résolutions. Compte tenu des ressources financières très limitées de l'État, les autorités examinent les avantages et les inconvénients respectifs de régimes de financement *ex post* et *ex ante* ainsi que la possibilité d'utiliser des concours de donateurs pour le fonds de résolution. Un fonds de résolution *ex ante* nécessiterait une légère révision de la loi adoptée en juin 2024. La DRRB a reçu les plans de recapitalisation initiaux d'établissements ne respectant pas les normes de fonds propres et elle est revenue avec eux sur le contenu et la qualité des plans. Les autorités demandent que le RS pour l'approbation de ces plans de recapitalisation assortis de dates-butoirs soit reprogrammé, de fin décembre 2024 à mars 2025. Les autorités sont toujours déterminées à engager le processus de résolution pour les institutions incapables de redevenir rentables d'ici la fin du programme FEC.

C. Réformes structurelles pour renforcer les institutions et atténuer les facteurs de fragilité

28. La loi anticorruption de 2023 et la nomination de la Chambre anticorruption en mai 2024 visent à s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité face à la corruption. S'agissant de l'indice de perception de la corruption 2023 publié par Transparency International, les Comores ont obtenu un score médiocre (20 sur 100), témoignant du niveau élevé de perception de la corruption parmi les spécialistes et les cadres d'entreprises. Depuis sa nomination, la Chambre mène des campagnes d'information actives sur sa mission de lutte anticorruption. Des membres de la Chambre ont participé en juillet à un séminaire sur le renforcement des institutions budgétaires en vue de combattre la corruption, organisé par AFRITAC Sud. Ils ont aussi demandé le soutien technique du FMI pour commencer à mettre en œuvre la loi anticorruption, y compris rédiger des règlements et mettre en place la déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires. Ils ont également fait état de leurs besoins de renforcement des capacités, d'équipements et de matériel et de sensibilisation du public. Les services du FMI réfléchissent aux étapes suivantes et coordonnent le

soutien au programme de réforme de la Chambre anticorruption avec d'autres partenaires du développement, dont USAID, l'Union européenne et la BAfD.

29. Le travail sur les statuts de la BCC est pour l'essentiel terminé. Compte tenu du temps qu'il a fallu à l'équipe des sauvegardes du FMI (comprenant le département juridique et le département financier), aux administrateurs comoriens de la BCC et à leurs homologues français pour finaliser les statuts et compte tenu des modifications intervenues dans le gouvernement français début septembre, la présentation des statuts, qui devaient avoir été approuvés par les ministres des Finances comorien et français, pour une promulgation présidentielle à fin septembre, n'a pas été possible. Les autorités ont demandé que le RS soit repoussé à fin avril 2025 pour tenir compte du calendrier de la prochaine session parlementaire. La mise en œuvre d'autres recommandations de 2023 concernant les sauvegardes est en cours. Il s'agit notamment de renforcer les fonctions de supervision et d'audit interne et d'établir un plan de remboursement pour le prêt à long terme accordé à l'État comorien en lien avec l'allocation de DTS du FMI en 2021.

30. Les autorités promeuvent diverses autres réformes pour améliorer la gouvernance, lutter contre le blanchiment d'argent et accroître la transparence. Elles publient des informations en ligne sur les marchés publics, y compris des renseignements sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires (RS continu depuis mai 2024)⁵. Il ressort du rapport d'évaluation mutuelle publié récemment par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) que le cadre LBC/FT des Comores s'est quelque peu amélioré mais que de graves lacunes subsistent⁶. Les ressources financières et les dotations en effectifs extrêmement limitées du Service de renseignement financier restreignent le nombre de dossiers sur lequel il peut enquêter ou de tâches qu'il peut entreprendre. Ce service travaille actuellement sur la loi LBC/FT, avec le concours de la Banque mondiale. Les efforts des autorités pour plus de transparence comprennent aussi la publication de statistiques nationales sur des plateformes ouvertes gérées par la BAfD et les Nations Unies⁷.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

31. Le programme est entièrement financé avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et des perspectives favorables pour le reste de la période. Le décaissement pour la troisième revue servira à l'appui budgétaire. Le financement pour les 12 prochains mois est assuré par la FEC mais aussi par l'appui budgétaire de partenaires du développement et d'institutions multilatérales, notamment la France, la Banque mondiale et la BAfD. En cas d'insuffisance des dons budgétaires, les mesures d'urgence comprennent le report des projets d'investissement public financés sur ressources intérieures et l'exploration d'impôts additionnels et de dépenses fiscales visant à soutenir les efforts déployés pour augmenter les recettes et assainir les

⁵ <https://banque-comores.km/page/show/marches-publics>

⁶ https://www.giaba.org/publications/publication_3395.html

⁷ <https://Comores.opendataforafrica.org/> et <https://opendata-comores.org/>

finances publiques. Un tel scénario comporte toutefois des risques pour la mise en œuvre du programme (par exemple la non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs) ou le risque d'une contraction budgétaire excessive qui pourrait menacer la paix sociale.

32. Le programme appuyé par la FEC reste globalement sur la bonne voie. Les autorités ont rempli trois des cinq CRQ à fin juin 2024 (tableau 3 du texte). Elles demandent a) des dérogations pour les CRQ manqués concernant i) les recettes fiscales et ii) la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; b) des modifications i) de l'objectif de recettes fiscales à fin décembre 2024 pour tenir compte de l'activité économique plus faible que prévue cette année et ii) du CRQ de juin 2025 concernant le solde primaire intérieur pour qu'il corresponde au périmètre budgétaire modifié conformément aux meilleures pratiques de GFP (paragraphe 20), et de la définition des dépenses financées sur ressources intérieures figurant dans le PAT, pour refléter ce changement. La demande de dérogation pour le CRQ manqué relatif aux arriérés extérieurs s'appuie sur des mesures correctives consistant à apurer tous les arriérés extérieurs nouvellement accumulés (à l'exception de ceux dus à la BADEA, toujours en discussion, et à Exim India, qui a accepté le principe d'une restructuration de ses arriérés) et à demander officiellement aux créanciers, et communiquer au FMI, un échéancier actualisé du service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour tous les prêts décaissés à fin 2024 (RS proposé). L'ensemble des OI a été atteint. Sur neuf RS programmés entre juin 2023 et fin octobre 2024, six ont été observés. Les autorités demandent que deux des trois RS non observés (inspections sur place des établissements financiers et promulgation des statuts de la BCC) soient reprogrammés légèrement plus tard et que le troisième (communication quotidienne du solde des comptes publics) soit reformulé (tableau 3). Elles proposent également que le RS relatif à l'agrément bancaire de la BPC soit reformulé et reprogrammé et que le RS pour le suivi de la mise en place de la BPC prévu par le plan d'entreprise initial soit annulé. Les autorités demandent aussi que le RS à fin décembre 2024 (approbation par la BCC des plans de recapitalisation assortis d'échéances des établissements financiers n'ayant pas respecté les exigences de fonds propres) soit reprogrammé à fin mars 2025 et que la date de présentation des rapports mensuels sur la dette extérieure produits par le logiciel CSDRMS ne soit plus fixée à la fin de chaque mois mais au 15 du mois suivant.

33. La conditionnalité pour les 12 prochains mois reste toujours guidée par les objectifs du programme et la capacité de mise en œuvre dans un contexte fragile. Les actions préalables pour la troisième revue, que les services du FMI considèrent comme cruciales pour la réussite du programme, comprennent i) la présentation au Parlement d'un budget 2025 conforme aux paramètres du programme et ii) la nomination du directeur de la DGCPT. Les CRQ et OI proposés (tableau 7 du texte) visent à préserver la stabilité macroéconomique et garantir la viabilité du budget et de la dette. Les RS nouvellement proposés (tableau 2) ont pour objectif de renforcer les progrès obtenus en termes de mobilisation des ressources intérieures, de transparence budgétaire et de réforme de la GFP, et de stabiliser le secteur financier.

34. La capacité des Comores à rembourser le Fonds demeure satisfaisante mais sujette à des risques notables. L'encours des crédits du Fonds devrait culminer en 2027 à 34,7 millions de DTS, soit 2,7 % du PIB. Le service de la dette à l'égard du FMI culminerait en 2024 à 5,3 % des

recettes et 4,6 % des exportations de biens et services. Les facteurs d'aggravation des risques résident dans la probabilité élevée de surendettement des Comores, les arriérés extérieurs et les antécédents de lenteur dans la mise en œuvre des politiques. Les réformes de politiques menées au titre du programme et le fait que les autorités aient constamment honoré les obligations envers le FMI sont des facteurs essentiels d'atténuation des risques.

Tableau 7 du texte. Union des Comores : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, décembre 2024-décembre 2025

(En millions de francs comoriens, cumulés depuis la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024		2025				
	Fin Décembre		Fin Mars	Fin Juin	Fin Septembre	Fin Décembre	
	Critère de Réalisation Quantitatif	Objectif Indicatif	Critère de Réalisation Quantitatif	Cible Indicative	Critère de Performance Quantitatif		
	Proj.	Modification	Proj.	Proj.	Modification	Proj.	Proj.
Critères de Réalisation Quantitatifs¹							
1. Plancher sur les recettes fiscales	56,737.9	56,085.4	12,497.0	28,118.3	46,912.0	62,549.3	
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur ²	-8,924.7		-6,292.8	-3,442.2	-8,390.3	-9,439.1	-10,487.9
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	112,204.0		112,130.3	112,007.4	112,030.4	112,250.0	
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
Objectifs indicatifs⁴							
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces technique.	457.6	
	2,833.0		353.1	882.8	1,224.2	1,765.6	
Postes pour mémoire							
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴	78		14	14	27	78	

Sources: Services du FMI

¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).

²À partir de 2025, cet objectif tient compte de la nouvelle définition du solde budgétaire intérieur primaire selon le PAT.

³Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir le PAT pour plus de détails).

⁴Cumulatif depuis le début du programme.

35. Les risques pour le programme résident principalement dans les capacités institutionnelles insuffisantes et la faible appropriation du programme. Les changements d'interlocuteurs clés ont contribué à modérer l'élan de réforme, tandis que la mise en œuvre du programme reste freinée par des capacités insuffisantes. Néanmoins, le nouveau secrétaire général du gouvernement a réaffirmé l'engagement du gouvernement en faveur du programme FEC, alors qu'un dialogue étroit avec les autorités et les partenaires au développement et une conditionnalité sur mesure contribuent à atténuer les risques. Le soutien au développement des capacités demeurera un élément essentiel dans le cadre de l'engagement du programme.

Tableau 2. Union des Comores : actions préalables et nouveaux repères structurels proposés, 2024–25

Mesures proposées	Calendrier proposé
A. Actions préalables	
Soumettre au Parlement un projet de Loi de Finances pour 2025 conforme aux paramètres du programme et fixant les principales dépenses obligatoires prioritaires (salaires, cotisations sociales, remboursement de la dette, etc.) en consultation avec l'équipe du FMI	
Nommer le directeur de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)	
B. Réformes structurelles budgétaires	
Le Ministère des Finances publiera les Tableaux des Opérations Financières de l'État (TOFE) pour les quatre trimestres de 2024	30 août 2025
Annexer à la Loi de Finances 2025 les plans de trésorerie détaillés précisant les dates de paiement exactes des dépenses obligatoires (salaires et service de la dette, notamment) et celles des échéances des principaux impôts et taxes (TIPP, TC, IS, ITS) (voir exemple dans le PAT)	31 décembre 2024
Conformément à certaines dispositions du décret n° 009-081/PR du 20 juillet 2009 portant institution d'un Plan de Trésorerie de l'État, adopter un arrêté ministériel pour (i) définir la nature et établir la classification des dépenses obligatoires et (ii) créer un Comité de Trésorerie chargé d'élaborer et de suivre le plan de trésorerie de l'État, d'en définir la composition et de fixer ses missions et modalités de fonctionnement	31 décembre 2024
Le Ministère des Finances demandera formellement à ses créanciers, et communiquera au FMI, un calendrier actualisé du service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour l'ensemble de la dette décaissée à fin 2024	31 décembre 2024
La BCC fournira quotidiennement à la DGCPT et au Trésorier général de l'Union (TPGU), avec copie au FMI, le solde de chaque compte de l'Etat détenu à la BCC, à l'exception des comptes liés à des projets financés par des partenaires internationaux et ceux relatifs à la sécurité nationale et la présidence	Chaque jour ouvrable à partir du 1 ^{er} janvier 2025
Augmenter de 20 % le nombre de contribuables actifs à la Direction des grandes et moyennes entreprises (DGME) (de 676 au 30 septembre 2024 à au moins 811 d'ici fin 2025) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration fiscale	31 décembre 2025
La DGI produira un rapport d'audit faisant état des redressements fiscaux au second semestre 2024, résultant de l'identification et l'imposition de nouveaux contribuables, sur la base des échanges de données avec la douane permis par l'interconnexion SIGIT-SYDONIA	30 juin 2025
C. Réforme structurelle du secteur financier	
Octroi par la BCC d'un agrément bancaire à la BPC, avec un plafonnement des prêts à 5 millions de KMF uniquement le temps de créer le système informatique et jusqu'à ce que le conseil d'administration de la BCC puisse réexaminer la pertinence de cette « modalité spécifique » de l'agrément, une fois que la DSB aura validé l'opérationnalisation et la fiabilité de ce système d'information	31 mars 2025

Tableau 3. Union des Comores : état des repères structurels, 2023–24

	Date	État
A. Réformes structurelles budgétaires		
Mesures pour augmenter les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (DGME)	31 juillet 2023	Atteint
Augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs à la DGME (de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 mars 2023) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration d'impôt		
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les trois ans, et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT	30 septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes	31 décembre 2023	Atteint
Réformes douanières		
Achever le transfert <i>de jure</i> de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière étant donné que ce transfert est de fait déjà effectif	30 juin 2024	Atteint
Publier les arrêtés ministériels requis pour la mise en œuvre du code des douanes	30 juin 2024	Atteint
La Direction Générale des Douanes établira un rapport sur les arriérés, identifiant les contribuables toujours redevables de droits de douane au titre des régimes suspensifs au 30 juin 2024, et précisant les dates d'échéance de ces droits de douane	30 septembre 2024	Atteint
La Direction générale des douanes recouvrira au moins 50% des droits de douane échus au titre des régimes suspensifs impayés au 30 juin 2024	31 décembre 2024	
Mesures de politique fiscale		
Créer une unité de politique fiscale rendant compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI (FAD)	30 septembre 2024	Atteint
Le Ministère des Finances effectuera une analyse des dépenses fiscales qui portera en premier lieu sur les droits de douane et les impôts indirects	31 octobre 2025	
Mesures de gestion des finances publiques		
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises publiques et les administrations publiques	31 décembre 2023	Atteint
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs	30 septembre 2024	Atteint
Nommer le directeur de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	31 mars 2024	Non Atteint, proposé comme action préalable pour la 3ème revue du programme au titre de la FEC

Tableau 3. Union des Comores : état des repères structurels, 2023–24 (suite)

	Date	État
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur les Règles de Gestion Budgétaire et Comptable	30 avril 2024	Non Atteint, complété en mai 2024
Publier le budget 2024 approuvé par le Parlement	30 avril 2024	Atteint
Le Ministre des Finances demandera au Gouverneur de la BCC de fournir quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), au TPGU, et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics détenus à la BCC	30 juin 2024	Atteint
La BCC fournira quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics qu'elle détient	Chaque jour ouvrable, à partir du 1er juillet 2024	Proposition de reformulation dans Tableau 2
La Direction de la Dette au Ministère des Finances fournira au FMI et à la BCC la situation de la dette extérieure compilée par le logiciel d'enregistrement et de gestion des données de la dette CSDRMS	À la fin de chaque mois, à partir du 30 septembre 2024	Proposition de modifier la date d'envoi des données mensuelles modifiées au plus tard le 15 de chaque mois suivant, à partir du 15 janvier 2025
B. Réformes du secteur financier		
Restructuration de la SNPSF		
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP	31 août 2023	Atteint
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui détaillerait un plan d'affaires, une équipe de direction, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF de la demande de FEC	31 août 2023	Atteint
Octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la BPC, conformément aux conditions énoncées au paragraphe 15 du MPEF de la demande de FEC	31 décembre 2023	Non Atteint, modification proposée dans Tableau 2
La BCC doit fournir des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec la phase 1 du plan d'activités (limitation des opérations de prêt aux clients existants, avec un plafond individuel de 5 millions de KMF pendant les deux premières années d'exercice), y compris des informations quantitatives sur le nombre de nouveaux clients et le plafond de prêt par client, conformément au paragraphe 15 du MPEF de la demande de FEC	En juillet et janvier de chaque année, à partir du 31 juillet 2024 et jusqu'au 31 janvier 2026	Annulé. Ce repère n'est plus pertinent depuis la modification du RS associé à l'agrément bancaire de la BPC.

Tableau 3. Union des Comores : état des repères structurels, 2023–24 (fin)

	Date	État
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution, structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) qui rend compte au Conseil d'Administration de la BCC, séparément de la DSBR	30 juin 2023	Atteint
Soumettre au Parlement un cadre de résolution réglementaire qui contient les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), intitulé : "Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales	31 mai 2024	Atteint
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit	30 juin 2024	Non Atteint, proposition de reprogrammation au 31 décembre 2024
Approbation par la BCC d'un plan formel de recapitalisation, assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne ne respectant pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres	31 décembre 2024	Proposition de reprogrammation au 31 mars 2025
La Cellule Chargée des Créances Douteuses doit soumettre un rapport au Président de l'Union concernant l'évolution de ces créances ainsi que les mesures prises pour les résoudre au cours de l'année 2024	31 mai 2025	
C. Réforme des institutions, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption qui conformément aux objectifs du SMP afin d'améliorer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles relatives aux conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires, tout en prévoyant la création d'une chambre Anti-Corruption indépendante et autonome sur le plan opérationnel avec pour mandat de mettre en œuvre et de coordonner les priorités de la politique nationale de lutte contre la corruption	30 juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption	31 décembre 2023	Non atteint, la mise en place a complété en mai 2024 et des mesures sont prises pour qu'elle soit pleinement opérationnelle
Publier le rapport d'audit complet sur les dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 juin 2023	Atteint
Publier en ligne les informations sur les contrats de marchés publics, y compris celles sur la propriété bénéficiaire, conformément à la feuille de route publiée en 2021	Continu, à partir du 1 ^{er} mai 2024	Atteint
Promulgation par le Président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC, conformément aux préconisations des services du FMI	30 septembre 2024	Non atteint, proposition de reprogrammation à avril 2025

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

36. Les perspectives économiques des Comores restent stables mais les risques de détérioration sont considérables. Pour 2024, la croissance est attendue à 3,3 %, avec une activité plus lente que prévue, tandis que l'évolution récente des prix des denrées alimentaires relèvera les projections d'inflation à 5 %. Bien qu'un redressement de la consommation intérieure et la poursuite de l'activité touristique devraient contribuer à un modeste rebond de l'activité économique en 2025, les tendances sont fragiles du fait des incertitudes sur le plan extérieur et de la dépendance des Comores vis-à-vis des importations, des envois de fonds et de l'aide étrangère. L'intensification des conflits extérieurs pourrait perturber les échanges commerciaux et réduire les flux de capitaux, affaiblissant la demande intérieure. En parallèle, les changements récents à la tête du pays et les élections législatives attendues en 2025 ne sont pas sans risques pour la continuité politique et l'élan réformateur. Les risques liés au climat, en particulier les tempêtes dévastatrices, accentuent la fragilité de l'économie comorienne. Les prévisions d'une croissance à moyen terme avoisinant 4½ % dépendent pour une très large part de la mise en œuvre pérenne de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles avisées, qui sont essentielles pour mobiliser des financements budgétaires et attirer l'investissement privé.

37. La mise en œuvre du programme est sur la bonne voie et les autorités sont encouragées à montrer qu'elles continuent de se l'approprier. Malgré la nomination de plusieurs nouveaux responsables dans des ministères clés, dont celui des Finances, les principaux interlocuteurs techniques sont restés en place, facilitant la continuité dans les entretiens relatifs au programme. Cependant, la période de transition prolongée entre les élections de janvier et la nomination du nouveau cabinet en juillet a ralenti l'élan de réforme ; les réformes structurelles ont avancé au cours des derniers mois, moyennant un appui renforcé des services du FMI et des experts du développement des capacités.

38. Les services du FMI saluent les efforts constants de mobilisation des recettes, qui sont au centre du programme, et la détermination des autorités à assainir les finances publiques. Malgré de multiples chocs intérieurs et l'essoufflement de l'activité économique, les résultats de 2024 en termes de recettes n'ont été que légèrement en deçà des prévisions, reflétant les efforts substantiels déployés à la fois par la DGI et la DGD pour accroître les recettes intérieures. La participation des experts du développement des capacités a été efficace, les autorités prenant des mesures notables pour moderniser l'administration fiscale et les douanes, en mettant l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale. Des lacunes subsistent toutefois, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des procédures douanières de base et l'élaboration d'un plan de réformes stratégique conforme aux normes de l'OMC. Les services du FMI saluent la création d'une unité de politique fiscale (UPF) qui se concentrera à court terme sur l'analyse des dépenses fiscales pour améliorer le recouvrement des recettes. Après un assainissement budgétaire plus important que prévu cette année, le projet de loi de finances 2025 réaffirme l'engagement des autorités à assainir les finances publiques. Il ressort de l'évaluation que la dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables, mais le risque de surendettement du pays est élevé, principalement en raison de la faiblesse de l'assiette des exportations et des recettes fiscales. La poursuite de l'assainissement

des finances publiques réduira les vulnérabilités liées à la dette tout en dégageant un plus grand espace budgétaire pour les dépenses prioritaires.

39. L'intensification des réformes de la GFP améliorera la crédibilité du budget et aidera à régler les problèmes de liquidité et de gestion de la trésorerie et les arriérés récurrents. Il faut saluer les améliorations constantes du processus budgétaire, y compris la publication du budget 2024, la publication programmée de l'exécution du budget 2024 (RS proposé) et l'harmonisation du cadre budgétaire 2025 avec les pratiques optimales en matière de GFP. La nomination à venir du directeur de la DGCPT et la mise en œuvre prochaine du plan de trésorerie de l'État ainsi que la création d'un comité de Trésorerie devraient stimuler les réformes concernant la gestion de la liquidité et le CUT. Une meilleure visibilité quant à la position de liquidité de l'État permettrait d'utiliser les ressources de manière plus efficiente, de diminuer les emprunts non ciblés et d'éliminer les arriérés récurrents. Ces réformes auraient des retombées positives sur les capacités de gestion de la dette et de prévision de la trésorerie, qui sont indispensables au lancement à moyen terme d'un marché des titres publics.

40. L'ancrage à l'euro reste approprié alors que la BCC continue de renforcer sa panoplie d'instruments monétaires. L'ancrage à l'euro aide toujours à préserver la stabilité extérieure. Dans le contexte des hausses de prix récentes liées à l'offre et de la croissance en berne du crédit, la BCC doit surveiller de près les anticipations inflationnistes et la liquidité, bien qu'en naviguant avec les outils limités d'absorption de liquidité et du taux de réserves obligatoires. Les efforts visant à muscler l'arsenal d'instruments monétaires de la BCC, y compris en créant un cadre de garanties, un marché interbancaire, une facilité de prêt marginale et un cadre pour la fourniture de liquidités d'urgence avec le concours de MCM, contribuent notamment à renforcer la panoplie des instruments de politique monétaire. Une accélération des réformes de la gestion de la dette publique et des flux de trésorerie (paragraphe 40) fera en sorte que le marché des titres de dette publics puisse soutenir la mise en place effective du cadre de garanties et du marché interbancaire.

41. Les progrès obtenus dans plusieurs domaines (restructuration de la SNPSF, mise en œuvre effective de la loi sur la résolution bancaire et renforcement des capacités de supervision) rendront le secteur financier plus résilient. Les retards pris dans la liquidation de la SNPSF et le lancement de la BPC reflètent la complexité de la réforme, dans laquelle sont engagées de multiples parties prenantes, ainsi que les capacités et l'expérience limitées des autorités en matière de restructurations bancaires. L'approbation prochaine de l'agrément de la BCC illustre les efforts déterminés et continus des autorités pour aller au bout de cette réforme malgré de nombreux aléas. S'agissant de la BPC, le déficit de financement estimé moins élevé qu'initialement est une bonne nouvelle. Le lancement de la BPC avec des prêts plafonnés dans un premier temps à 5 millions de KMF par client, jusqu'à ce que le système d'exploitation central soit complètement opérationnel, permettra une montée en puissance progressive des activités de prise de risque et sera une incitation à accélérer l'installation du nouveau système bancaire et de gestion des risques. Il sera important que la BCC suive de près la mise en application des plans de recapitalisation des banques quand ils auront été approuvés, par exemple dans le cadre du cycle d'inspections régulières conduites par la DSB. La nouvelle loi sur la résolution bancaire est un pas important vers

la résolution des banques en difficulté du système. Le financement du fonds de résolution sera un obstacle important à la mise en œuvre effective de la loi et les autorités devraient commencer à réfléchir aux avantages et inconvénients de diverses options. Entre temps, il sera essentiel de poursuivre les efforts pour renforcer les capacités de supervision de la BCC afin d'améliorer la stabilité du secteur.

42. Des réformes relatives à la gouvernance, à la lutte contre la corruption et au blanchiment d'argent restent impératives pour corriger les carences structurelles des institutions. La création de la Chambre anticorruption, les réformes LBC/FT en cours ainsi que d'autres initiatives récentes comme la publication du budget et des marchés publics de 2024, sont autant de signes témoignant de la détermination des autorités à renforcer la gouvernance et la transparence. Outre les capacités limitées, l'insuffisance des financements constitue un obstacle non négligeable à l'intensification de ces efforts. Les autorités sont encouragées à collaborer activement avec les partenaires internationaux pour obtenir à la fois un soutien financier et une aide au renforcement des capacités pour ce domaine de réformes.

43. Compte tenu des résultats globalement satisfaisants du programme et des engagements renouvelés pour l'avenir, les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la troisième revue au titre de la FEC. Ils soutiennent également i) la demande de dérogations pour non-respect du CRQ concernant les recettes fiscales et du CRQ continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, au vu des mesures correctives prises par les autorités, et ii) la demande de modifications de l'objectif de recettes fiscales à fin 2024 et des objectifs 2025 concernant le solde primaire intérieur, ainsi que du PAT pour tenir compte de ce changement. Les services du FMI sont également favorables à la reformulation de deux RS et la modification des dates pour trois RS.

Tableau 4. Union des Comores : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29

	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	Est. ¹	Proj.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.						
(en pourcentage annuelle, sauf indication contraire)														
Revenu national et prix														
PIB réel	3.0	3.3	3.5	3.8	4.0	4.3	4.3	4.5	4.3	4.5	4.3	3.8		
Déflateur du PIB	2.9	4.9	3.3	1.7	1.6	1.9	2.1	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0		
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	8.5	5.0	3.3	1.8	1.7	1.9	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9		
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	-2.0	4.0	3.5	3.5	2.5	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9		
Monnaie et crédit														
Avoirs extérieurs nets	9.0	27.5	37.8	36.4	16.4	19.4	15.3	12.2	6.5	8.9				
Crédit intérieur	3.5	-7.0	-7.8	2.7	3.3	5.2	4.7	5.4	4.4	3.6				
Crédit au secteur privé	12.8	4.5	8.3	5.5	5.7	6.3	6.5	6.5	6.3	5.9				
Crédit au restant de l'économie	6.2	-0.3	-15.1	-4.8	-4.5	1.8	-2.3	1.6	-2.0	-4.5				
Monnaie au sens large	8.7	7.0	7.0	6.0	6.0	5.5	5.5	7.0	5.0	7.0				
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire)	2.6	2.7	2.6	2.7	2.6	2.7	2.6	2.7	2.7	2.7				
Secteur extérieur														
Exportations (f.à.b.)	-43.0	17.3	36.6	-0.2	7.5	19.9	8.6	7.3	8.5	15.2				
Importations (f.à.b.)	7.0	-4.5	1.3	15.6	5.5	1.5	4.3	5.1	7.0	7.0				
Exportations en volume	-10.1	-10.2	4.6	1.9	4.9	14.0	5.5	4.9	5.4	13.6				
Importations en volume	8.2	-4.3	-4.3	3.5	3.7	1.5	1.5	2.6	2.6	3.5				
Termes de l'échange	3.5	8.4	12.3	11.9	6.0	2.4	4.2	2.6	4.0	1.6				
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
Investissement et épargne														
Investissement	17.7	17.9	17.7	18.2	17.8	18.3	18.0	18.4	18.5	19.1				
Public	4.1	6.3	6.7	7.1	5.7	5.6	5.5	5.6	5.8	5.9				
Privé	13.6	11.6	10.9	11.1	12.2	12.8	12.6	12.8	12.7	13.2				
Epargne nationale brute	15.7	14.4	14.4	14.0	13.9	14.1	14.0	14.2	14.6	15.4				
Publique	0.7	0.3	2.0	1.6	2.0	0.6	1.3	1.5	1.8	2.5				
Privée	15.0	14.1	12.4	12.5	11.9	13.5	12.7	12.7	12.8	12.9				
Epargne externe	2.0	3.5	3.3	4.1	3.9	4.2	4.0	4.3	3.9	3.6				
Recettes et dons	16.5	16.4	17.6	19.2	15.8	15.9	15.9	16.7	16.7	17.7				
Recettes totales	10.2	10.1	10.3	10.5	10.7	11.0	11.0	11.2	11.5	11.8				
Recettes intérieures	8.2	8.5	8.7	9.0	9.1	9.5	9.4	9.7	10.0	10.3				
Recettes non fiscales	2.0	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5				
Total dons	6.3	6.3	7.4	8.7	5.1	5.0	4.9	5.4	5.1	5.9				
Total dépenses et prêts nets	17.8	19.9	20.4	21.6	18.3	18.8	18.4	18.6	18.7	19.0				
Dépenses courantes	12.7	11.4	11.5	12.0	10.8	11.3	11.0	11.0	11.0	11.2				
Dépenses en capital	5.1	8.5	9.0	9.6	7.6	7.5	7.4	7.5	7.7	7.8				
Solde primaire ²	-2.0	-1.2	-1.4	-0.9	-0.5	-0.3	-0.4	-0.1	0.1	0.0				
Solde global (base caisse)	-1.2	-3.5	-2.8	-2.4	-2.6	-2.8	-2.4	-1.9	-2.0	-1.3				
Hors dons	-7.5	-9.8	-10.2	-11.1	-7.6	-7.8	-7.3	-7.3	-7.2	-7.2				
Financement	2.2	2.8	2.1	1.8	1.5	0.4	-0.2	-0.3	0.2	-0.5				
Exterieur (net)	2.0	3.1	3.5	2.4	2.3	0.7	0.6	0.0	0.3	0.3				
Intérieur (net)	0.3	-0.3	-1.4	-0.6	-0.8	-0.2	-0.8	-0.2	-0.1	-0.8				
Dont : Acquisition nette d'actifs	-0.1	-0.2	-0.5	-0.3	-0.6	-0.3	-0.7	-0.3	0.0	0.0				
Ecart de financement/ erreurs et omissions ³	-1.0	0.7	0.7	0.6	1.1	2.4	2.6	2.1	1.8	1.7				
Secteur Extérieur														
Exportations de biens et services	11.1	11.5	12.0	11.8	12.5	12.8	12.9	12.6	12.7	13.2				
Importations de biens et services	37.9	33.6	35.5	35.1	34.6	33.5	33.6	32.7	31.7	31.8				
Compte courant	-2.0	-3.5	-3.3	-4.1	-3.9	-4.2	-4.0	-4.3	-3.9	-3.6				
Excl. transferts officiels et transferts privés	-26.3	-22.0	-23.5	-23.2	-22.1	-20.5	-20.5	-19.8	-18.7	-18.4				
Transferts privés nets ⁴	19.5	16.9	17.0	16.1	16.1	15.0	15.2	14.3	13.6	12.9				
Dette extérieure	27.9	29.9	34.3	31.8	35.2	34.6	35.5	35.5	37.3	37.8				
Dette extérieure publique et dette garantie par l'État	27.9	29.7	34.3	31.8	35.2	34.6	35.5	35.5	37.3	37.8				
Dette extérieure, VAN en pourcentage des exportations de biens et services	129.5	146.1	188.2	153.4	181.4	150.2	175.8	155.2	150.6	143.7				
Service de la dette ⁵	3.6	4.5	4.9	3.5	5.5	5.3	5.4	6.1	5.9	5.8				
Balance des paiements globales (en million de dollar E.U.)	27.0	61.5	84.4	112.0	40.7	44.5	21.6	28.6	4.6	21.1				
Dons et emprunts	8.7	10.3	11.7	11.8	8.8	7.2	7.1	7.2	7.1	7.6				
Réserves internationales brutes (fin de période) ⁶														
En millions de dollars US	321.0	392.9	415.8	516.0	474.4	604.3	537.7	667.4	702.9	757.5				
Équivalent en mois d'importations de biens et services	7.8	8.7	9.4	11.2	10.4	12.7	11.3	13.6	13.6	14.0				
Réserves internationales brutes, y compris le déficit budgétaire														
En millions de dollars E.U.	321.0	392.9	415.8	516.0	474.4	599.4	537.7	662.8	698.7	754.0				
En mois d'importations de biens et services	7.8	8.7	9.4	11.2	10.4	12.6	11.3	13.5	13.5	13.9				
Taux de change FC/dollar E.U. (moyenne annuelle)	452.0													
Pour mémoire														
Dette publique extérieure (en pourcentage du PIB) ⁷	27.9	29.9	34.3	31.8	35.2	34.6	35.5	35.5	37.3	37.8				
Dette publique (en pourcentage du PIB)	34.8	35.8	38.8	36.8	38.6	38.5	40.0	38.7	40.2	40.4				
PIB (nominal, milliards FC)	605.9	657.1	648.1	693.3	684.8	736.9	729.5	785.0	834.6	883.5				
PIB par tête (nominal, en dollars E.U.)	1,541	1,642	1,402	1,700	1,432	1,771	1,472	1,840	1,907	1,977				

Sources: Autorités comoriennes; et estimations et projections du FMI.

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques.² À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des éléments de débit autres que les virements électroniques.³ En pourcentage des exportations de biens et services et des transferts privés⁴ À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.⁵ En pourcentage de recettes totales⁶ Fin de la période. À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars E.U.⁷ Couverture de la dette : Le gouvernement central, la banque centrale et la dette garantie par le gouvernement. La définition de la dette extérieure est basée sur la résidence.

Tableau 5a. Union des Comores : opérations financières consolidées des administrations publiques, 2023-29

(En millions de francs comoriens)

	2023	2024		2025		2026		2027		2028		2029
	Est. ¹	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons, total	99,785	107,677	114,259	133,151	108,060	117,364	116,328	130,947	139,185	156,569		
Recettes	61,717	66,087	66,455	72,911	73,396	80,737	80,383	88,296	96,305	104,577		
Fiscales	49,631	56,085	56,471	62,549	62,522	69,697	68,772	76,531	83,787	91,319		
Non-fiscales	12,085	10,002	9,984	10,361	10,874	11,040	11,611	11,765	12,518	13,258		
Dons	38,069	41,590	47,803	60,240	34,663	36,627	35,945	42,650	42,880	51,992		
Aides budgétaires	15,191	5,571	15,899	11,668	8,938	4,741	4,483	4,475	4,475	10,602		
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	22,878	36,019	31,904	48,572	25,725	31,886	31,462	38,175	38,405	41,390		
Dépenses et prêts nets, total	107,877	130,619	132,357	149,769	125,525	138,358	133,930	145,690	156,017	167,792		
Dépenses courantes	77,254	74,601	74,274	83,091	73,731	82,927	80,169	86,632	91,755	99,322		
Dépenses courantes primaires	70,500	67,925	66,904	71,852	66,112	76,824	73,296	79,658	84,308	91,097		
Traitements et salaires	31,500	32,861	32,853	36,472	35,131	38,932	37,964	41,497	44,461	47,077		
Biens et services	18,450	16,669	15,827	15,446	14,826	16,756	18,246	17,503	19,542	21,859		
Transferts ²	20,550	18,395	18,224	19,934	16,155	21,136	17,086	20,657	20,305	22,161		
Intérêts de la dette	2,253	1,795	2,556	1,928	2,533	1,662	1,730	1,542	1,650	2,091		
Maintenance des projets (fin. extérieur)	1,501	1,628	1,606	5,879	1,697	1,105	1,808	1,923	2,068	2,189		
Assistance technique (fin. extérieur)	3,000	3,253	3,208	3,432	3,390	3,336	3,336	3,508	3,729	3,945		
Dépenses en capital	30,623	56,018	58,083	66,678	51,794	55,431	53,761	59,058	64,262	68,470		
Budgétaires (fin. ressources propres)	13,244	11,990	14,663	13,321	12,763	12,325	12,180	13,529	16,271	18,112		
Financées sur ressources extérieures	17,379	44,028	43,420	53,358	39,031	43,106	41,582	45,529	47,990	50,357		
Solde primaire ³	-12,332	-7,972	-9,255	-6,516	-3,704	-2,069	-2,970	-394	507	429		
	-16,192	-11,798		-10,488		-6,290		-4,891	-4,274	-4,632		
Solde global (base ordonnancement)	-8,091	-22,943	-18,098	-16,618	-17,466	-20,994	-17,602	-14,744	-16,832	-11,223		
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	584	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Solde global (base caisse)	-7,508	-22,943	-18,098	-16,618	-17,466	-20,994	-17,602	-14,744	-16,832	-11,223		
Financement	13,494	18,651	13,806	12,317	10,072	3,164	-1,410	-1,991	1,502	-4,207		
Extérieur (net)	11,900	20,315	22,630	16,427	15,806	4,828	4,320	-266	2,232	2,431		
Tirages PIP (identifiés)	14,485	25,942	28,257	21,717	25,341	16,089	15,538	13,595	15,965	15,529		
Amortissement	-2,898	-5,627	-5,627	-5,290	-9,535	-11,260	-11,218	-13,861	-13,734	-13,098		
Arriérés en principal	313	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Intérieur (net)	1,595	-1,665	-8,825	-4,110	-5,734	-1,664	-5,730	-1,724	-729	-6,639		
Financement bancaire	2,075	-106	-5,733	-1,811	-1,434	634	-720	574	-729	-6,639		
Banque Centrale	2,075	-981	-3,127	-1,434	-1,434	-720	-720	-724	-729	-6,639		
Dont : FMI	1,337	-981	-3,127	-1,434	-1,434	-720	-720	-724	-729	-1,639		
Banques commerciales	0	875	-2,606	-377	0	1,354	0	1,298	0	0		
Financement non-bancaire	-480	-1,559	-3,092	-2,298	-4,300	-2,298	-5,010	-2,298	0	0		
dont recapitalisation de la SNPSF	0	-1,067	-2,600	-898	-2,600	-898	-3,310	0	2	3		
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁴ (+ = sousfinancement)	-5,986	4,292	4,292	4,301	7,394	17,830	19,012	16,734	15,329	15,430		
<i>Pour mémoire</i>												
PIB (nominal)	605,942	657,139	648,060	693,302	684,757	736,862	729,504	784,985	834,616	883,462		
Salaires en pourcentage des recettes	51.0	49.7	49.4	50.0	47.9	48.2	47.2	47.0	46.2	45.0		

Sources : Ministère des Finances des Comores ; et estimations des services du FMI

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques .

² RAU inclue à partir de 2018

³ Les recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par des ressources intérieures.

⁴ Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration de la SNPSF.

Tableau 5b. Union des Comores : opérations financières consolidées des administrations publiques, 2023–29
 (En pourcentage du PIB)

	2023	2024		2025		2026		2027		2028		2029
	Est. ¹	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons, total	16.5	16.4	17.6	19.2	15.8	15.9	15.9	16.7	16.7	16.7	17.7	
Recettes	10.2	10.1	10.3	10.5	10.7	11.0	11.0	11.2	11.5	11.5	11.8	
Fiscales	8.2	8.5	8.7	9.0	9.1	9.5	9.4	9.7	10.0	10.0	10.3	
Non-fiscales	2.0	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	
Dons	6.3	6.3	7.4	8.7	5.1	5.0	4.9	5.4	5.1	5.1	5.9	
Aides budgétaires	2.5	0.8	2.5	1.7	1.3	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	1.2	
Projets (y compris fonct. et assist. techn.)	3.8	5.5	4.9	7.0	3.8	4.3	4.3	4.9	4.6	4.6	4.7	
Dépenses et prêts nets, total	17.8	19.9	20.4	21.6	18.3	18.8	18.4	18.6	18.7	18.7	19.0	
Dépenses courantes	12.7	11.4	11.5	12.0	10.8	11.3	11.0	11.0	11.0	11.0	11.2	
Dépenses courantes primaires	11.6	10.3	10.3	10.4	9.7	10.4	10.0	10.1	10.1	10.1	10.3	
Traitements et salaires	5.2	5.0	5.1	5.3	5.1	5.3	5.2	5.3	5.3	5.3	5.3	
Biens et services	3.0	2.5	2.4	2.2	2.2	2.3	2.5	2.2	2.3	2.3	2.5	
Transferts ²	3.4	2.8	2.8	2.9	2.4	2.9	2.3	2.6	2.4	2.4	2.5	
Intérêts de la dette	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Maintenance des projets (fin. extérieur)	0.2	0.2	0.2	0.8	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Assistance technique (fin. extérieur)	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	
Dépenses en capital	5.1	8.5	9.0	9.6	7.6	7.5	7.4	7.5	7.7	7.7	7.8	
Budgétaires (fin. ressources propres)	2.2	1.8	2.3	1.9	1.9	1.7	1.7	1.7	1.9	1.9	2.1	
Financées sur ressources extérieures	2.9	6.7	6.7	7.7	5.7	5.9	5.7	5.8	5.8	5.8	5.7	
Solde primaire ³	-2.0	-1.2	-1.4	-0.9	-0.5	-0.3	-0.4	-0.1	0.1	0.0		
		-2.7	-1.8		-1.5		-0.9		-0.6	-0.5	-0.5	
Solde global (base ordonnancement)	-1.3	-3.5	-2.8	-2.4	-2.6	-2.8	-2.4	-1.9	-2.0	-2.0	-1.3	
Variation nette des arriérés et rééchelonnement	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérêts sur la dette extérieure	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Arriérés intérieurs	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-1.2	-3.5	-2.8	-2.4	-2.6	-2.8	-2.4	-1.9	-2.0	-2.0	-1.3	
Financement	2.2	2.8	2.1	1.8	1.5	0.4	-0.2	-0.3	0.2	0.2	-0.5	
Extérieur (net)	2.0	3.1	3.5	2.4	2.3	0.7	0.6	0.0	0.3	0.3	0.3	
Tirages PIP (identifiés)	2.4	3.9	4.4	3.1	3.7	2.2	2.1	1.7	1.9	1.8		
Amortissement	-0.5	-0.9	-0.9	-0.8	-1.4	-1.5	-1.5	-1.8	-1.6	-1.6	-1.5	
Arriérés en principal	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieur (net)	0.3	-0.3	-1.4	-0.6	-0.8	-0.2	-0.8	-0.2	-0.1	-0.1	-0.8	
Financement bancaire	0.3	0.0	-0.9	-0.3	-0.2	0.1	-0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.8	
Banque Centrale	0.3	-0.1	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.8	
Dont : FMI	0.2	-0.1	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	
Banques commerciales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement non-bancaire	-0.1	-0.2	-0.5	-0.3	-0.6	-0.3	-0.7	-0.3	0.0	0.0	0.0	
dont recapitalisation de la SNPSF	0.0	-0.2	-0.4	-0.1	-0.4	-0.1	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Ecart de financement/ erreurs et omissions ⁴ (+ = sousfinancement)	-1.0	0.7	0.7	0.6	1.1	2.4	2.6	2.1	1.8	1.7		
<i>Pour mémoire</i>												
PIB (nominal)	605,942	657,139	648,060	693,302	684,757	736,862	729,504	784,985	834,616	883,462		
Salaires en pourcentage des recettes	51.0	49.7	49.4	50.0	47.9	48.2	47.2	47.0	46.2	45.0		

Sources : Ministère des Finances des Comores ; et estimations des services du FMI

¹À partir de 2017, comprend les recettes et les dépenses budgétisées liées aux subventions aux combustibles des entreprises publiques .

² RAU inclue à partir de 2018

³ Les recettes intérieures moins les dépenses primaires courantes et les dépenses en capital financées par des ressources intérieures.

⁴ Pour 2022-23, comprend les besoins de financement non satisfaits pour la restructuration de la SNPSF.

Tableau 6. Union des Comores : situation monétaire, 2023–29

(En millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025		2026		2027	2028	2029	
	Est. ¹	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	
Net Foreign Assets	120,897	154,172	166,539	210,345	193,828	251,235	223,516	281,780	299,993	326,615
Central Bank Assets ¹	144,471	176,439	186,718	230,948	212,339	270,840	241,022	300,354	317,521	342,193
Central Bank Liabilities ²	-27,438	-26,458	-24,312	-25,024	-22,878	-24,304	-22,158	-23,580	-22,850	-21,212
Commercial Banks Assets	7,878	8,544	8,426	9,014	8,903	9,580	9,484	10,206	10,851	11,486
Commercial Banks Liabilities	-4,014	-4,353	-4,293	-4,593	-4,536	-4,881	-4,832	-5,200	-5,529	-5,852
Net Domestic Assets	109,661	92,525	80,158	51,153	67,670	24,646	52,365	13,412	9,959	5,034
Domestic Credit	147,163	136,848	135,615	140,597	140,144	147,931	146,716	155,913	162,831	168,733
Net Credit to Government	22,315	21,177	15,696	18,560	13,435	18,227	11,727	17,739	15,920	13,224
Of which: Treasury	37,948	37,843	32,216	36,031	30,782	36,665	30,062	37,239	36,510	34,871
Bank Financing	22,315	21,177	15,696	18,560	13,435	18,227	11,727	17,739	15,920	13,224
Claims on Government	43,807	43,701	38,074	41,890	36,640	42,524	35,920	43,098	42,369	40,730
Deposits of Government	-21,492	-22,524	-22,378	-23,330	-23,205	-24,297	-24,193	-25,359	-26,449	-27,506
Claims on Public Enterprises	13,877	13,143	16,381	13,866	16,382	14,737	16,383	15,700	16,692	17,669
Claims on Other Financial Institutions	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40	-40
Claims on Private Sector	110,686	115,671	119,918	122,036	126,709	129,704	134,989	138,175	146,911	155,509
Other Items Net	-37,502	-44,323	-55,457	-89,443	-72,474	-123,285	-94,351	-142,501	-152,871	-163,699
Broad Money	230,558	246,697	246,697	261,498	261,498	275,881	275,881	295,192	309,952	331,649
Money	158,272	171,159	171,159	190,699	190,699	200,343	200,343	216,255	235,967	252,711
Currency in Circulation	58,425	66,604	66,604	75,929	75,929	86,559	86,559	98,677	112,492	128,241
Demand Deposits	99,847	104,554	104,554	114,770	114,770	113,784	113,784	117,578	123,474	124,470
Quasi-Money	72,285	75,538	75,538	70,799	70,799	75,538	75,538	78,937	73,985	78,937
(in percent of beginning period broad money)										
Net Foreign Assets	4.7	14.4	19.8	22.8	11.1	15.6	11.4	11.1	6.2	8.6
Net Domestic Assets	4.0	-7.4	-12.8	-16.8	-5.1	-10.1	-5.9	-4.1	-1.2	-1.6
Domestic Credit	2.3	-4.5	-5.0	1.5	1.8	2.8	2.5	2.9	2.3	1.9
Net Credit to Government	-1.3	-0.5	-2.9	-1.1	-0.9	-0.1	-0.7	-0.2	-0.6	-0.9
Credit to Public Enterprises	-2.3	-0.3	1.1	0.3	0.0	0.3	0.0	0.3	0.3	0.3
Credit to Private Sector	5.9	2.2	4.0	2.6	2.8	2.9	3.2	3.1	3.0	2.8
Other Items (net)	1.6	-3.0	-7.8	-18.3	-6.9	-12.9	-8.4	-7.0	-3.5	-3.5
Broad Money	8.7	7.0	7.0	6.0	6.0	5.5	5.5	7.0	5.0	7.0
Money	6.6	5.6	5.6	7.9	7.9	3.7	3.7	5.8	6.7	5.4
Quasi-Money	2.1	1.4	1.4	-1.9	-1.9	1.8	1.8	1.2	-1.7	1.6
Velocity (GDP/end-year broad money)	2.6	2.7	2.6	2.7	2.6	2.7	2.6	2.7	2.7	2.7
Credit to private sector (percent change)	12.8	4.5	8.3	5.5	5.7	6.3	6.5	6.5	6.3	5.9

Sources: Central Bank of Comoros; and IMF staff estimates and projections.

¹ Includes net credit to government entities other than public treasury.² From 2021, includes new SDR allocation of \$24 million.

Tableau 7a. Union des Comores : balance des paiements, 2023-29

(En millions de francs comoriens, sauf indication contraire)

	2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029	
	Est.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.						
Compte courant	-11,961	-23,199	-21,254	-28,480	-26,776	-30,998	-29,254	-33,379	-32,877	-31,999				
Biens et services	-162,545	-145,338	-152,207	-162,106	-151,936	-153,137	-151,105	-158,131	-158,596	-164,293				
Balance commerciale	-120,879	-112,170	-117,213	-132,411	-123,249	-131,105	-127,664	-137,316	-146,554	-154,776				
Exportations (f.à.b.)	15,015	17,614	20,515	17,586	22,049	21,091	23,935	22,629	24,556	28,284				
Dont : Vanille	892	275	952	290	1,006	366	1,066	389	415	475				
Clou de girofle	11,086	11,044	12,894	11,890	13,652	13,464	14,488	14,389	15,370	17,999				
Ylang-ylang	1,007	1,064	1,065	1,123	1,128	1,192	1,197	1,274	1,361	1,524				
Autres	1,260	5,232	5,604	4,284	6,264	6,068	7,184	6,577	7,410	8,285				
Importations (f.à.b.)	-135,894	-129,784	-137,728	-149,997	-145,298	-152,196	-151,599	-159,944	-171,110	-183,061				
Dont : Produits pétroliers	-50,042	-49,686	-49,697	-48,855	-48,984	-48,709	-48,838	-49,107	-49,630	-51,522				
Services (net)	-41,666	-33,168	-34,994	-29,695	-28,687	-22,032	-23,441	-20,815	-12,042	-9,517				
Recettes	52,230	58,149	57,345	63,988	63,215	72,977	70,079	76,086	81,647	88,115				
Paiements	-93,896	-91,316	-92,339	-93,683	-91,902	-95,010	-93,520	-96,902	-93,689	-97,631				
Revenu (net)	3,359	844	69	1,251	889	2,428	1,632	2,593	2,357	1,414				
Transferts courants (net)	147,225	121,295	130,883	132,376	124,270	119,711	120,219	122,159	123,362	130,879				
Administrations publiques	28,975	10,452	20,713	20,979	14,025	9,182	9,626	9,907	10,272	16,736				
Secteur privé ¹	118,249	110,843	110,170	111,397	110,246	110,529	110,593	112,253	113,090	114,143				
Compte capital & opérations financières	26,671	50,875	59,209	78,687	45,004	50,907	38,924	46,230	34,939	41,527				
Compte de capital	18,270	25,732	21,684	39,261	20,639	27,465	26,043	32,383	32,205	34,828				
Transferts en capital	18,270	25,732	21,684	39,261	20,639	27,465	26,043	32,383	32,205	34,828				
Transferts des actifs fixes	18,270	25,732	21,684	39,261	20,639	27,465	26,043	32,383	32,205	34,828				
Compte financier	8,401	25,143	37,525	39,426	24,366	23,442	12,881	13,846	2,733	6,699				
Investissement direct	2,435	3,286	3,240	4,160	4,109	4,421	4,377	4,710	5,008	5,301				
Portefeuille net & autres investissements	12,687	21,857	32,995	34,766	19,757	18,521	8,004	8,637	-2,775	1,398				
Administrations publiques	13,194	22,939	33,383	33,335	19,759	19,335	8,281	8,797	-2,884	1,374				
Décaissement	28,411	28,565	39,010	38,626	29,294	30,595	19,499	22,658	10,850	14,472				
Tirages	28,411	28,565	39,010	38,626	29,294	30,595	19,499	22,658	10,850	14,472				
Allocation DTS														
Amortissement	-3,079	-5,627	-5,627	-5,290	-9,535	-11,260	-11,218	-13,861	-13,734	-13,098				
Secteur privé (net)	-507	-1,082	-388	1,431	-1	-814	-277	-160	109	24				
Banques, net	2,814	-666	-548	-470	-477	-566	-582	-626	-645	-635				
Autres	-3,321	-416	160	1,901	476	-248	305	466	754	659				
Monnaie Fiduciaire et dépôt	-6,722													
Erreurs et omissions	-2,526	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Solde global	12,185	27,676	37,954	50,207	18,228	19,909	9,670	12,851	2,061	9,528				
Financement	-12,185	-25,530	-37,954	-50,207	-18,228	-19,909	-9,670	-12,851	-2,061	-9,528				
AEN banque centrale (hausse = -)	-21,389	-35,393	-58,146	-66,177	-34,560	-42,480	-33,165	-34,060	-2,061	-9,528				
Avoirs extérieurs	-13,521	-24,549	-34,828	-48,773	-16,794	-19,189	-8,950	-12,127	-1,332	-7,889				
Passifs extérieurs	1,337	-981	-3,127	-1,434	-1,434	-720	-720	-724	-729	-1,493				
Utilisation crédits FMI	1,337	-3,233	-3,233	-1,516	-1,516	-780	-780	-805	-837	-837				
Financement du programme	9,204	9,863	20,192	15,969	16,332	22,571	23,495	21,209	0	0				
FEC 2023	4,311	4,292	4,292	4,301	4,311	4,311	2,168	0	0	0				
Aide budgétaire officielle	15,191	5,571	15,899	11,668	8,938	4,741	4,483	4,475	0	0				
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs	-10,298	0	0	0	3,093	13,519	14,701	14,567	0	0				
Postes pour mémoire :														
Compte courant (percentage du PIB)	-2.0	-3.5	-3.3	-4.1	-3.9	-4.2	-4.0	-4.3	-3.9	-3.6				
Transferts exclus	-26.3	-22.0	-23.5	-23.2	-22.1	-20.5	-20.5	-19.8	-18.7	-18.4				
Exportations biens & services (percentage du PIB)	11.1	11.5	12.0	11.8	12.5	12.8	12.9	12.6	12.7	-13.2				
Importations biens & services (percentage du PIB)	37.9	33.6	35.5	35.1	34.6	33.5	33.6	32.7	31.7	31.8				
Réserves internationales brutes (fin de période) ²														
En millions de dollars E.U.	321.0	392.9	415.8	516.0	474.4	604.3	537.7	667.4	702.9	757.5				
En mois d'importations de biens et services	7.8	8.7	9.4	11.2	10.4	12.7	11.3	13.6	13.6	14.0				
PIB nominal (millions de FC)	605,942	657,139	648,060	693,302	684,757	736,862	729,504	784,985	834,616	883,462.4				
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,340	1,461	1,441	1,547	1,528	1,647	1,630	1,748	1,851	1,959.1				

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 7b. Union des Comores : balance des paiements, 2023-29

(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023	2024		2025		2026		2027		2028		2029
	Est. ¹	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Compte courant	-26.5	-51.6	-47.3	-63.5	-59.7	-69.3	-65.4	-74.3	-72.9	-71.0		
Biens et services	-359.6	-323.2	-338.4	-361.6	-338.9	-342.2	-337.7	-352.0	-351.7	-364.3		
Balance commerciale	-267.4	-249.4	-260.6	-295.4	-274.9	-293.0	-285.3	-305.7	-325.0	-343.2		
Exportations (f.à.b.)	33.2	39.2	45.6	39.2	49.2	47.1	53.5	50.4	54.5	62.7		
Dont : Vanille	2.0	0.6	2.1	0.6	2.2	0.8	2.4	0.9	0.9	1.1		
Clou de girofle	24.5	24.6	28.7	26.5	30.5	30.1	32.4	32.0	34.1	39.9		
Ylang-ylang	2.2	2.4	2.4	2.5	2.5	2.7	2.7	2.8	3.0	3.4		
Autres	2.8	11.6	12.5	9.6	14.0	13.6	16.1	14.6	16.4	18.4		
Importations (f.à.b.)	-300.6	-288.6	-306.2	-334.6	-324.1	-340.1	-338.8	-356.1	-379.4	-405.9		
Services (net)	-92.2	-73.7	-77.8	-66.2	-64.0	-49.2	-52.4	-46.3	-26.7	-21.1		
Recettes	115.5	129.3	127.5	142.7	141.0	163.1	156.6	169.4	181.0	195.4		
Paiements	-207.7	-203.0	-205.3	-209.0	-205.0	-212.3	-209.0	-215.7	-207.8	-216.5		
Revenu (net)	7.4	1.9	0.2	2.8	2.0	5.4	3.6	5.8	5.2	3.1		
Transferts courants (net)	325.7	269.7	291.0	295.3	277.2	267.5	268.6	272.0	273.6	290.2		
Administrations publiques	64.1	23.2	46.1	46.8	31.3	20.5	21.5	22.1	22.8	37.1		
Secteur privé	261.6	246.5	245.0	248.5	245.9	247.0	247.1	249.9	250.8	253.1		
Compte capital & opérations financières	59.0	113.1	131.6	175.5	100.4	113.8	87.0	102.9	77.5	92.1		
Compte de capital	40.4	57.2	48.2	87.6	46.0	61.4	58.2	72.1	71.4	77.2		
Transferts en capital	40.4	57.2	48.2	87.6	46.0	61.4	58.2	72.1	71.4	77.2		
Transferts des actifs fixes	40.4	57.2	48.2	87.6	46.0	61.4	58.2	72.1	71.4	77.2		
Compte financier	18.6	55.9	83.4	87.9	54.4	52.4	28.8	30.8	6.1	14.9		
Investissement direct	5.4	7.3	7.2	9.3	9.2	9.9	9.8	10.5	11.1	11.8		
Portefeuille net & autres investissements	28.1	48.6	73.4	77.6	44.1	41.4	17.9	19.2	-6.2	3.1		
Administrations publiques	29.2	51.0	74.2	74.4	44.1	43.2	18.5	19.6	-6.4	3.0		
Décaissement	62.8	63.5	86.7	86.2	65.3	68.4	43.6	50.4	24.1	32.1		
Tirages	62.8	63.5	86.7	86.2	65.3	68.4	43.6	50.4	24.1	32.1		
Allocation DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Amortissement	-6.8	-12.5	-12.5	-11.8	-21.3	-25.2	-25.1	-30.9	-30.5	-29.0		
Secteur privé (net)	-1.1	-2.4	-0.9	3.2	0.0	-1.8	-0.6	-0.4	0.2	0.1		
Banques, net	6.2	-1.5	-1.2	-1.0	-1.1	-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4		
Autres	-7.3	-0.9	0.4	4.2	1.1	-0.6	0.7	1.0	1.7	1.5		
	-14.9											
Erreurs et omissions	-5.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Solde global	27.0	61.5	84.4	112.0	40.7	44.5	21.6	28.6	4.6	21.1		
Financement	-27.0	-56.8	-84.4	-112.0	-40.7	-44.5	-21.6	-28.6	-4.6	-21.1		
AEN banque centrale (hausse = -)	-47.3	-78.7	-129.3	-147.6	-77.1	-94.9	-74.1	-75.8	-4.6	-21.1		
Avoirs extérieurs	-29.9	-54.6	-77.4	-108.8	-37.5	-42.9	-20.0	-27.0	-3.0	-17.5		
3.0	-2.2	-7.0	-3.2	-3.2	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6	-3.3		
Utilisation crédits FMI	3.0	-7.2	-7.2	-3.4	-3.4	-1.7	-1.7	-1.8	-1.9	-1.9		
Financement du programme	20.4	21.9	44.9	35.6	36.4	50.4	52.5	47.2	0.0	0.0		
FEC 2023	9.5	9.5	9.5	9.6	9.6	9.6	9.6	4.8	0.0	0.0		
Aide budgétaire officielle	33.6	12.4	35.4	26.0	19.9	10.6	10.0	10.0	0.0	0.0		
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs	-22.8	0.0	0.0	0.0	6.9	30.2	32.9	32.4	0.0	0.0		
Postes pour mémoire :												
Compte courant (percentage du PIB)	-2.0	-3.5	-3.3	-4.1	-3.9	-4.2	-4.0	-4.3	-3.9	-3.6		
Transferts exclus	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Exportations biens & services (percentage du PIB)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Importations biens & services (percentage du PIB)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		
Réserves internationales brutes (fin de période) ²		71.9	94.8									
En millions de dollars E.U.	321.0	392.9	415.8	516.0	474.4	604.3	537.7	667.4	702.9	757.5		
En mois d'importations de biens et services	7.8	8.7	9.4	11.2	10.4	12.7	11.3	13.6	13.6	14.0		
PIB nominal (millions de FC)	605,942	657,139	648,060	693,302	684,757	736,862	729,504	784,985	834,616	883,462		
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,340	1,461	1,441	1,547	1,528	1,647	1,630	1,748	1,851	1,959		

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 7c. Union des Comores : balance des paiements, 2023–29
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025		2026		2027		2028		2029
	Est. ¹	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	2nd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Compte courant	-2.0	-3.5	-3.3	-4.1	-3.9	-4.2	-4.0	-4.3	-3.9	-3.6	
Biens et services	-26.8	-22.1	-23.5	-23.4	-22.2	-20.8	-20.7	-20.1	-19.0	-18.6	
Balance commerciale	-19.9	-17.1	-18.1	-19.1	-18.0	-17.8	-17.5	-17.5	-17.6	-17.5	
Exportations (f.a.b.)	2.5	2.7	3.2	2.5	3.2	2.9	3.3	2.9	2.9	3.2	
Dont : Vanille	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	
Clou de girofle	1.8	1.7	2.0	1.7	2.0	1.8	2.0	1.8	1.8	2.0	
Ylang-ylang	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Autres	0.2	0.8	0.9	0.6	0.9	0.8	1.0	0.8	0.9	0.9	
Importations (f.a.b.)	-22.4	-19.7	-21.3	-21.6	-21.2	-20.7	-20.8	-20.4	-20.5	-20.7	
Dont : Produits pétroliers	-8.3	-7.6	-7.7	-7.0	-7.2	-6.6	-6.7	-6.3	-5.9	-5.8	
Services (net)	-6.9	-5.0	-5.4	-4.3	-4.2	-3.0	-3.2	-2.7	-1.4	-1.1	
Recettes	8.6	8.8	8.8	9.2	9.2	9.9	9.6	9.7	9.8	10.0	
Paiements	-15.5	-13.9	-14.2	-13.5	-13.4	-12.9	-12.8	-12.3	-11.2	-11.1	
Revenu (net)	0.6	0.1	0.0	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	
Transferts courants (net)	24.3	18.5	20.2	19.1	18.1	16.2	16.5	15.6	14.8	14.8	
Administrations publiques	4.8	1.6	3.2	3.0	2.0	1.2	1.3	1.3	1.2	1.9	
Secteur privé	19.5	16.9	17.0	16.1	16.1	15.0	15.2	14.3	13.6	12.9	
Compte capital & opérations financières	4.4	7.7	9.1	11.3	6.6	6.9	5.3	5.9	4.2	4.7	
Compte de capital	3.0	3.9	3.3	5.7	3.0	3.7	3.6	4.1	3.9	3.9	
Transferts en capital	3.0	3.9	3.3	5.7	3.0	3.7	3.6	4.1	3.9	3.9	
Transferts des actifs fixes	3.0	3.9	3.3	5.7	3.0	3.7	3.6	4.1	3.9	3.9	
Compte financier	1.4	3.8	5.8	5.7	3.6	3.2	1.8	1.8	0.3	0.8	
Investissement direct	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	
Portefeuille net & autres investissements	2.1	3.3	5.1	5.0	2.9	2.5	1.1	1.1	-0.3	0.2	
Administrations publiques	2.2	3.5	5.2	4.8	2.9	2.6	1.1	1.1	-0.3	0.2	
Décaissement	4.7	4.3	6.0	5.6	4.3	4.2	2.7	2.9	1.3	1.6	
Tirages	4.7	4.3	6.0	5.6	4.3	4.2	2.7	2.9	1.3	1.6	
Allocation DTS											
Amortissement	-0.5	-0.9	-0.9	-0.8	-1.4	-1.5	-1.5	-1.8	-1.6	-1.5	
Secteur privé (net)	-0.1	-0.2	-0.1	0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Banques, net	0.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	
Autres	-0.5	-0.1	0.0	0.3	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	
	-1.1										
Erreurs et omissions	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global	2.0	4.2	5.9	7.2	2.7	2.7	1.3	1.6	0.2	1.1	
Financement	-2.0	-3.9	-5.9	-7.2	-2.7	-2.7	-1.3	-1.6	-0.2	-1.1	
AEN banque centrale (housse = -)	-3.5	-5.4	-9.0	-9.5	-5.0	-5.8	-4.5	-4.3	-0.2	-1.1	
Utilisation crédits FMI	0.2	-0.5	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	
Financement du programme	1.5	1.5	3.1	2.3	2.4	3.1	3.2	2.7	0.0	0.0	
FEC 2023	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.3	0.0	0.0	
Aide budgétaire officielle	2.5	0.8	2.5	1.7	1.3	0.6	0.6	0.6	0.0	0.0	
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs	-1.7	0.0	0.0	0.0	0.5	1.8	2.0	1.9	0.0	0.0	
Postes pour mémoire :											
Compte courant (percentage du PIB)	-2.0	-3.5	-3.3	-4.1	-3.9	-4.2	-4.0	-4.3	-3.9	-3.2	
Transferts exclus	-26.3	-22.0	-23.5	-23.2	-22.1	-20.5	-20.5	-19.8	-18.7	-18.4	
Exportations biens & services (percentage du PIB)	11.1	11.5	12.0	11.8	12.5	12.8	12.9	12.6	12.7	13.2	
Importations biens & services (percentage du PIB)	37.9	33.6	35.5	35.1	34.6	33.5	33.6	32.7	31.7	31.8	
Réserves internationales brutes (fin de période) ²											
En millions de dollars EU	321.0	392.9	415.8	516.0	474.4	604.3	537.7	667.4	702.9	757.5	
En mois d'importations de biens et services	7.8	8.7	9.4	11.2	10.4	12.7	11.3	13.6	13.6	14.0	
PIB nominal (millions de FC)	605,942	657,139	648,060	693,302	684,757	736,862	729,504	784,985	834,616	883,462	
PIB nominal (millions de dollars EU)	1,340	1,461	1,441	1,547	1,528	1,647	1,630	1,748	1,851	1,959.1	

Sources: Autorités comoriennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹À partir de 2015, les transferts officiels privés nets comprennent les estimations faites par la Banque centrale des Comores des postes de débit autres que les virements.²À partir de 2021, comprend une nouvelle allocation de DTS de 24 millions de dollars.

Tableau 8. Union des Comores : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2023-38

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																
(en millions de DTS)																
Principal	4.9	5.2	2.4	1.2	1.2	1.5	3.0	2.4	2.1	2.1	1.8	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts 1	1.0	0.6	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs																
(en millions de DTS)																
Principal	4.9	5.2	2.4	1.2	1.2	1.5	3.0	3.5	4.6	6.1	6.1	4.6	3.2	1.8	0.4	0.0
Commissions et intérêts 1	1.0	0.6	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs ²																
En millions de DTS	5.9	5.8	2.6	1.4	1.4	1.8	3.2	3.7	4.9	6.3	6.3	4.9	3.4	2.0	0.6	0.2
En millions de FC	3,567.5	3,491.2	1,594.2	867.7	872.5	1,097.4	1,970.9	2,297.2	2,988.5	3,862.0	3,862.0	2,988.5	2,115.0	1,241.5	368.0	149.7
En pourcentage des recettes publiques	5.8	5.3	2.2	1.1	1.0	1.1	1.9	2.0	2.4	2.9	2.6	1.9	1.2	0.7	0.2	0.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.3	4.6	2.0	0.9	0.9	1.0	1.7	1.9	2.2	2.7	2.5	1.8	1.1	0.6	0.2	0.1
En pourcentage du service de la dette ³	46.4	33.5	19.1	6.5	5.5	7.0	12.0	20.5	35.4	37.6	30.8	20.8	14.3	8.2	2.4	0.9
En pourcentage du PIB	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	2.5	2.0	0.7	0.3	0.3	0.3	0.6	0.6	0.8	0.9	0.9	0.6	0.4	0.2	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	33.1	32.5	14.8	8.1	8.1	10.1	18.1	21.0	27.4	35.4	35.4	27.4	19.4	11.4	3.4	1.4
Encours total des crédits du FMI ²																
En millions de DTS	19.7	21.7	26.4	32.3	34.7	33.2	30.2	26.7	22.1	16.0	10.0	5.3	2.1	0.4	0.0	0.0
En millions de FC	11,877.9	13,072.2	15,969.9	19,627.1	21,211.6	20,411.3	18,584.3	16,430.0	13,582.1	9,858.0	6,133.9	3,286.0	1,314.4	219.1	0.0	0.0
En pourcentage des recettes publiques	19.2	19.8	21.9	24.3	24.0	21.2	17.8	14.4	11.0	7.3	4.2	2.1	0.8	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	17.7	17.3	19.6	20.9	21.5	19.2	16.0	13.2	10.1	6.8	3.9	2.0	0.7	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ³	154.6	125.5	191.2	147.6	134.2	129.8	113.5	146.4	161.1	96.1	49.0	22.8	8.9	1.4	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.0	2.0	2.3	2.7	2.7	2.4	2.1	1.8	1.4	0.9	0.6	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	110.8	121.7	148.4	181.7	195.0	186.3	169.7	150.0	124.0	90.0	56.0	30.0	12.0	2.0	0.0	0.0
Pour mémoire																
PIB nominal (en millions de FC)	605,942.3	657,138.6	693,301.6	736,861.8	784,985.5	834,616.2	883,462.4	937,951.7	992,887.4	1,050,753.2	1,112,011.9	1,176,863.7	1,245,520.3	1,318,206.4	1,395,159.8	1,476,632.2
Exportations de biens et de services (en millions de FC)	67,245.6	75,762.2	81,574.2	94,068.0	98,715.0	106,202.6	116,399.1	124,110.7	134,085.4	144,688.3	155,997.5	168,058.0	188,100.4	201,256.3	215,224.9	230,055.1
Recettes publiques (en millions de FC)	61,716.6	66,086.9	72,910.7	80,737.3	88,296.3	96,305.0	104,577.2	113,922.7	123,945.2	134,510.7	145,868.8	157,819.9	170,927.1	185,123.5	199,103.6	214,163.7
Service de la dette (en millions de FC) ²	7,685.0	10,415.2	8,353.5	13,300.3	15,803.9	15,722.3	16,372.0	11,220.4	8,430.5	10,260.2	12,524.4	14,395.6	14,756.5	15,214.4	15,297.5	15,857.2
FC/DTS (moyenne sur la période)	605.5	602.9	604.1	605.5	608.9	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4	613.4
	602.0	603.3	604.6	606.8	611.0	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4	615.4

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte de la remise temporaire d'intérêts sur les prêts du fonds fiduciaire RPC jusqu'en décembre 2011.² À partir de l'hypothèse du décaissement de la totalité du montant FEC de 13,57 milliards de DTS (152,5% de la quote-part). La totalité du crédit AUPC de 1,1 million de dollars (12,5% de la quote part) a été rachetée à partir du premier décaissement FEC.³ Total service de la dette avant aide intérimaire PPTE; comprend remboursements et rachats au FMI.

Tableau 9. Union des Comores : besoins et sources de financement extérieur, 2024–28

(En millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028
Besoins de financement	71.3	78.7	96.2	107.0	105.2
Déficit du compte de transactions courantes	51.6	63.5	69.3	74.3	72.9
Amortissement de la dette publique	19.7	15.2	26.9	32.7	32.3
Sources de financement	76.1	78.7	96.2	107.0	105.2
Compte de capital	57.2	87.6	61.4	72.1	71.4
Compte d'opérations financières (hors amortissement)	68.4	99.8	77.5	61.7	36.5
Dont : Dette publique (hors amortissement)	63.5	86.2	68.4	50.4	24.1
Variation des réserves (+ = diminution)	-49.6	-108.6	-42.7	-26.8	-2.7
Écart de financement budgétaire/sources de financement	21.9	35.6	50.4	47.2	43.9
Appui budgétaire des partenaires (Banque Mondiale, BAD, AFD, Chine, Arabie Saoudite)	12.4	26.0	10.6	10.0	9.9
Financement du FMI ¹	9.5	9.6	9.6	4.8	
en pourcentage des besoins de la BdP/besoins budgétaires	43.5	26.9	19.1	10.2	
Emprunts concessionnels auprès d'autres donateurs ²	0.0	0.0	30.2	32.4	34.0
Écart de financement restant	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Autorités comoriennes ; projections des services du FMI

¹ Proposition d'accès à la FEC de 180 % de la quote-part sur 4 ans.² Cette ligne correspond aux emprunts concessionnels potentiels ; un appui budgétaire supplémentaire réduirait les emprunts nécessaires.

Tableau 10. Union des Comores : calendrier des décaissements, 2023-27

Date de disponibilité ¹	Conditions de décaissement	Montant en DTS	% de la quote-part
05/31/23	Approbation de l'accord par le conseil d'administration.	3,560,000	20.00
09/30/23	Respect des CR en continu et de fin juin 2023 et achèvement de la première revue.	3,560,000	20.00
03/30/24	Respect des CR continu et de fin décembre 2023 et achèvement de la deuxième revue.	3,560,000	20.00
09/30/24	Respect des CR continu et de fin juin 2024 et achèvement de la troisième revue.	3,560,000	20.00
03/30/25	Respect des CR en continu et de fin décembre 2024 et achèvement de la quatrième revue.	3,560,000	20.00
09/30/25	Respect des CR continu et de fin juin 2025 et achèvement de la cinquième revue.	3,560,000	20.00
03/30/26	Respect des CR continu et à fin décembre 2025 et achèvement de la sixième revue.	3,560,000	20.00
09/30/26	Respect des CR continu et de fin juin 2026 et achèvement de la septième revue.	3,560,000	20.00
03/30/27	Respect des CR continu et de fin décembre 2026 et achèvement de la huitième revue.	3,560,000	20.00
Total		32,040,000	180.0

Source : Fonds monétaire international

¹ Selon l'approbation du conseil d'administration à l'issue de chaque revue.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques⁸

Sources de risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur les Comores	Mesures à prendre
Risques mondiaux				
Intensification des conflits régionaux. L'escalade ou l'extension du conflit à Gaza et en Israël, la guerre menée par la Russie en Ukraine et/ou d'autres conflits régionaux ou le terrorisme perturbent le commerce (énergie, alimentation, tourisme, chaînes d'approvisionnement, etc.), les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement ; ils font aussi augmenter les flux de réfugiés.	Élevée	CT, MT	Importante	Améliorer la production nationale et préparer des plans d'urgence, incluant un soutien ciblé pour protéger les plus vulnérables en cas de nouvelles augmentations des prix ou pénuries des produits de base. Intensifier les réformes structurelles pour renforcer la production agricole du secteur privé des Comores.
Volatilité des prix des produits de base. Les fluctuations de l'offre et de la demande (dues par exemple à des conflits, des restrictions aux exportations ou des décisions de l'OPEP+) entraînent une volatilité récurrente des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires et une insécurité alimentaire dans les PEPD, des retombées transfrontalières et une instabilité sociale et économique.	Élevée	CT, MT	Importante	Améliorer la production nationale, redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face à l'insécurité alimentaire et préparer des plans d'urgence, y compris en recherchant des financements concessionnels et un soutien budgétaire supplémentaire pour soutenir les dépenses prioritaires et les importations essentielles. Intensifier les réformes structurelles pour renforcer la production agricole privée aux Comores.

⁸ Basé sur la G-RAM du 26 juillet 2024. La matrice indique les événements susceptibles de modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par la mission des risques qui entourent le scénario de référence (« faible » signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source de risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne sont pas mutuellement incompatibles peuvent interagir et se matérialiser conjointement.

Sources de risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur les Comores	Mesures à prendre
<p>Brusque ralentissement ou récession à l'échelle mondiale. Ralentissement de la croissance dans les principales puissances économiques, notamment dû à des ruptures d'approvisionnement, au durcissement des politiques monétaires, à la multiplication des faillites d'entreprises ou à une contraction du secteur immobilier plus importante qu'envisagé, avec des répercussions négatives transmises par les canaux commerciaux et financiers et déclenchant des arrêts soudains dans certains PEPD.</p>	Moyenne	CT, MT	Moyenne	<p>Conserver des politiques macroéconomiques prudentes. Mettre en œuvre des réformes pour créer un espace budgétaire, en améliorant la mobilisation des recettes et en redéfinissant les priorités de dépenses. Diversifier les voies d'approvisionnement et apporter une aide aux personnes vulnérables.</p>
<p>Aggravation de la fragmentation géoéconomique. Des conflits élargis, des politiques de repli sur soi et une coopération internationale affaiblie se traduisent par une configuration moins efficace du commerce et de l'IDE, des ruptures d'approvisionnement, le protectionnisme, l'incertitude des politiques, la fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, la hausse des coûts d'expédition et des intrants, l'instabilité financière, l'éclatement du système monétaire international et la baisse de la croissance.</p>	Élevée	CT, MT	Faible	<p>Diversifier les filières d'approvisionnement et préparer des plans d'urgence, incluant des mesures visant à protéger les plus vulnérables en cas de nouvelles ruptures d'approvisionnement. Mener des réformes structurelles pour améliorer la compétitivité et promouvoir les Comores en tant que destination pour les investissements.</p>
<p>Changement climatique. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes humaines, des dommages aux infrastructures, une insécurité alimentaire, des ruptures d'approvisionnement, un ralentissement de la croissance et une instabilité financière. La transition désordonnée vers des émissions nettes nulles et l'incertitude réglementaire se traduisent par des abandons d'actifs et un faible niveau d'investissement.</p>	Moyenne	MT	Importante	<p>Mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au climat, notamment en investissant dans des infrastructures résistantes au climat, avec l'aide de partenaires internationaux.</p>

Risques intérieurs				
Sources de risques	Probabilité relative	Horizon temporel	Incidence sur les Comores	Mesures à prendre
Dérapages des politiques. Le retard pris par les réformes structurelles et pour d'autres objectifs du programme entament la confiance dans l'économie.	Moyenne	CT, MT	Importante	Mettre en œuvre les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles décrites dans le programme de la FEC , en particulier celles relatives à la bonne gestion des finances publiques et à la stabilité financière.
Mécontentement social et instabilité politique. La hausse de l'inflation et les pénuries alimentaires perturbent l'activité économique et nuisent à la cohésion sociale.	Moyenne	CT, MT	Moyenne	Apporter un soutien aux plus vulnérables et renforcer la gouvernance, la transparence, l'inclusivité et l'état de droit.
Multiplication des coupures de courant. Une infrastructure électrique déficiente ne peut soutenir une croissance forte et durable.	Moyenne	CT	Moyenne	Mettre en œuvre des réformes qui favorisent les partenariats avec le secteur privé dans le secteur de l'énergie.
Intensification de l'épidémie de choléra. Une crise de santé publique perturbe l'activité économique et accroît la pression sur les dépenses publiques.	Faible	CT	Faible	Redéfinir les dépenses prioritaires pour soutenir les hôpitaux, les centres d'isolement et les services d'assainissement , afin de protéger les populations les plus vulnérables.

Appendice I. Lettre d'Intention

Moroni, Union des Comores

Le 23 novembre, 2024

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale :

1. **Le Gouvernement de l'Union des Comores** demande au Conseil d'administration du FMI de compléter la troisième revue dans le cadre de l'accord de Facilité Elargie de Crédit (FEC) et d'approuver : la modification du critère de réalisation quantitatif (CRQ) sur les recettes fiscales à fin décembre pour tenir compte de l'activité économique plus faible que prévu cette année ; la modification des CRQs de 2025 sur le solde primaire domestique pour prendre en compte le cadre budgétaire amendé, révisé conformément aux bonnes pratiques de gestion des finances publiques, ainsi que la modification correspondante du Protocole d'accord technique (PAT) ; et des dérogations pour non-respect du CRQ sur les recettes fiscales et du CRQ continu sur la non-accumulation des arriérés extérieurs ; afin de permettre le décaissement de la quatrième tranche de l'accord FEC, fondé sur la mise en œuvre satisfaisante des critères de réalisation, et une mise en œuvre globalement satisfaisante des réformes structurelles.
2. **Par rapport à 2023, la situation économique actuelle suggère un ralentissement de l'activité avec une baisse des importations et du crédit au secteur privé.** À cet effet, nous avons légèrement révisé à la baisse nos projections de croissance pour 2024 et 2025, de 3,5% et 4% à respectivement 3,3% et 3,8%. De même, la persistance de l'inflation alimentaire a justifié une révision à la hausse de l'inflation moyenne, passant de 3,3% à 5% en 2024 et de 1,7% à 1,8% en 2025. Bien que les recettes fiscales aient été inférieures aux prévisions en raison de l'activité économique plus faible que prévu cette année, le rythme de la consolidation budgétaire a été plus soutenu que prévu, principalement en raison de la sous-exécution des dépenses d'investissement (en particulier pour l'hôpital El-Maarouf). La position extérieure reste néanmoins stable, avec une accumulation continue des réserves. Bien que des vulnérabilités dans le secteur financier persistent, le niveau des prêts non-performants s'est stabilisé et la Banque Centrale (BCC) poursuit ses efforts pour renforcer les cadres de surveillance, de réglementation et de résolution. La restructuration de la banque postale SNPSF est dans ses dernières étapes.
3. **En dépit de certains retards dans la mise en œuvre de réformes, le Gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre toutes les réformes du programme économique appuyé par la FEC.** Nous avons respecté trois des cinq CRQ de fin juin, y compris ceux relatifs au solde primaire intérieur, à la dette extérieure non concessionnelle et les réserves internationales nettes. Malgré la période de transition post-électorale, nous avons cherché à assurer la continuité de l'engagement envers le programme. Nous avons également réalisé six des neuf repères structurels (RS) prévus entre juin et octobre, ce qui nous a permis de disposer d'une stratégie à moyen terme pour apurer les arriérés domestiques audités entre 2009 et 2020, d'améliorer la vigilance en matière de service

de la dette pour limiter les arriérés extérieurs et de renforcer le potentiel de politique fiscale avec la création de l'Unité de politique fiscale, qui rapporte au Ministre des Finances, avec l'assistance du Département des Finances Publiques (FAD) du FMI. Bien que notre secteur financier demeure vulnérable, nous restons engagés à renforcer les cadres de supervision, de réglementation et de résolution. Les inspections sur site des banques, visant à évaluer la qualité des portefeuilles de crédit, ont été achevées plus tard que prévu en raison de contraintes de ressources ; toutefois, cet exercice est désormais terminé et les rapports devraient être finalisés d'ici fin décembre.

4. Comme souligné dans le Mémorandum sur les Politiques Economiques et Financières ci-joint, nous avons pris des mesures correctives pour les CRQ non atteints et travaillons à garantir des progrès sur les RS manqués. Tous les arriérés extérieurs ont été apurés, à l'exception de ceux envers la BADEA et Exim India qui restent en discussion, bien que des avancées significatives aient été réalisées en vue d'une résolution. Afin de s'assurer que notre base de données de service de la dette soit mise à jour avec des informations exactes, nous demanderons formellement un calendrier actualisé de service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour toutes les dettes décaissées à fin 2024 et le communiquerons au FMI (RS proposé pour fin décembre). Sur les trois RS manqués, nous demandons que deux d'entre eux (inspections sur site des institutions financières et promulgation des statuts de la BCC) soient reprogrammés à des dates légèrement ultérieures, et que celui relatif au rapport quotidien des soldes des comptes du gouvernement soit reformulé. Nous proposons également de reformuler et reprogrammer le RS sur la licence bancaire de la BPC, et d'annuler celui portant sur le suivi de la mise en opération de la BPC, selon l'ancien plan d'affaires, qui est devenu obsolète. Enfin, nous demandons que le RS de fin décembre 2024, relatif à l'approbation par la BCC des plans de recapitalisation à échéance par les institutions financières ne respectant pas les exigences de fonds propres, soit reprogrammé à fin mars 2025, et que la date de soumission des rapports mensuels sur la dette extérieure, produits par le logiciel CSDRMS, soit ajustée de la fin de chaque mois au 15 du mois suivant.

5. Pour l'avenir, nous réaffirmons notre engagement envers l'agenda de réformes soutenu par le programme FEC. Nous sommes conscients que la poursuite de la mise en œuvre de cet agenda reste essentielle pour préserver la stabilité macroéconomique et la soutenabilité de la dette. Nous continuerons de renforcer l'administration et les politiques fiscales et douanières, tout en sollicitant l'assistance technique du FMI pour renforcer ces capacités à moyen terme. Nous nous engageons à améliorer la transparence de nos rapports financiers en nous engageant à publier le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) pour les quatre trimestres de 2024 d'ici au 30 août 2025 (RS proposé). Nous faisons également avancer notre programme de réformes anti-corruption. Nous sommes prêts à resserrer la politique monétaire en cas de persistance de l'inflation ou de sorties importantes de réserves. Nous restons déterminés à relever les défis à long terme liés à la pauvreté, au changement climatique, aux inégalités de genre et au développement du capital humain.

6. Nous sommes optimistes quant à l'efficacité des mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint pour atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre toute mesure additionnelle nécessaire pour sauvegarder les objectifs de notre programme de réforme

économique. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de toute mesure supplémentaire et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de telles consultations. Nous organiserons en temps opportun des consultations avec le FMI sur les nouveaux emprunts extérieurs afin de garantir qu'ils continuent de renforcer la confiance dans le programme, ne compromettent la soutenabilité de la dette et soient conformes aux plafonds des prêts non concessionnels et concessionnels fixés dans le programme. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à fournir régulièrement et en temps opportun toutes les informations nécessaires aux services du FMI, conformément au protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

7. Conformément à notre engagement envers la transparence, nous acceptons de rendre public le rapport de l'équipe du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons donc le FMI à publier ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura approuvé l'achèvement de la deuxième revue du programme FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de notre haute considération.

/s/

/s/

Ibrahim Mohamed Abdourazak
Ministre des Finances, du Budget,
Et du Secteur Bancaire

Younoussa Imani
Gouverneur de la Banque
Centrale des Comores

Pièces-Jointes :

- Mémorandum des Politiques Economiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

Pièce Jointe I. Mémorandum de Politiques Économiques et Financières

Moroni, Union des Comores, le 23 Novembre 2024

Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) actualise et complète le MPEF de Juin 2024. Il décrit les évolutions économiques récentes, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et des réformes auxquelles nous nous sommes engagées dans le cadre du programme soutenu par la FEC, les perspectives macroéconomiques, ainsi que les objectifs et les plans de politique économique du gouvernement pour les années à venir.

A. Évolution Récente de l'Économie et Perspectives

1. L'activité économique est restée globalement stable en 2023, avec des pressions inflationnistes apparaissant en 2024. Malgré la stabilité des prix mondiaux des produits de base et une inflation plus faible dans la zone euro, l'inflation globale a atteint en moyenne 2,9 % au premier semestre 2024, atteignant 8,1 % (en glissement annuel) en août, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires. La croissance est estimée à au moins 3 % pour 2023, conformément aux prévisions établies lors de la deuxième revue, traduisant l'impact d'importants projets d'investissement publics. La croissance du crédit domestique (en glissement annuel) s'est établie à 2,4 % en juillet 2024, en raison de la réduction des crédits accordés aux entreprises publiques. En parallèle, la croissance du crédit au secteur privé a également ralenti, atteignant en moyenne 3,6 % au premier semestre 2024, contre 12 % au second semestre 2023. Ce ralentissement reflète le désendettement des importateurs après une forte phase d'emprunts liés à la reprise postpandémie, ainsi que la baisse des ventes chez les principaux exportateurs.

2. Les résultats budgétaires ont montré quelques signes d'affaiblissement au premier semestre 2024, contrairement à la stabilisation observée au second semestre 2023. Alors que les recettes fiscales de juin 2023 ont augmenté d'un tiers en glissement annuel, une légère détérioration en glissement annuel a été observée en juin 2024, reflétant principalement une baisse de l'impôt sur le revenu et, dans une moindre mesure, des droits d'accise. En outre, le solde budgétaire global, s'élevant à -9 650 millions KMF, a connu une détérioration par rapport à la même période de l'année précédente. Cela est principalement dû à l'augmentation des dépenses d'investissement et d'assistance technique financées par des partenaires extérieurs (5 803 millions KMF et 3 521 millions KMF de plus par rapport à l'année précédente, respectivement). Toutefois, le solde primaire intérieur de fin juin s'est légèrement amélioré, grâce à l'augmentation des recettes non fiscales et à une baisse prononcée des dépenses de transfert.

3. La position extérieure est restée stable à la mi 2024. Les données préliminaires pour le premier semestre de 2024 montrent une contraction de 14,1 % des importations par rapport à la même période en 2023. La contraction des importations reflète la normalisation de l'activité dans le secteur de la construction, y compris des retards dans les importations prévues pour compléter le projet de l'hôpital El Maarouf. Dans l'ensemble, les exportations ont

augmenté de 10,1 % par rapport à la même période en 2023 malgré une contraction substantielle des exportations de vanille et de clous de girofle. La croissance des exportations a été principalement soutenue par les exportations d'autres produits, notamment des matériaux de rebut. À la fin de juin, les réserves internationales brutes (RIB) s'élevaient à 307,5 millions de dollars américains (6,9 mois d'importations de biens et services) Notre pays a officiellement rejoint l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 21 août 2024, après 17 ans de négociations.

4. Alors que la croissance devrait s'accélérer en 2024, les perspectives sont soumises à des incertitudes. La tendance à la hausse de l'inflation alimentaire, les pénuries de riz et d'autres produits de première nécessité, les coupures de courant récurrentes et l'aggravation des pénuries d'eau continuent de poser des risques pour la stabilité sociale et la performance macroéconomique. Les risques externes persistent, car les conflits géopolitiques en cours, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent sont également susceptibles d'avoir un impact sur le commerce, affectant particulièrement les importations de pétrole et de produits alimentaires. Le ralentissement des dons et de l'aide budgétaire à l'Afrique subsaharienne, y compris aux Comores, a renforcé les contraintes de financement. Par ailleurs, tout retard dans l'exécution de projets d'investissement tels que l'hôpital El Maarouf et l'hôtel Galawa pourrait avoir un impact sur la croissance. En attendant les bénéfices directs en termes de commerce et d'investissement de notre adhésion à l'OMC, nous sommes conscients que des efforts significatifs doivent être fournis en matière de mobilisation des recettes fiscales intérieures pour combler le gap qui serait engendré par le démantèlement tarifaire au niveau des droits de douane. À moyen terme, les Comores restent confrontées à de nombreux défis en matière de développement, notamment une capacité et une diversification économique limitées, de faibles recettes fiscales, une dépendance à l'égard des importations, des envois de fonds des Comoriens résidents à l'étranger et de l'aide extérieure. Ces défis sont aggravés par les risques de catastrophes naturelles, y compris ceux liés au changement climatique.

B. Politiques économiques et financières soutenues par la FEC

Politique Budgétaire

5. Notre programme budgétaire reste axé sur un effort de consolidation soutenu à moyen terme afin de réduire les risques liés à la soutenabilité de la dette et de diminuer les besoins de financement au fil du temps. La consolidation reposera sur (i) une augmentation continue des recettes fiscales à travers une réforme progressive du système fiscal (rationalisation des exonérations ; collecte plus efficace des impôts sur les sociétés et sur les revenus, des taxes sur la consommation, des droits d'accise), ainsi que le renforcement de l'administration des recettes (poursuite des travaux d'élargissement de l'assiette fiscale, amélioration de la conformité des contribuables, recouvrement des principales dettes fiscales, accélération de la digitalisation des procédures fiscales et douanières, poursuite du déploiement des outils informatiques (SIGIT, SYDONIA), maîtrise des régimes suspensifs douaniers), évaluation précise des marchandises en douane, garantie d'une application

correcte du tarif douanier et amélioration des performances des contrôles douaniers ; (ii) une série de mesures ciblées sur les dépenses courantes (maintien de la stabilisation du ratio salaires/PIB, poursuite des travaux visant à améliorer la gestion de la fonction publique) ; (iii) la réforme structurelle clé du système de gestion des finances publiques (amélioration du processus d'exécution et de transparence budgétaire, gestion de la trésorerie et de la dette, réforme du compte unique du Trésor (CUT), restructuration et supervision des entreprises publiques) ; et (iv) la normalisation des dépenses d'investissement, une fois que les dépenses déjà engagées auront été progressivement éliminées. Bien qu'un rythme de la consolidation plus lent que prévu puisse avoir lieu en 2025 en raison des retards dans les grands projets d'investissement (notamment la construction de l'hôpital El Maarouf), le cadre budgétaire se resserrera par la suite afin d'atteindre notre objectif de ramener tous les indicateurs du fardeau de la dette en dessous des seuils de risque les plus élevés d'ici 2028. Dans l'ensemble, ces politiques devraient améliorer le solde primaire intérieur grâce à une consolidation budgétaire d'au moins 1,8 point de pourcentage du PIB au cours de la période du programme, passant de -2,0 % du PIB en 2023 à environ -0,1 % du PIB à la fin du programme sous la définition du cadre budgétaire initial (ou de -2,7 % à -0,6 % du PIB sous le périmètre amendé).

6. Notre budget rectificatif 2024 est conforme au plan budgétaire et aux objectifs fixés dans le cadre du programme bien que de nouvelles dépenses aient émergé.

L'élargissement de la base de la Taxe sur la consommation (TC), une meilleure prise en charge fiscale des grandes et moyennes entreprises facilitée par la mise en place de la direction de la DGME, ainsi que la poursuite des efforts visant à renforcer les administrations fiscale et douanière ont permis d'obtenir de solides performances en matière de recettes en 2023. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée en 2024, malgré les faibles performances du premier semestre évoquées plus haut (12). Cependant, le budget révisé de 2024 comprend des révisions modestes à la hausse des dépenses courantes, reflétant des ajustements de salaires des enseignants et des policiers, la nouvelle structure du gouvernement, l'établissement de la Chambre anti-corruption, et les préparatifs pour les élections législatives et municipales de 2025. De plus, de nouveaux besoins ont émergé en 2024, en lien notamment avec la prise en compte des dépenses pour contenir l'épidémie de choléra et les dépenses engagées pour assister les sinistrés affectés par les inondations dues à la saison des pluies lors du premier semestre de 2024. Les nouvelles dépenses liées à l'augmentation des transferts aux universités ainsi qu'à une hausse des taux de contribution du gouvernement aux pensions seront considérées dans le cadre de la Loi de Finances 2025.

7. Malgré les efforts de consolidation en cours, les déficits budgétaires et les besoins de financement extérieur correspondants persistent à moyen terme. Ces déficits reflètent plusieurs facteurs, notamment le niveau encore insuffisant des recettes mobilisées, les dépenses liées à la recapitalisation de la banque postale, ainsi que les obligations liées au service de la dette pour le financement d'urgence du FMI de 2019 et 2020 et les emprunts non-concessionnels contractés avant le programme de la FEC. Nous nous engageons à mobiliser des dons et des financements concessionnels pour combler ces besoins, et nous sommes conscients que la souscription de nouveaux emprunts non-concessionnels

compromettrait rapidement la soutenabilité de la dette. Nous nous engageons donc à nous abstenir de tout emprunt non-concessionnel au cours de la période couverte par le programme (Critère de Réalisation Quantitatif, CRQ).

8. Le gouvernement est déterminé à préserver les dépenses sociales et les investissements prioritaires et s'efforcera de les augmenter à mesure que les réformes fiscales contribueront à créer davantage d'espace budgétaire. Nous avons consacré 3,02 milliards de KMF à la santé et 6,05 milliards de KMF à l'éducation au cours du premier semestre 2024. La majorité (85 %) des dépenses d'éducation ont été consacrées aux biens et services, et plus de 70 % des dépenses de santé ont été réalisées via des transferts à la caisse d'assurance maladie, aux hôpitaux et à des initiatives spécifiques en matière de santé. Nous nous sommes engagés à maintenir au moins ces niveaux au cours du second semestre de l'année. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons mis en œuvre le Projet de Filets Sociaux de Sécurité, (PFSS) qui fournit des transferts en espèces aux ménages les plus vulnérables. En juillet 2023, ce projet a été remplacé par le Projet de Filets Sociaux de Sécurité Résilient et Réactif aux Chocs (PFSS-RRC), avec un mandat élargi pour soutenir les transferts liés au travail contre rémunération, aux subventions de subsistance et à la formation technique. Nous continuerons à collaborer avec la Banque Mondiale sur cet important projet social, et nous nous efforcerons de garantir les décaissements en temps voulu pour le projet. Nous continuerons également à travailler avec les partenaires du développement pour établir des priorités et mettre en œuvre des projets d'investissement envisagés dans le cadre de notre stratégie nationale de développement, le *Plan Comores Emergent*, afin d'assurer une croissance continue et une prospérité partagée pour la population comorienne.

9. Nous avons accumulé de nouveaux arriérés extérieurs au cours de la seconde moitié de 2023 et en 2024, mais nous avons réduit le stock des arriérés intérieurs nets.

- Les discussions avec BADEA sont en cours de finalisation et entre-temps, nous avons suspendu le service de la dette en attendant de formaliser l'accord. Concernant Exim India, nous avons obtenu un accord de principe pour annuler les pénalités et restructurer les arriérés à payer sur une période de cinq ans. A ce jour, nous avons accumulé 1,47 million de dollars d'arriérés depuis le début du programme (0,97 million de dollars en 2023 et 0,49 million de dollars en 2024). Malheureusement, nous n'avons pas pu maintenir le rythme pour assurer tout le service de la dette extérieure après la deuxième revue du programme en raison de défis liés à la gestion de liquidité, et nous avons accumulé des arriérés envers Bpifrance (0,41 million de dollars non payé à fin juin) et envers la TDB (1,41 million de dollars non payés en septembre). Cependant, nous avons assuré l'apurement de tous les arriérés à partir de novembre et sommes depuis lors restés à jour dans le service de la dette.
- À la mi-2024, des arriérés intérieurs bruts de 2 567 millions de KMF ont été remboursés et 391 millions de KMF ont été accumulés, ce qui a donné lieu à un remboursement net important et à une réduction du stock d'arriérés intérieurs. Nous nous efforçons d'apurer ces arriérés et d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs nets. Nous avons

finalisé une stratégie à moyen terme pour apurer les arriérés domestiques accumulés entre 2009 et 2020, dont la plupart sont dus à des entreprises publiques.

Tableau Texte 1. Union des Comores : Plan de Régularisation des Arriérés Proposé

	Montant en Millions de KMF	Période de paiement
Total des Arriérés à apurer	27 162	
<i>dont Fonds de pension</i>	3 854	2024-27
<i>dont Salaires</i>	700	2025-26
<i>dont Secteur bancaire</i>	380	2026-30
<i>dont Décisions de justice</i>	1 155	2026-30
<i>dont Entreprises publiques</i>	11 670	2027-36
<i>dont Dépenses de biens et services</i>	6 646,7	2027-36
<i>dont Dépenses d'investissement</i>	2502,3	2027-37
<i>dont Subventions et transferts</i>	254	2027-28

- Les retards de paiement de la dette extérieure étaient dus à des contraintes de liquidité ainsi qu'à des lacunes dans la gestion de liquidité. Nous continuerons à travailler avec les services du FMI pour mettre au point un système permettant d'assurer le remboursement ponctuel du service de la dette. La Direction de la dette a déjà commencé à compiler des rapports de dette en utilisant le logiciel CSDRMS (repère structurel de fin-septembre 2024). Pour améliorer les capacités en matière d'information et de gestion de la dette, nous entreprenons un projet soutenu par la Banque africaine de développement (BAD) afin de construire une base de données sur la dette et de mettre en œuvre un nouveau logiciel facilitant sa gestion.

Réformes Budgétaires Structurelles

10. Nous reconnaissons que les recettes fiscales des Comores sont les plus faibles parmi tous les petits États insulaires, et nous nous engageons à les augmenter régulièrement au fil du temps pour permettre un investissement public plus élevé dans le capital humain et physique. Nous continuerons à travailler sur la réforme du système fiscal et au renforcement des administrations fiscale et douanière. Nous continuerons à solliciter l'assistance technique du FMI en matière d'administration des recettes et de politique fiscale afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures visant à augmenter les recettes fiscales à court et moyen terme.

- En ce qui concerne l'administration fiscale, nous allons (i) poursuivre nos efforts

d'élargissement de l'assiette fiscale par l'augmentation du nombre de contribuables actifs de 20 % à la DGME à la fin de l'année 2025 et envoyer à tous ces contribuables des demandes de déclaration d'impôts (nouveau repère structurel) ; (ii) conduire une campagne de contrôles fiscaux sur la base de l'exploitation des données douanières collectées lors du deuxième semestre 2024 par l'interconnexion SIGIT-SYDONIA pour fiscaliser de nouveaux contribuables et effectuer des redressements fiscaux, et élaborer un rapport d'audit d'ici fin-juin 2025 (nouveau repère structurel) ; et (iii) recouvrer une grande partie des résultats de ces contrôles au cours du deuxième semestre 2025. Nous envisageons également de : (i) opérationnaliser les nouveaux sous-centres des impôts (5 à Ngazidja, 2 à Ndzouani et 1 à Mwali) afin de soutenir les actions de recensement des contribuables en collaboration avec les collectivités locales (Mairies de Moroni, Mutsamudu, etc.) ; (ii) poursuivre la fiscalisation des professions libérales et des personnes physiques y compris dans les deux îles ; (iii) conclure des accords de régularisation de la situation fiscale des principales entreprises publiques ; (iv) assainir le répertoire des contribuables et sécuriser l'utilisation du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) en partageant avec la DGD la liste des contribuables actifs avec des NIF valides; (v) solliciter la DGD pour la surveillance des importateurs inactifs ou non à jour de leurs obligations fiscales et le recouvrement des arriérés fiscaux ; (vi) poursuivre nos efforts de recouvrement des restes à recouvrer qui continuent de croître au fil des années (stock évalué à 497 millions KMF à fin 2023) ; (vii) étendre la collecte de données auprès d'autres tiers (fichiers des clients SONELEC et SONDE, Tribunal de Commerce, ANPI, banques, opérateurs téléphoniques, autres EPs, etc.) ; (viii) poursuivre le renforcement du dialogue et de la coopération avec le secteur privé ; et (ix) conduire une campagne de sensibilisation et de contrôle de l'application des règles en matière de facturation de la TC en attendant la mise en place effective des caisses enregistreuses. La mise en place de la télédéclaration et le télépaiement des impôts à la DGME et le déploiement de SIGIT dans toutes les îles d'ici 2026 demeurent nos priorités en matière de digitalisation des procédures et des services.

- S'agissant de l'administration douanière, nous avons commencé à mettre en œuvre les mesures d'application de certaines dispositions du code des douanes prises par les arrêtés ministériels publiés en juin 2024 et avons également veillé à la bonne application des tarifs douaniers dans SYDONIA avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Nous allons intégrer dans notre Plan stratégique 2024-2027, une série de mesures tirées du Plan d'action post-accession de l'Union des Comores à l'OMC. Avec l'accompagnement des services du FMI, nous avons adopté un plan d'apurement des régimes suspensifs (repère structurel à fin septembre 2024) échus et envisageons de recouvrer au moins 50 % des droits et taxes dus ou en souffrance à compter du 30 juin 2024, à fin décembre 2024 (repère structurel). Par ailleurs, nous envisageons de : (i) désactiver dans SYDONIA avant fin décembre 2024 tous les NIF non reconnus par la DGI dans le cadre de la sécurisation de l'utilisation des NIF à l'importation ; (ii) prendre en charge dans SYDONIA la liquidation de la TIPP sur la base des états mensuels de sortie des dépôts d'hydrocarbures ; (iii) poursuivre la simplification et la vulgarisation des procédures de dédouanement ; (iv) augmenter de 16 à 20 le nombre de produits soumis aux codes de spécifications tarifaires

(CST) à fin 2025 ; (v) poursuivre le renforcement de la gestion des risques et l'amélioration des critères de sélectivité des contrôles ; (vi) améliorer l'efficacité du contrôle douanier, notamment dans les procédures de valorisation et de dédouanement des principaux biens importés ; (vii) renforcer les procédures de suivi et de contrôle des exonérations et d'apurement des régimes suspensifs ; (viii) renforcer le pilotage au niveau central des opérations de dédouanement dans tous les centres douaniers des 3 îles ; (ix) approfondir le dialogue douane-secteur privé ; (x) réduire progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires en vue de se mettre en conformité avec le régime commercial préconisé par les normes de l'OMC; (xi) poursuivre le plan de formation et de remise à niveau des agents; et (xii) renforcer le système de contrôle interne et le système d'information décisionnel.

- Nous envisageons de rendre opérationnel rapidement l'unité de politique fiscale (UPF) nouvellement créée en septembre 2024 (repère structurel) avec le soutien de l'assistance technique du FMI. Nous veillerons à ce que cette unité soit dotée de personnel à plein temps expérimenté dans les domaines de la politique fiscale, de l'administration des recettes, des études statistiques et de l'analyse de données, et l'expertise dans le cadre juridique et comptable pour doter l'UPF de capacités en matière de formulation de politique fiscale. L'unité de politique fiscale disposera également d'un protocole pour garantir un accès aux données fiscales anonymisées des Directions Générales des Impôts (DGI) et des Douanes (DGD) ainsi que d'autres sources pertinentes publiques ou privées, afin de lui permettre d'informer les futures réformes fiscales. À court terme, nous allons solliciter le soutien du FMI pour entreprendre une évaluation des dépenses fiscales (repère structurel à fin octobre 2025) afin d'identifier les possibilités de réduction progressive des exonérations et des avantages fiscaux à partir de 2026. L'UPF sera chargée par ailleurs de piloter les réformes à moyen terme liées à la politique fiscale, comme la modernisation de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la consommation, de l'impôt sur les revenus, des droits d'accise, la simplification de la parafiscalité ou la rationalisation des exonérations et autres avantages fiscaux.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique post-accession de l'Union des Comores à l'OMC, nous nous engageons à solliciter l'assistance technique du FMI en matière d'administration des recettes et de politique fiscale afin de déterminer les principaux objectifs de la stratégie visant à minimiser les pertes de recettes fiscales qui pourraient survenir lorsque certaines taxes ne seraient plus collectées par la douane, et à coordonner l'exécution de ce plan avec les objectifs macro-économiques et budgétaire du programme, ainsi que les différentes réformes initiées au niveau des administrations fiscale et douanière.

11. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour approfondir les réformes sur la gestion des finances publiques, accroître l'efficience et la transparence des finances publiques et améliorer la gestion de la trésorerie afin d'assurer une meilleure utilisation de nos ressources. Nous avons déjà (i) publié le budget 2024 et la loi de finances rectificatives approuvés par le Parlement, ce qui constitue des étapes clés dans l'amélioration de la

transparence budgétaire ; (ii) achevé l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises publiques (EPs), (iii) promulgué, en mai 2024, le décret présidentiel sur les règlements de gestion budgétaire et comptable, (iv) assuré le transfert quotidien des recettes fiscales collectées par EXIM Bank, pour le compte de la DGI, vers le CUT à la BCC selon les termes du contrat de collecte et de transfert des recettes fiscales entre le Gouvernement et EXIM Bank Comores et (v) mis en place le Comité d'élaboration du TOFE. Nous envisageons de mettre en oeuvre d'autres mesures clés dont notamment :

- La nomination du directeur général de la direction générale de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) (action préalable, 3^{ème} revue) qui a été beaucoup retardé en raison des difficultés à trouver des candidats qualifiés et expérimentés. Le directeur de la DGCPT sera nommé au plus tard à la fin de novembre 2024.
- La poursuite de l'amélioration du fonctionnement du compte unique du Trésor (CUT), dans le strict respect du cadre juridique prévu par la Convention du 27 novembre 2014 portant modalités de fonctionnement et de gestion du CUT à la BCC. Nous envisageons d'étendre progressivement la couverture du CUT à toutes les transactions relatives aux entités extrabudgétaires, aux organismes administratifs publics et aux projets financés par les partenaires extérieurs. À ce jour, il existe encore plusieurs sous-comptes de l'Etat, qui ne sont pas tous sous le contrôle du Trésorier Payeur Général de l'Union (TPGU), ce qui entrave la visibilité sur la situation de la liquidité globale de l'Etat et une gestion efficiente de la trésorerie. Pour remédier à cette situation, dans un premier temps, et à la demande du Ministère des Finances (repère structurel à fin juin 2024), la BCC a commencé à partir du 1er juillet 2024 à fournir quotidiennement au TPGU les soldes de tous les comptes gouvernementaux détenus à la BCC. Nous avons également commencé à fournir quotidiennement l'état consolidé de ces comptes à l'équipe du FMI. À partir du 1^{er} janvier 2025, nous allons mettre le FMI en copie dans nos communications au TPGU et à la DGCPT des soldes de tous les comptes gouvernementaux détenus à la BCC. Par la suite, nous envisageons de : (i) clôturer et reverser dans le CUT les soldes d'un premier lot de sous-comptes de l'Etat ; et (ii) intégrer dans le périmètre du CUT un certain nombre de sous-comptes de l'Etat logés à la BCC. Enfin, nous nous engageons à ne plus ouvrir de sous-comptes ou de comptes en dehors du périmètre du CUT.
- L'opérationnalisation du Comité de trésorerie qui aura la charge d'élaborer et d'assurer le suivi étroit de l'exécution du plan de trésorerie de l'Etat. Il veillera au respect de la cohérence entre le profil des ordonnancements des dépenses dans le plan d'engagement avec le rythme de recouvrement des recettes du plan de trésorerie trimestriel. Placé sous l'autorité du Ministre des Finances, ce Comité de trésorerie sera présidé par le Directeur Général de la DGCPT et comprendra toutes les structures du MFB concernées par l'exécution du budget de l'Etat (DGB, DGI, DGD, DGCPT, CREF, Direction de la Gestion des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances Financières des Etablissements et Entreprises Publiques (DGPEPFEFP), Contrôle financier, Dette publique) et la BCC (Opérations Bancaires et Recherche). Le Comité de trésorerie se réunira au 1^{er} et au 15 de

chaque mois pour examiner la bonne exécution du plan de trésorerie.

- La mise en place d'un Plan de trésorerie que l'on s'engage à améliorer au fil du temps. Ce plan de trésorerie, simplifié dans un premier temps, vise à mettre en adéquation l'utilisation des ressources disponibles avec l'exécution à bonne date des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat selon un ordre de priorité pré-déterminé tout en évitant l'accumulation d'arriérés. Le Comité de trésorerie assurera le pilotage et le suivi du plan de trésorerie avec l'appui de la structure en charge de la centralisation des comptes au sein de la DGCPT.
- L'amélioration de la disponibilité, la cohérence et la qualité des données budgétaires et financières du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Après la mise en place du Comité d'élaboration du TOFE, nous avons élaboré un Plan d'actions visant l'amélioration de la qualité du TOFE et sollicitons l'accompagnement des services du FMI pour sa mise en œuvre effective.
- La mise en œuvre du Décret portant le Règlement de gestion budgétaire et de la comptabilité publique (RGBCP) qui apporte les dernières innovations en matière de gestion budgétaire et comptable de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques. Nous nous attellerons à rédiger un premier lot de textes d'application de ce nouveau décret, dont notamment : le plan comptable de l'Etat (PCE) ; la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de recettes ; l'Instruction générale sur la comptabilité de l'Etat ; le statut des comptables publics ; ainsi que la liste des dépenses sans ordonnancement et sans ordonnancement préalable.
- Nous sollicitons un accompagnement permanent des services du FMI pour la mise en œuvre effective de ces réformes clés par la mise en place d'un conseiller résident auprès de la DGCPT. Cet expert aura pour principales tâches de : (i) accompagner le Comité de trésorerie dans le pilotage et le suivi du plan de trésorerie ; (ii) assister le Comité TOFE à stabiliser et améliorer la qualité et la disponibilité du TOFE ; et (iii) appuyer à la mise en place de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) au sein de la DGCPT.
- La poursuite des efforts de renforcement de la gestion de la masse salariale conformément aux recommandations des missions de renforcement des capacités du FMI et des autres partenaires, en s'appuyant sur la récente fusion des bases de données salariales insulaires distinctes en une seule base de données nationale, la mise en adéquation des états de paiement avec les effectifs réels des ministères suite à la dernière restructuration du gouvernement, et l'amélioration du système d'information de gestion du personnel de l'Etat qui visera trois objectifs : (i) la détection des fonctionnaires « fantômes » et la facilitation du contrôle physique des agents ; (ii) la gestion des présences et des heures travaillées ; et (iii) l'optimisation du traitement et du paiement des salaires.
- La mise en œuvre effective de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs de 2009-2020 (repère structurel à fin septembre 2024). Nous avons complété cette stratégie et

comptons commencer à apurer dans les meilleurs délais les arriérés entre l'État et les entités concernées, en commençant avec la Caisse de retraite.

12. Nous continuerons à améliorer la gouvernance et à renforcer la surveillance des entreprises publiques. Le projet de loi sur les EPs a été adopté par l'Assemblée Nationale le 27 août 2024 et promulgué par le Président de la République le 21 septembre 2024. Avec le soutien continu du Département des Finances Publiques du FMI, nous nous concentrerons sur la mise en œuvre effective de cette nouvelle loi, notamment pour renforcer la gouvernance et la supervision des performances des principales EPs. Pour ce faire, nous nous engageons à : (i) nommer le Directeur de la Direction de la Gestion des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances Financières des Etablissements et Entreprises Publiques (DGPESPFEFP) ; (ii) procéder au recrutement et au renforcement des capacités du personnel de cette direction ; (iii) adopter les principaux textes d'application de la nouvelle loi (rôle et composition des conseils d'administration, rôle et responsabilité des structures de tutelle, stratégie actionnariale de l'Etat, règles de rémunération, Code de déontologie, etc.) ; (iv) procéder à la nomination des membres du conseil d'administration des principales EPs ; et (v) centraliser la fonction de supervision des EPs au sein de la direction en liaison avec les ministères de tutelle.

13. Nous avons l'intention d'exiger des principales EPs le respect strict de leurs obligations fiscales. Il s'agit notamment du dépôt de toutes les déclarations périodiques et de paiement suivant le délai légal, notamment de la Taxe sur les salaires et de la Taxe sur la consommation, et de présenter systématiquement leurs bilans et comptes de résultats annuels certifiés par un Commissaire aux comptes, en assurant l'homogénéisation des informations et documents financiers en conformité avec les règles OHADA. Par la suite, nous allons améliorer les méthodes de prévision des recettes fiscales afin qu'elles reflètent le potentiel fiscal réel des EPs.

14. Nous nous engageons également à poursuivre l'audit financier des EPs assuré par l'Inspection des Finances. À ce stade ONICOR, OCOPHARMA et Comores Telecom ont été audités. Nous nous engageons à proposer des plans de restructuration qui seront mis en œuvre avec l'appui de nos principaux partenaires. Nous conclurons par la suite des contrats de performance avec les principales EPs afin de garantir l'amélioration de la quantité et de la qualité des services fournis et de définir des objectifs financiers. Nous ajusterons les effectifs des EPs et les régimes de rémunération et veillerons au respect des règles fiscales, notamment en matière de taxe sur les salaires. Enfin, nous mettrons fin au règlement des arriérés croisés entre l'État et les EPs afin de favoriser une plus grande transparence, en commençant par la compagnie pétrolière publique SCH.

Politiques Monétaires et Financières

15. La politique monétaire continuera à préserver la parité et la stabilité. La BCC a maintenu (i) son taux limite de soumission aux appels d'offres négatifs inchangé à 3 % depuis juillet 2023, (ii) le plafond d'absorption de liquidité a été revu à la hausse de 10 à 15 milliards de FC en octobre 2024 tandis que (iii) le taux des réserves obligatoires est resté inchangé à

12,5 % depuis octobre 2023, soutenant ainsi la stabilité de l'ancrage à l'euro. Néanmoins, face aux pressions inflationnistes observées au premier semestre 2024, dues à l'augmentation des prix alimentaires, la BCC surveille de près l'évolution de l'inflation et se tient prête à ajuster l'orientation de sa politique monétaire, si nécessaire. Par ailleurs, le taux de couverture extérieure du franc comorien se maintient très largement au-dessus de sa norme statutaire, s'établissant en moyenne à 105 % au cours de l'année sous-revue, contre 101 % en 2022 et après 95 % en 2021. La BCC reste prête à défendre la parité par rapport à l'euro en cas de sorties significatives de réserves, d'autant plus que les sorties nettes de devises ont tendance à augmenter au cours du premier semestre de l'année. Enfin, nous poursuivrons nos efforts pour renforcer les outils de politique monétaire afin de doter l'économie comorienne de moyens de résilience face aux chocs exogènes.

16. Le gouvernement s'est engagé à préserver la stabilité extérieure. Au premier semestre 2024, les réserves internationales de la banque centrale se sont établies à 307,5 millions de dollars américains (soit l'équivalent de 6,9 mois d'importations de biens et services), sous l'effet conjugué de la hausse des envois des fonds de la diaspora et des récents décaissements de prêts et de dons. Conscients de l'importance de préserver les réserves à un niveau permettant d'amortir efficacement les chocs, nous surveillerons l'évolution de la balance des paiements et nous consulterons le FMI en cas de difficultés émergentes, et nous éviterons les mesures ou les politiques qui pourraient engendrer ou d'aggraver telles difficultés.

17. Notre système bancaire continue de faire face à des défis importants :

- **La faiblesse des institutions et de l'application judiciaire de la loi continue de limiter l'octroi de crédits à l'économie et de nuire à la qualité des actifs financiers.** Les institutions financières présentent des processus de souscription et de gestion des risques insuffisants, une concentration importante du risque de crédit, tandis que les lacunes du système judiciaire ralentissent la réalisation des garanties et le recouvrement des crédits. Le Comité sur les prêts non-performants (PNP), établi en 2021 et composé du ministère des Finances, du ministère de la Justice et de la BCC, a aidé à diminuer le niveau des PNP en 2021-2022 (voir ci-dessous). Sous l'impulsion de la BCC, un atelier national de haut niveau réunissant les décideurs du secteur judiciaire, des finances publiques, des institutions bancaires et du secteur privé sera organisé dans l'objectif de rechercher une solution acceptable par tous sur les créances douteuses.
- Le développement du dispositif de sécurité financière n'est pas encore achevé, **ce qui a limité les choix du gouvernement dans le traitement des banques en difficulté.** Par exemple, un mécanisme de fourniture de liquidités d'urgence (FLU) de la BCC reste à créer. Des travaux sont en cours avec l'assistance technique du département MCM du FMI et ont permis de dresser une liste de collatéral éligible au refinancement à la BCC et notamment dans le cadre du dispositif d'apport en liquidités d'urgence qui est en cours de mise en place.

- **De plus, le manque d'infrastructures financières entrave le développement du marché interbancaire.** Les banques ne peuvent pas emprunter ou prêter facilement à d'autres banques ainsi qu'à la BCC, car il n'y a pas de marché organisé ni d'instrument de prêt ou de garantie facilement disponibles (ni l'État ni la BCC n'émettent de titres). Cependant, dans le cadre des travaux en cours sur le cadre opérationnel de la politique monétaire et de la gestion de la liquidité, la BCC a mis en place un mécanisme de ponction de liquidité mensuelle ainsi qu'une facilité de prêt marginal. Deux établissements disposant de la liquidité souscrivent régulièrement à ce mécanisme via des appels d'offres et disposent aujourd'hui d'un collatéral de qualité, comme les DAT de la BCC, qui leur permettent de se refinancer au guichet de prêt marginal de la BCC. L'adoption en 2023 de la Loi sur la Gestion de la Dette Publique concourt à l'amélioration des instruments de garanti et de refinancement. La BCC a fait appel à une assistance technique (partage d'expérience) de la BCEAO pour l'aider dans la mise en œuvre du cadre de politique monétaire récemment mis en place avec l'appui du département MCM du FMI.

18. Afin de renforcer le secteur financier, le gouvernement entend prendre les mesures suivantes :

- **Améliorer l'environnement opérationnel des banques,** notamment en renforçant le système judiciaire afin de permettre aux institutions financières de faire valoir les garanties mises en gage et en évitant les arriérés de l'État et des EPs à l'égard des fournisseurs. Dans ce contexte, le Comité sur les PNP a émis des recommandations sur l'accélération de la rédaction des décisions de justice, avec des premiers résultats positifs pendant sa première phase de 2021-2022 reflétés par l'amélioration du ratio des PNP sur le total des prêts bruts, passant de 23,7 % en 2020 à 14 % en octobre 2023. Après avoir fait une pause de ses activités pendant les élections, le Comité a repris ses travaux en février 2024 en se focalisant sur les plus grands dossiers des PNP, notamment des banques en difficulté et il continue à les résoudre. Le Comité rendra compte sur les progrès accomplis en 2024 au Président de l'Union d'ici fin mai 2025 (repère structurel).
- **Renforcer la surveillance ainsi que le filet de sécurité du secteur financier.** La BCC a créé en juin 2023 la Direction de la Résolution et de la Réglementation Bancaire (DRRB), structurée séparément du Département de Surveillance Bancaire (DSB), qui rend compte séparément au Gouverneur et au Conseil d'Administration (CA) de la BCC. Cette Direction a pris en charge la mise à jour de la Loi de Résolution et Redressement des Institutions Financières de 2020 (LRIF) à travers les ajustements législatifs. Ces ajustements législatifs ont été recommandés dans le rapport d'assistance technique de septembre 2022 du département MCM et comprennent l'établissement d'une préférence statutaire pour les déposants, l'introduction d'un mécanisme de financement de la résolution, et le renforcement du pouvoir de liquider une entité en défaut. Nous avons reçu l'assistance technique du département juridique du FMI (LEG) au deuxième trimestre 2024, qui nous a permis de finaliser ces ajustements. La LRIF prenant en compte les ajustements a été introduite au Parlement en mai 2024 (repère structurel). Nous avons aussi reçu l'assistance

technique de MCM pour l'opérationnalisation de la mise à jour de la LRIF en aout 2024. Bien que des progrès aient été réalisés sur le cadre amendé, des défis persistent dans le renforcement des capacités de supervision et de réglementation de la BCC, en particulier pour achever les inspections sur site. La DSB n'a pas pu compléter toutes les inspections en juin 2024 en raison de contraintes de ressources, avec la dernière inspection en octobre 2024. Nous terminerons les rapports d'inspection d'ici fin-décembre 2024 (repère structurel reprogrammé).

- **Stabiliser le secteur bancaire.** Nous étudions des options stratégiques pour les deux banques – une banque sous résolution depuis juillet 2022 et une autre nationalisée avec la levée de l'administration publique en juin 2022. Nous préparons des plans de recapitalisation estimant les coûts budgétaires potentiels liés à la recapitalisation de l'une des deux banques, et le redressement ou la reprise de l'autre. Ces plans de recapitalisation seront crédibles – dans le cas de cessions, celles-ci seront précédées d'une restructuration et d'une recapitalisation approfondies, soutenues par des ressources budgétaires et de solides réformes de gouvernance. D'ici mars 2025, la BCC aura reçu et approuvé des plans de recapitalisation avec des dates-butoirs impératives à toutes les institutions de dépôt en violation de leurs exigences de fonds propres, y compris les institutions de microfinance. Les établissements incapables de respecter ces dates-butoirs, insolvables ou non-viables, seront mis en résolution. Tout emploi de ressources budgétaires devrait être soumis à des conditions qui minimisent le risque d'aléa moral et devrait inclure que : (i) la fourniture d'un financement temporaire est nécessaire pour protéger la stabilité financière et elle permettra de mettre en œuvre une option de résolution la plus à même de réaliser les objectifs de la résolution ; (ii) les sources privées de financement ont été épuisées ou elles ne permettraient pas d'atteindre ces objectifs ; (iii) les pertes sont d'abord imposées aux actionnaires et, si approprié, aux créanciers et à l'industrie financière.
- **Renforcer l'infrastructure financière**, notamment en renforçant la gestion de la liquidité, et à moyen terme la BCC rendra opérationnelle sa fonction d'aide à la liquidité d'urgence en créant un cadre de la facilité de liquidité d'urgence (FLU). Considérant que le développement d'un marché des titres publics en coordination avec la direction du Trésor soit important, nous sommes conscients que parallèlement au développement du marché des titres, des prérequis doivent être remplis. Outre ces prérequis, d'autres obstacles tels que la gestion de trésorerie insuffisamment développée, l'absence d'une cellule au Ministère des Finances au sein de la direction de la dette responsable de l'émission des titres du Trésor, ainsi que des ressources humaines et techniques insuffisantes doivent trouver une solution. De plus, il est nécessaire de renforcer des capacités de gestion de la dette et de prévision de la liquidité, d'élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme, et de disposer d'une base d'investisseurs suffisamment large et diversifiée. La BCC et le Ministère des Finances travaillent en étroite collaboration pour mettre en œuvre une feuille de route élaborée par AFRITAC Sud, à condition que les prérequis nécessaires au déploiement de marché de titres soient remplis.

19. Nous continuerons à exécuter la restructuration de la SNPSF. Nous avançons dans la réforme pour garantir que la nouvelle banque postale (Banque Postale des Comores, BPC) fonctionnera de manière à minimiser les risques fiscaux, et sera soutenu par une gouvernance et un cadre de gestion des risques solides, afin de promouvoir l'inclusion financière tout en limitant les passifs budgétaires éventuels. Nous avons mis fin aux fonctions de l'ancienne direction de la SNPSF. Le comité de restructuration est en train de finaliser le dossier de la BPC pour approbation de la licence bancaire lors de la session extraordinaire du CA de la BCC en janvier 2025. Nous répondons aux demandes restantes du CA, tels que (i) la validation de l'entité chargée de la gestion des actifs non performants de la SNPSF et les actifs et passifs transférés à cette structure ; (ii) la validation du plan de remboursement du titre de créance émis par l'État comorien pour combler le gap de financement de la BPC, qui a été récemment recalculé, réduisant des besoins en capitalisation estimés (3,38 milliards de KMF au lieu de 7,36 milliards de KMF) ; (iii) la validation des états financiers des trois structures (BPC, Poste, structure de défaisance). L'exercice de validation visant à identifier les comptes de prêts et de dépôts performants, réalisé par des consultants externes, a révélé un gap de capital inférieur à celui estimé précédemment. Le gouvernement s'est engagé à annuler les titres, émis à la BPC en mai 2023 d'un montant de 7,36 milliards de KMF (dont 1,1 milliard a été remboursé en espèces en 2024) et le titre supplémentaire émis à la BPC en mars 2024 d'un montant de 2,3 milliards de KMF. Le gouvernement comorien émettra des titres du montant 3,38 milliards KMF à rembourser sur 4 ans. Le Trésor français s'est engagé à fournir des subventions, par l'intermédiaire de l'AFD, pour faciliter le processus de restructuration et qui seront décaissées au fur et à mesure que les étapes convenues seront franchies. Nous prévoyons que ces fonds atténueront les pressions de liquidité et permettront de rembourser les obligations à temps.

20. Les prochaines étapes pour le démarrage de la BPC sont les suivantes :

- L'équipe de restructuration de la BPC mettra en place d'un système d'information (SI) pour la BPC en collaboration avec un fournisseur sélectionné à la suite d'un appel d'offres (le contrat a été signé en avril 2024). Nous veillerons à ce que le SI soit pleinement opérationnel, ce qui implique (i) la migration complète des données de l'ancien système vers le nouveau SI ; (ii) l'exécution de toutes les nouvelles activités via le nouveau système ; (iii) la mise en place d'un système de cybersécurité. Ces conditions seront validées par la DSB.
- Les activités de la BPC au début se dérouleront selon la première phase du plan d'affaires qui avait été élaboré avec le soutien technique de l'AFD, en consultation avec le FMI et la Banque Mondiale, et adopté dans le cadre du programme de référence (SMP). Dans cette phase, la prise de risque sera contenue en limitant les prêts aux clients existants, avec un plafond de 5 millions de KMF par client pour les nouveaux prêts. Cependant, le plan d'affaires a été élaboré il y a plusieurs années et est désormais obsolète. Nous évaluons qu'une telle limite sur les prêts posera des problèmes de rentabilité à la banque à moyen terme, et nous demandons que la limite ne soit en place que jusqu'à la mise en œuvre complète du SI (comme indiqué ci-dessus), après quoi la limite devrait être réexaminé par

le CA de la BCC.

- La BCC s'engage à retirer l'agrément bancaire de la SNPSF dès la mise en activité de la BPC (prévue au début 2025). Nous travaillerons sur le recouvrement des actifs douteux de la SNPSF et en application de la loi bancaire, la BCC veillera à ce que la liquidation des actifs restants de la SNPSF soit achevée dans les 3 prochaines années au plus tard.

Renforcer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption

21. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour améliorer la gouvernance et réduire les vulnérabilités à la corruption :

- **État de droit.** Notre système juridique doit être renforcé pour garantir les droits de propriété et faire respecter les contrats, en vue de soutenir le développement du secteur privé et d'améliorer le climat des affaires. Nous avons pris des mesures pour renforcer l'efficacité du système judiciaire, notamment en améliorant son équipement. Ces efforts ont permis d'accélérer le traitement des affaires judiciaires. Nous continuerons à renforcer encore l'intégrité et l'efficacité du système, avec l'appui de l'UE.
- **Transparence budgétaire.** Les mesures évoquées plus haut concernant le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la surveillance des EPs contribueront de manière importante au renforcement de la gouvernance, tout comme nos efforts pour améliorer la comptabilité et les rapports financiers. Nous avons publié en juin 2023 les résultats de l'audit des dépenses des financements d'urgence du FMI accordés dans le cadre du FCR et de la RFI d'Avril 2020. Pour renforcer davantage la transparence budgétaire, nous publions régulièrement des informations complètes sur tous les contrats de marchés publics, y compris des informations sur la propriété effective, à partir du 1er mai 2024 (repère structurel continu). Nous avons jeté les bases de ces publications en publiant une circulaire concernant la soumission à une agence de passation de marchés désignée de la documentation relative à tous les contrats de marchés publics, ainsi que les noms des entreprises adjudicataires et le(s) nom(s) de leur(s) bénéficiaire(s) effectif(s). Nous publierons également les 4 tableaux trimestriels TOFE 2024 (repère structurel, fin août 2025) et nous nous engageons à publier les TOFE régulièrement et en temps opportun au cours des années à venir.
- **Lutte contre la corruption.** Nous avons adopté la nouvelle loi anticorruption en juin 2023, qui répond aux objectifs du programme (repère structurel). Comme le prévoit la loi, nous avons créé en mai 2024 la Chambre Anti-Corruption (repère structurel à fin décembre 2023), dotée de capacités et de pouvoirs d'enquête et chargée de définir les priorités de la politique anticorruption du pays, de gérer un système efficace de déclaration de patrimoine des assujettis et de maintenir une plateforme publique de dépôt de dénonciations contre la corruption. Les membres de la Chambre ont aussi participé à un séminaire sur le renforcement des institutions budgétaires pour lutter contre la corruption, organisé par AFRITAC Sud en juillet 2024, ce qui a contribué à définir

les prochaines étapes. Nous avons demandé au Département Juridique du FMI une assistance technique pour lancer les travaux de la Chambre, notamment dans la déclaration de patrimoine des assujettis et le système de traitement et de conservation des données. Nous serions également intéressés à solliciter à l'avenir le soutien du FMI pour réaliser le diagnostic de la gouvernance, qui pourrait aider à identifier les domaines de vulnérabilité à la corruption et dont les recommandations pourraient contribuer à développer l'agenda de réformes futures de la Chambre.

- **Gestion de la fonction publique.** Notre fonction publique est confrontée à des contraintes de capacité, et nous prenons des mesures pour la renforcer. Nous allons poursuivre nos efforts pour lutter contre l'absentéisme et récupérer les salaires versés aux « travailleurs fantômes ». Pour cela, nous envisageons d'accélérer l'amélioration du système d'information de gestion du personnel de l'Etat. Nous étudions également la possibilité de renforcer le recrutement par le biais d'un concours/ examen d'entrée dans tous les secteurs de la fonction publique, comme c'est déjà le cas à la BCC ; de renforcer la formation des fonctionnaires en créant une école d'administration nationale ; et de mettre en place un système de gestion des performances. Nous éviterons les recrutements non prévus par les Lois de finances ni conformes aux textes et procédures légaux.

22. Le gouvernement renforcera l'efficacité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT). Nous alignerons la loi LCB/FT avec les normes internationales établies par le groupe d'action financière en vue de son adoption. À ce sujet, nous travaillons avec un consultant de la Banque Mondiale. La BCC a engagé un dialogue avec les banques commerciales pour les sensibiliser aux exigences en matière de LCB/FT et renforcera la supervision basée sur le risque, notamment en menant des inspections sur place pour évaluer la conformité avec les réglementations existantes en matière de LCB/FT. Les conclusions de l'évaluation des cadres LCB/FT des Comores par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), publiées en août, orienteront nos réformes. Nous veillerons à ce que les recommandations de l'évaluation soient intégrées dans les efforts en cours pour renforcer le cadre de LCB/FT.

23. La Banque centrale continuera de travailler à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des sauvegardes du FMI. À cette fin, nous avons finalisé les amendements aux statuts de la BCC de 2008 afin de renforcer l'autonomie de la BCC conformément aux recommandations de l'équipe des sauvegardes. Malgré les légers retards (dus au temps nécessaire pour finaliser les statuts entre l'équipe des sauvegardes du FMI et le conseil d'administration de la BCC et le changement du ministre des finances français, qui est signataire des statuts), nous envisageons de soumettre les statuts révisés pour promulgation présidentielle d'ici avril 2025 (repère structurel reprogrammé). En outre, la BCC renforcera la fonction d'audit interne et la supervision de l'audit externe et le processus de reporting financier, en veillant à la préparation des états financiers conformément aux normes internationales. Le gouvernement travaille également à l'établissement d'un plan de remboursement pour le prêt à long terme que la BCC lui a accordé dans le cadre de l'allocation

de DTS du FMI.

Amélioration des données

24. Le gouvernement reconnaît que les données économiques et financières des Comores présentent de sérieuses lacunes dans presque tous les secteurs qui entravent l'analyse économique ainsi que la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le gouvernement s'engage à garantir que l'INSEED disposera de ressources financières et humaines qualifiées suffisantes pour collecter des données sur les prix en temps voulu et mettre à jour les comptes nationaux, relativement au projet de soutien aux capacités statistiques de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres partenaires.

Suivi du programme

25. Le programme sera suivi au moyen d'actions préalables, de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, tels qu'ils sont énumérés dans les tableaux 1 et 2. Le programme fera l'objet de révisions semestrielles. Les troisième, quatrième et cinquième revue auront lieu le ou après le 30 septembre 2024, le 30 mars 2025, et le 30 septembre 2025, et seront basés sur les dates de test de fin juin 2024, fin décembre 2024, et fin juin 2025, respectivement. Le protocole d'accord technique décrit les définitions des indicateurs clés ainsi que les exigences en matière de fourniture de données.

**Tableau 1a. Comores : Critères de Performance Quantitatifs et Cibles Indicatives,
Mars – Septembre 2024**

(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024											
	Fin Mars				Fin Juin				Fin Septembre			
	Objectif Indicatif				Critère de Réalisation Quantitatif				Objectif Indicatif			
	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status	Proj.	Ajusté	Réalisation	Status
Critères de Réalisation Quantitatifs¹												
1. Plancher sur les recettes fiscales	11,347.6		11,155.2	Non-Atteint	25,532.1		24,967.5	Non-Atteint	42,553.4			
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur	-5,354.8		-4,452.3	Atteint	-8,210.7	-8,158.6	-4,256.7	Atteint	-8,657.0			
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	108,570.9		113,214.9	Atteint	109,639.4		113,943.5	Atteint	111,776.6	125,789.5		Atteint
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie	0.0		0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint	0.0	0.0		Atteint
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ²	0.0		1.9	Non-Atteint	0.0		0.3	Non-Atteint	0.0	3.4		Non-Atteint
Objectifs indicatifs¹												
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0		-1,288.2	Atteint	0.0		-2,176.7	Atteint	0.0			
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces formation technique.	264.7	245.0	245.0	Atteint	264.7	271.7	271.7	Atteint	264.7	457.6	457.6	Atteint
632.0	313.2	313.2	Atteint	3,210.7	510.5	510.5	Atteint	3,919.9	2,385.5	2,385.5		
Postes pour mémoire												
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	14				14				27			

Sources: Services du FMI
¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).
²Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir TMU pour plus de détails).
³Cumulatif depuis le début du programme.

**Tableau 1b. Comores : Critères de Performance Quantitatifs et Cibles Indicatives,
Décembre 2024 – Décembre 2025**

(En millions de francs comoriens, cumulatif de la fin de l'année précédente, sauf indication contraire)

	2024						2025					
	Fin Décembre		Fin Mars		Fin Juin		Fin Septembre		Fin Décembre		Critère de Performance Quantitatif	
	Critère de Réalisation Quantitatif		Objectif Indicatif		Réalisation Quantitatif		Cible Indicative		Critère de Performance Quantitatif		Proj.	Proj.
	Proj.	Modification	Proj.		Proj.	Modification	Proj.		Proj.		Proj.	Proj.
Critères de Réalisation Quantitatifs¹												
1. Plancher sur les recettes fiscales	56,737.9		56,085.4		12,497.0		28,118.3		46,912.0		62,549.3	
2. Plancher du solde budgétaire primaire intérieur ²	-8,924.7				-6,292.8		-3,442.2	-8,390.3	-9,439.1		-10,487.9	
3. Plancher sur les réserves internationales nettes (millions de KMF)	112,204.0				112,130.3		112,007.4		112,030.4		112,250.0	
4. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ³	0.0				0.0		0.0		0.0		0.0	
5. Plafond des nouveaux arriérés extérieurs (millions de dollars E.U.) ³	0.0				0.0		0.0		0.0		0.0	
Objectifs indicatifs¹												
6. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs, nets	0.0				0.0		0.0		0.0		0.0	
7. Plancher sur les transferts sociaux en espèces technique.	457.6				
2,833.0					353.1		882.8		1,224.2		1,765.6	
Postes pour mémoire												
Plafond pour la passation et la garantie de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels par le gouvernement (millions de dollars E.U.) ⁴	78				14		14		27		78	

Sources: Services du FMI
¹Les définitions des objectifs et des facteurs d'ajustement sont fournies dans un Protocole d'Accord Technique (PAT).
²À partir de 2025, cet objectif tient compte de la nouvelle définition du solde budgétaire intérieur primaire selon le PAT.
³Critères de réalisation continus, cumulatif depuis le début de l'année. Le résultat de chaque trimestre correspond au montant des arriérés extérieurs accumulés au cours de l'année et restant impayés à la fin du trimestre. À partir de 2024, les arriérés extérieurs excluent les prêts à la BADEA et à Exim India qui sont en cours de renégociation (voir le PAT pour plus de détails).
⁴Cumulatif depuis le début du programme.

Tableau 2. L'Union des Comores : Propositions d'actions préalables et nouveaux repères structurels proposés, 2024-25

Mesures proposées	Calendrier proposé
A. Actions préalables	
Soumettre au Parlement un projet de Loi de Finances 2025 conforme aux paramètres du programme et fixant les principales dépenses obligatoires prioritaires (salaires, cotisations sociales, remboursement de la dette, etc.), en consultation avec l'équipe du FMI	
Nommer le directeur de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	
B. Réformes budgétaires structurelles	
Le Ministère des Finances publiera les Tableaux des Opérations Financières de l'État (TOFE) pour les quatre trimestres de 2024	30 Août 2025
Annexer à la Loi de Finances les plans de trésorerie détaillés précisant les dates de paiement exactes des dépenses obligatoires (salaires et service de la dette, notamment) et celles des échéances des principaux impôts et taxes (TIPP, TC, IS, ITS) (voir exemple dans le PAT)	31 Décembre 2024
Conformément à certaines dispositions du décret n°009-081/PR du 20 juillet 2009 portant institution d'un Plan de Trésorerie de l'Etat, adopter un arrêté ministériel pour (i) définir la nature et établir la classification des dépenses obligatoires, et (ii) créer un Comité de Trésorerie chargé d'élaborer et de suivre le plan de trésorerie de l'État, d'en définir la composition et de fixer ses missions et modalités de fonctionnement	31 Décembre 2024
Le ministère des finances demandera formellement à ses créanciers, et communiquera au FMI, un calendrier actualisé du service de la dette à moyen terme (2025-2027) pour l'ensemble de la dette décaissée à fin 2024	31 Décembre 2024
La BCC fournira quotidiennement à la DGCPT et au Trésorier général de l'Union, avec copie au FMI, le solde de chaque compte de l'État détenu à la BCC, à l'exception des comptes liés à des projets financés par les partenaires internationaux, et ceux relatifs à la sécurité nationale et la présidence	Chaque jour ouvrable à partir du 1er Janvier 2025
Augmenter de 20 % le nombre de contribuables à la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (DGME) (de 676 au 30 septembre 2024 à au moins 811 d'ici fin 2025) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration fiscale	31 Décembre 2025
La DGI produira un rapport d'audit faisant état des redressements fiscaux au second semestre 2024, résultant de l'identification et de l'imposition de nouveaux contribuables sur la base des échanges de données avec la douane permis par l'interconnexion SIGIT-SYDONIA	30 Juin 2025
C. Réformes structurelles du secteur financier	
Octroi par la BCC d'un agrément bancaire à la BPC, avec un plafonnement des prêts à 5 millions KMF uniquement le temps de créer le système informatique et jusqu'à ce que le CA de la BCC puisse réexaminer la pertinence de cette « modalité spécifique » de l'agrément une fois que la DSB aura validé l'opérationnalisation et la fiabilité de ce système d'information	31 Mars 2025

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024		
	Calendrier	État
Réformes budgétaires structurelles		
Mesures pour augmenter les recettes fiscales		
Créer la Direction des Grandes et Moyennes Entreprises (DGME)	31 Juillet 2023	Atteint
Augmenter de 10 % le nombre de contribuables actifs à la DGME (de 543 au total dans le bureau des grands contribuables et le bureau des moyens et petits contribuables au 31 Mars 2023) et demander à tous ces contribuables de remplir une déclaration d'impôt	31 Décembre 2023	Atteint
Supprimer les frais d'obtention d'un NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et l'obligation de le renouveler tous les trois ans, et s'assurer que tous les contribuables disposent d'un NIF adapté à la plateforme SIGIT	30 Septembre 2023	Atteint
Interconnecter les plateformes SIGIT et SYDONIA afin de permettre l'échange automatisé de données entre la DGI et les douanes	31 Décembre 2023	Atteint
Réformes douanières		
Achever le transfert de jure de la gestion des taxes sur les produits pétroliers à l'administration douanière étant donné que ce transfert est de fait déjà effectif	30 Juin 2023	Atteint
Publier les arrêtés ministériels requis pour la mise en œuvre du code des douanes	30 Juin 2024	Atteint
La Direction Générale des Douanes établira un rapport sur les arriérés, identifiant les contribuables toujours redevables de droits de douane au titre des régimes suspensifs au 30 juin 2024, et précisant les dates d'échéance de ces droits de douane	30 Septembre 2024	Atteint
La Direction Générale des Douanes recouvrira au moins 50% des droits échus au titre des régimes suspensifs impayés au 30 juin 2024	31 Décembre 2024	
Mesures de politique fiscale		
Créer une unité de politique fiscale rendant compte au Ministre des Finances, en consultation avec le Département des Finances Publiques du FMI	30 Septembre 2024	Atteint
Le Ministère des Finances effectuera une analyse des dépenses fiscales qui portera en premier lieu sur les droits de douane et les impôts indirects	31 Octobre 2025	
Mesures de gestion des finances publiques		

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite)

	Calendrier	État
Achever l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés entre les entreprises publiques et les administrations publiques	31 Décembre 2023	Atteint
Élaborer un plan d'action à moyen terme pour apurer les arriérés intérieurs	30 Septembre 2024	Atteint
Nommer le directeur de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	31 Mars 2024	Non Atteint, proposé comme action préalable pour la 3ème revue du programme au titre de la FEC
Finaliser et promulguer le décret présidentiel sur les Règles de Gestion Budgétaire et Comptable	30 Avril 2024	Non Atteint, complété en mai 2024
Publier le budget 2024 approuvé par le Parlement	30 Avril 2024	Atteint
Le Ministre des Finances demandera au Gouverneur de la BCC de fournir quotidiennement à la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), au TPGU, et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics détenus à la BCC	30 Juin 2024	Atteint
La BCC fournira quotidiennement à la Direction Générale de la Compatibilité Publique et du Trésor (DGCPT) et à l'équipe du FMI les états consolidés de tous les comptes publics qu'elle détient	Chaque jour ouvrable à partir du 1er Juillet 2024	Proposition de reformulation dans Tableau 2
La Direction de la Dette au Ministère des Finances fournira au FMI et à la BCC la situation de la dette extérieure compilée par le logiciel d'enregistrement et de gestion des données de la dette (CSDRMS)	À la fin de chaque mois, à partir du 30 Septembre 2024	Proposition de modifier la date d'envoi des données mensuelles modifiées au plus tard le 15 de chaque mois suivant, à partir du 15 Janvier 2025
Réformes du secteur financier		
Restructuration de la SNPSF		
Nommer un Directeur Général de la BPC possédant une expertise en matière de gestion bancaire et une expérience dans la gestion des risques de crédit afin d'opérationnaliser la BPC conformément au plan d'affaires élaboré dans le cadre du SMP	31 Août 2023	Atteint
Déposer à la BCC une demande d'agrément bancaire pour la BPC, qui détaillerait un plan d'affaires, une équipe de direction, et un plan d'injection de capital, conformément au paragraphe 15 du MPEF de la demande de la FEC	31 Août 2023	Atteint

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite)

	Calendrier	État
Octroi par la BCC d'un agrément bancaire pour la BPC, conformément aux conditions énoncées dans le paragraphe 15 du MPEF du SMP dans le cadre de la demande de la FEC	31 Décembre 2023	Non Atteint, modification proposée dans Tableau 2
La BCC doit fournir des rapports de surveillance sur la conformité de la BPC avec la phase 1 du plan d'activités (limitation des opérations de prêt aux clients existants, avec un plafond individuel de 5 millions de FC pendant les deux premières années d'exercice), y compris des informations quantitatives sur le nombre de nouveaux clients et le plafond de prêt par client, conformément au paragraphe 15 du MPEF de la demande de la FEC	En juillet et janvier de chaque année, à partir du 31 juillet 2024 et jusqu'au 31 janvier 2026	Annulé. Ce repère n'est plus pertinent depuis la modification du RS associé à l'agrément bancaire de la BPC
Mesures visant à renforcer la capacité de supervision et de résolution de la BCC		
Mise en place par la BCC d'une unité de résolution, structurellement séparée de la Direction de la Surveillance Bancaire et de la Réglementation (DSBR) et qui rend compte au Conseil d'Administration, séparément de la DSBR	30 Juin 2023	Atteint
Soumettre au Parlement un cadre de résolution réglementaire qui contient les trois points recommandés dans le rapport d'AT du Département des Marchés Monétaires et de Capitaux (MCM), intitulé : "Opérationnalisation de la loi sur la résolution des banques de Septembre 2022", afin de l'aligner sur les normes internationales	31 Mai 2024	Atteint
La BCC complètera les inspections sur place dans les banques pour évaluer la qualité des portefeuilles de crédit	30 Juin 2024	Non Atteint, proposition reprogrammation au 31 Décembre 2024
Approbation par la BCC d'un plan formel de recapitalisation, assorti d'échéances à adopter par chaque banque comorienne ne respectant pas les exigences en matière d'adéquation des fonds propres	31 Décembre 2024	Proposition de reprogrammation au 31 mars 2025
La Cellule Chargée des Créances Douteuses doit soumettre un rapport au Président de l'Union concernant l'évolution de ces créances ainsi que les mesures prises pour les résoudre au cours de l'année 2024	31 Mai 2025	

Tableau 3. L'Union des Comores : état des repères structurels, 2023-2024 (suite et fin)

	Calendrier	État
Gouvernance et réforme anti-corruption		
Adopter le projet de loi anti-corruption conformément aux objectifs du SMP afin d'améliorer les mesures préventives de lutte contre la corruption, de renforcer les règles relatives aux conflits d'intérêts, et d'améliorer le système de déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires, tout en prévoyant la création d'une Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome sur le plan opérationnel avec pour mandat de mettre en œuvre et de coordonner les priorités de la politique nationale de lutte contre la corruption	30 Juin 2023	Atteint
Opérationnaliser la Chambre Anti-Corruption indépendante et autonome, conformément au projet de loi anti-corruption	31 Décembre 2023	Non Atteint, la mise en place a complété en mai 2024 et des mesures sont prises pour qu'elle soit pleinement opérationnelle
Publier le rapport d'audit complet sur les dépenses financées par l'aide d'urgence du FMI en 2020	30 Juin 2023	Atteint
Publier en ligne les informations sur les contrats de marchés publics, y compris celles sur la propriété bénéficiaire, conformément à la feuille de route publiée en 2021	En continu, à partir du 1er Mai 2024	Atteint
Promulgation par le Président de l'Union des Comores des statuts modifiés de la BCC, conformément aux conseils des services du FMI	30 Septembre 2024	Non atteint, proposition de reprogrammation à avril 2025

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les concepts, les mécanismes d'ajustement et les exigences en matière de déclaration des données relatives aux objectifs quantitatifs mentionnés dans les tableaux 1a et 1b du Mémorandum sur les Politiques Economiques et Financières (MPEF).

Définitions et Méthodes de Calcul

1. Aux fins du présent PAT, les termes "**extérieur**" et "**intérieur**" sont définis sur la base de la résidence, et **le taux de change du programme** est le taux moyen projeté en 2023 (à la fin d'Avril 2023), soit 462,8 KMF par dollar américain, 491,97 KMF par euro, 617,32 KMF par DTS et 612,44 KMF par unité de comptabilité de la BAD.
2. Sauf indication contraire, le terme **gouvernement** fait référence au gouvernement de l'Union des Comores. Les collectivités locales, la Banque centrale des Comores (BCC) et toute entité publique ayant un statut juridique indépendant, y compris les entreprises publiques, sont exclues de la définition du gouvernement.
3. Les **recettes intérieures** de l'État comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales de l'État telles qu'elles figurent dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) préparé par le ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire. Les recettes sont évaluées sur la base caisse. Elles comprennent les recettes fiscales retenues à la source par le Trésor (telles que sur les salaires des fonctionnaires civils) mais ne comprennent pas les recettes retenues par les entreprises publiques en compensation pour des services fournis au gouvernement ou la dette due par le gouvernement. Les recettes comprennent les arriérés d'impôts recouvrés mais pas les arriérés d'impôts impayés. Le produit des subventions, des prêts et des ventes d'actifs n'est pas comptabilisé dans les recettes domestiques. À partir de 2025, les recettes non fiscales n'incluront plus la CCIA perçue par la Direction Générale des Douanes.
4. **Les dépenses publiques financées sur le plan intérieur** comprennent toutes les dépenses publiques, y compris celles financées par des dons ou des prêts d'appui budgétaires, prêts non concessionnels, et les prêts contractés pour les dépenses liées à la construction de l'hôpital El Maarouf, mais excluent les dépenses financées par d'autres dons externes ou prêts concessionnels spécifiques à tout autre projet (tels l'assistance technique, l'entretien de projet, les vaccins, le financement de la Banque Mondiale pour renforcer le filet de protection social, le financement externe lié à la présidence de l'Union Africaine, ou les investissements en actifs fixes). Les coûts de recapitalisation et de restructuration des entreprises publiques, telles que la SNPSF, sont aussi exclus des dépenses ; les coûts de recapitalisation sont enregistrés comme acquisitions d'actifs sous « financement » (c'est-à-dire, "au-dessous de la ligne"). Les dépenses sont évaluées sur la base des ordres de paiement mais comprennent également les dépenses exécutées avant l'autorisation de paiement et non encore régularisées. À partir de 2025, les dépenses financées sur le plan intérieur incluront également les dépenses liées à la Redevance Administrative Unique (RAU) perçue par la

Direction Générale des Douanes et qui n'étaient pas précédemment incluses dans les dépenses budgétaires ou les processus de régularisation budgétaire.⁹

5. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur le plan intérieur, définies ci-dessus, à l'exclusion des paiements d'intérêts.

6. Les **réserves internationales nettes (RIN) de la BCC** sont définies, aux fins du suivi du programme, comme les actifs étrangers de la BCC moins les engagements extérieurs à court terme à l'échéance résiduelle et tous les engagements envers le FMI. Les actifs étrangers sont définis comme des avoirs extérieurs disponibles et contrôlés par la BCC et excluent des actifs extérieurs gagés ou autrement grevés, les actifs utilisés comme garantie ou sûreté pour des engagements envers des tiers, ou qui ne sont pas entièrement convertibles. Les titres dont la valeur de marché au dernier jour de l'année diffère de plus de 20 % de leur prix d'émission nominal initial seront évalués à leur valeur de marché telle que déclarée par la BCC. Lors du calcul des RIN, toutes les valeurs doivent être converties aux taux de change moyens réels du marché en vigueur à la date du test.

7. La **dette** est définie comme au paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration (28 octobre 2020) : "Par dette, on entendra un passif courant, c'est-à-dire non éventuel, créé dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services, et qui exige du débiteur qu'il effectue un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris des devises) ou de services à un ou plusieurs moments ultérieurs ; ces paiements permettront d'apurer le principal et/ou les intérêts dus au titre du contrat."

8. Une dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comporte un élément de don d'au moins 35 %, et non concessionnelle dans le cas contraire. L'élément de don est la différence entre la valeur nominale de la dette et sa valeur actuelle nette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle nette de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

9. Les **arriérés de paiement intérieurs (extérieurs)** du gouvernement sont définis comme l'un des éléments suivants : (i) toute facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur résident (non résident) de biens et de services et pour laquelle le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement (ordonnancement) a été validé, sauf s'il est établi que les biens et services en question n'ont pas été livrés ; (ii) dans le cas de contrats spécifiques entre des parties résidentes (non résidentes) et le gouvernement, **toute obligation (y compris le service de la dette) qui n'a pas été payée au moment** stipulé dans les contrats, y compris toute période de grâce qui s'appliquera ; (iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et qui n'ont pas été payés dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle l'ordre de paiement a été émis ; ou (iv) les salaires et traitements et tout paiement à

⁹ Cette définition a un impact sur l'objectif indicatif de fin mars 2025 et sur le critère de réalisation quantitatif de fin juin 2025 concernant le solde budgétaire primaire intérieur ainsi que pour le reste du programme.

un employé du gouvernement qui devaient être payés au cours d'un mois donné mais qui n'ont pas été payés le 30e jour inclus du mois suivant. Les arriérés excluent le service de la dette **auquel le créancier a renoncé ou qu'il a rééchelonné à une date ultérieure.**

10. Les **transferts monétaires sociaux** désignent les transferts monétaires en faveur des ménages vulnérables qui ont un effet direct sur la réduction de la pauvreté, y compris ceux financés par les partenaires internationaux du développement. **Les transferts liés à l'argent contre travail, aux subventions de subsistance et à la formation technique** se réfèrent aux transferts d'argent liquide qui soutiennent les ménages vulnérables dans les moyens de subsistance et les activités génératrices de revenus soutenus par le projet de filet de sécurité sociale résilient et résistant aux chocs (PFSS-RRC) de la Banque mondiale aux Comores.

Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs

11. **Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs (MPEF Tableaux 1a et 1b) seront évalués de manière cumulative à partir du début de l'année civile.**

12. Le **plancher des recettes fiscales** est la partie impôts des recettes intérieures décrite au paragraphe 3. Ainsi, l'augmentation recherchée des recettes des impôts spécifié dans les tableaux 1a et 1b du MPEF devra être réalisée entièrement dans la partie des recettes internes.

13. Le **plancher du solde budgétaire primaire intérieur** (tel que défini au paragraphe 5) sera ajusté comme suit :

- Le plancher de fin 2024 du solde budgétaire primaire intérieur sera entièrement révisé à la baisse (c'est-à-dire plus négatif) pour les dépenses imprévues en matière de vaccination contre la COVID-19 qui ne sont pas financées par le soutien aux vaccinations des partenaires du développement comme la Banque mondiale.
- Le plancher trimestriel du solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse (c'est-à-dire moins négatif) de la moitié du montant par lequel les recettes intérieures (fiscales et non fiscales) dépassent les attentes. Par conséquent, les autorités pourront dépenser la moitié de tout excédent de recettes intérieures. Pour référence, les recettes intérieures en 2024 sont projetées à 66 086,9 millions KMF à fin-décembre. Pour 2025, les recettes intérieures devraient atteindre 14 582,1 millions KMF, 32 809,8 millions KMF, 54 683 millions KMF, et 72 910,7 millions KMF à fin-mars, fin-juin, fin-septembre, et fin-décembre, respectivement.
- Compte tenu de la définition des recettes intérieures (paragraphe 3), le plancher du solde budgétaire primaire intérieur ne sera pas ajusté pour tenir compte des variations inattendues des dons et prêts budgétaires. Cela implique que tout appui budgétaire supplémentaire supérieur aux attentes doit être épargné ou utilisé pour réduire la dette, tandis que tout déficit d'appui budgétaire ne nécessiterait pas d'augmenter les recettes ou de réduire les dépenses pour compenser la baisse de l'appui budgétaire. Il convient de noter que le point précédent reste d'application même si l'aide budgétaire est inférieure aux prévisions.

14. Le plancher des réserves internationales nettes de la BCC ne sera pas ajusté pour tenir compte des variations imprévues des dons et prêts budgétaires. La raison en est que le niveau actuel des réserves est adéquat, donc une accumulation supplémentaire significative n'est pas nécessaire, mais leur niveau ne devrait pas tomber en dessous du plancher de 6,8 mois d'importations, évalué comme adéquat pour un pays comme les Comores.

15. Le plafond des arriérés intérieurs s'applique à l'accumulation nette des arriérés intérieurs depuis le début de l'année civile. Cette accumulation sera évaluée en soustrayant l'apurement des arriérés (encourus durant l'année en cours ou antérieurement) de l'accumulation brute de nouveaux arriérés durant l'année en cours. **Le plafond des arriérés extérieurs** s'applique de manière continue à l'accumulation brute de nouveaux arriérés extérieurs depuis le début de l'année civile (c'est à dire, aucun nouvel arriéré extérieur ne devrait s'accumuler à aucun moment). À partir du 1er janvier 2024, la définition du programme des nouveaux arriérés extérieurs exclut la dette envers la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour laquelle un créancier alternatif est recherché, et la dette envers Exim Bank India, qui concerne un projet de centrale électrique en différend et pour lequel les autorités comoriennes recherchent des solutions avec le gouvernement indien. Ces exclusions sont temporaires et concernent les prêts spécifiques qui font l'objet d'une discussion ou d'un litige. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout non-respect sera signalé au FMI sans délai. À titre de référence, l'accumulation nette des arriérés intérieurs jusqu'à fin 2023 est estimée à 399 millions KMF.

16. Les planchers des transferts sociaux et les transferts liés à l'argent contre travail (tel que défini au paragraphe 10) seront ajustés à la baisse pour tenir compte des déficits de décaissement des subventions de la Banque Mondiale pour ces projets. De même, ils seront ajustés à la hausse pour les décaissements supérieurs aux montants prévus. À titre de référence :

- Le montant cumulé attendu pour les transferts sociaux en espèces à fin décembre 2024 est de 988 764 dollars américains (ou 457,6 millions KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1).
- Les montants cumulés attendus pour les transferts liés au travail rémunéré, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique sont les suivants :

Tableau de Texte 1. L'Union des Comores : Décaissements de la Banque Mondiale pour les transferts du PFSS-RRC pour l'argent contre travail, les aides aux moyens de subsistance et la formation technique
(Cumulé depuis le début de l'année)

	Dollars américains	Millions de KMF au taux de change du programme défini au paragraphe 1
Fin Decembre 2024	9 362 020	4 332,7
Fin Mars 2025	562 582	260,4
Fin Juin 2025	1 454 728	673,3
Fin Septembre 2025	2 645 203	1 224,2
Fin Decembre 2025	3 815 039	1 765,6

17. Le plafond pour la contraction ou la garantie de nouvelles dettes non concessionnelles par le gouvernement ou la BCC sera évalué en permanence et exclut le crédit du FMI. Les crédits normaux à court terme aux importations et aux fournisseurs (par exemple, les lignes de crédit renouvelables) sont exclus, car il s'agit d'opérations d'autoliquidation, les ventes d'importations servant à rembourser la dette. La dette en cours de rééchelonnement ou de restructuration est exclue de ce plafond dans la mesure où cette dette non concessionnelle est utilisée pour des opérations de gestion de la dette qui améliorent le profil global de la dette publique. Une dette est considérée comme contractée à la date de signature du contrat. Ce critère de réalisation continue fera l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et tout manquement sera rapidement signalé au FMI.

18. Les critères standards de réalisation continus comprennent : l'interdiction (1) d'imposer ou d'intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (2) d'introduire ou de modifier des pratiques de monnaies multiples ; (3) de conclure des accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII ; et (4) d'imposer ou d'intensifier des restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

Exigences en Matière de Rapports et d'Informations Supplémentaires

19. Les autorités communiqueront au personnel du FMI les informations et les données sous la forme mutuellement convenue avec l'agence déclarante et selon la fréquence décrite dans le tableau ci-dessous. Les autorités transmettront sans délai au personnel du FMI toute révision des données et s'engagent à consulter le personnel du FMI au sujet de toute information ou donnée qui n'est pas spécifiquement traitée dans le présent PAT mais qui est nécessaire au suivi du programme.

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit

Secteur Réel			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
INSEED	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	1 mois
INSEED	Comptes nationaux, y compris le déflateur du PIB (historique et projections)	Annuelle	9 mois
INSEED/BCC	Bulletin/note de conjoncture, y compris les données en fichier Excel	Trimestrielle	3 mois
SONELEC/INSEED	Production et consommation d'électricité	Trimestrielle	1 mois
SONOLEC	État financier	Annuelle	3 mois
SCH	État financier	Annuelle	3 mois
ONICOR	État financier	Annuelle	3 mois
Secteur Monétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Statistiques monétaires, position nette du gouvernement, comptes de la BCC et comptes consolidés des autres institutions de dépôts, et position des réserves.	Mensuelle	45 jours
Secteur Budgétaire			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Comité du TOFE	TOFE (y compris un fichier détaillant les dépenses sociales : éducation, santé, soutien aux plus vulnérables)	Trimestrielle	3 mois
Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)	Réalisations du plan du trésorerie	Mensuelle	2 semaines

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite)

Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Direction de la dette	Suivi de la dette publique (dette contractée, dette déboursée, paiements d'intérêts, remboursement du principal) dû aux créanciers extérieurs et aux institutions financières domestiques	Trimestrielle	1 mois
Direction de la dette	Arriérés de la dette extérieure	Dès sa survenance	Dès sa survenance
Direction de la dette	Arriérés de la dette auprès des institutions financières domestiques	Mensuelle	1 mois
Direction de la dette	Bulletin sur la situation de la dette	Trimestrielle	3 mois selon les textes en vigueur
Douanes	Importations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Douanes	Exportations en détail (volume, valeur et recettes correspondantes à chaque taxe et droit)	Mensuelle	1 mois
Commissariat Général au Plan (CGP)/CREF	Suivi des projets par bailleur, en précisant les modalités de financement des projets (prêts ou dons) et leurs natures (investissement ou dépenses courantes)	Trimestrielle	45 jours

Tableau 1. L'Union des Comores : Données et Rapports Périodiques Requis dans le Cadre du Programme de la Facilité Élargie de Crédit (suite en fin)

Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
Secteur Extérieur			
Administration/Service	Données	Fréquence	Délai
BCC	Importations, y compris tous les produits pétroliers (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Exportations (volume, valeur)	Trimestrielle	2 mois
BCC	Balance des paiements	Annuelle	4 mois
BCC/Supervision bancaire	Indicateurs de solidité financière du système bancaire	Trimestrielle	1 mois
BCC/Supervision bancaire/Direction de la Résolution	Rapports de suivi de SNPSF, BDC et BFC	Trimestrielle	1 mois

Tableau 2. L'Union des Comores : Example du plan de trésorerie comme l'annexe de la loi de finance

Tableau 2. L'Union des Comores : Example du plan de trésorerie comme l'annexe de la loi de finance (fin)



UNION DES COMORES

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

26 novembre 2024

Approuvé par

Costas Christou et S. Jay
Peiris (FMI) ; Hassan Zaman
et Manuela Francisco (IDA)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été préparée conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et ceux de l'Association internationale de développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque de surendettement global	Élevé
Notation du risque	Viable
Application du jugement	Oui

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que la dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables à moyen terme mais que le risque de surendettement reste élevé¹. Bien que les indicateurs d'endettement demeurent généralement en deçà des seuils de risque dans le scénario de référence, l'un des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure (service de la dette extérieure/exports) dépasse le seuil en 2026 et le ratio service de la dette/recettes l'atteint, en 2026 également. Le dépassement est certes ponctuel et marginal, compatible avec un risque d'endettement extérieur modéré, mais la récurrence d'arriérés extérieurs, qui contrevient au critère de réalisation prévu par le programme FEC du FMI, le faible niveau de départ des recettes et des exports, la forte incertitude entourant le scénario macroéconomique de référence et la faiblesse du cadre institutionnel, y compris des capacités limitées de gestion de la dette et de la liquidité, sont des facteurs essentiels qui déclenchent le recours au jugement afin de confirmer la notation de risque élevé de l'AVD. Les facteurs d'atténuation du risque comprennent les plans de réforme gouvernementaux appuyés par la

¹ La capacité d'endettement des Comores est jugée moyenne, avec un indicateur composite de 2,84 calculé à partir des projections de l'édition d'avril 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale* et une note de 2,7 obtenue par le pays à l'issue de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2023.

Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et les opérations d'appui aux politiques de développement de la Banque mondiale, ainsi que les résultats durablement solides des envois de fonds, qui renforcent la viabilité extérieure. Cette appréciation globale est subordonnée à i) un accroissement des ressources intérieures et un rééquilibrage budgétaire progressif mais durable à moyen terme, ii) l'absence de nouveaux prêts non concessionnels et iii) un renforcement de la surveillance financière des entreprises publiques. Il ressort de l'AVD que la dette extérieure des Comores est vulnérable aux chocs sur les exportations, les recettes et les passifs éventuels.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette publique inclut l'ensemble des financements accordés par la banque centrale au Trésor (tableau 1 du texte). Le périmètre de la dette extérieure englobe l'ensemble du secteur public, à savoir la dette extérieure de l'administration centrale, les emprunts contractés par la banque centrale au nom de l'État et la dette des entreprises publiques garantie par l'État. Les administrations locales ne peuvent pas s'endetter à l'extérieur et n'ont pas contracté de dette intérieure. Les entreprises publiques ne peuvent pas accéder au marché de la dette extérieure sans une garantie de l'État. La dette intérieure comprend la dette de l'administration centrale, la dette garantie des entreprises publiques auprès des banques nationales et les prêts rétrocédés par la Banque centrale des Comores (BCC) à l'État, y compris les avances statutaires et les prêts liés à l'allocation de DTS du FMI.

Tableau 1 du texte. Union des Comores : périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8	Dette non garantie des entreprises publiques	

Sources : autorités comoriennes ; services du FMI

Tableau 2 du texte. Union des Comores : périmètre du test de résistance appliqué aux passifs éventuels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écartier des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	4.5	Reflète les estimations non auditées des arriérés intérieurs
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	7.3	Recapitalisation/résolution potentielle des banques sous-capitalisées
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		13.8	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliquée aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

Sources : autorités comoriennes ; services du FMI

2. Les passifs éventuels représentent toujours un risque (tableau 2 du texte). L'ampleur du choc sur les passifs éventuels est de 13,8 % du PIB. Premièrement, la couverture d'autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans l'encours de référence de la dette

est fixée à 4,5 % du PIB pour refléter l'incidence éventuelle d'arriérés intérieurs anciens. Deuxièmement, le choc sur les passifs éventuels liés à la dette des entreprises publiques est fixé par défaut à 2 % du PIB. Troisièmement, les expositions aux PPP sont fixées à zéro, car le poids des PPP dans le PIB du pays est négligeable. Enfin, la couverture concernant les passifs éventuels venant du secteur financier est établie à 7,3 % du PIB, ce qui équivaut à environ un tiers des actifs du secteur bancaire comorien.

CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette

3. Le ratio de la dette publique est passé de 34,1 % du PIB en 2022 à 35 % en 2023. Dans ce total, la dette publique extérieure représentait environ 80 % de la dette publique totale (moyenne d'environ 80 % de 2021 à 2023), atteignant 27,9 % du PIB en 2023 et attendue à environ 31 % à fin 2024. La dette publique intérieure, qui équivalait à 6,7 % du PIB en 2022, s'est accrue de 0,2 point en 2023 essentiellement en raison de l'augmentation des créances des banques commerciales sur l'État.

4. En 2023, la dette publique extérieure était détenue principalement par des créanciers bilatéraux. À fin 2023, les prêts décaissés par des créanciers officiels bilatéraux représentaient environ 53 % de la dette publique extérieure et les autres décaissements provenaient de créanciers multilatéraux. La part des prêts concessionnels, contractés principalement pour la construction de l'hôtel Galawa, devrait augmenter dans les toutes prochaines années, quand les premiers décaissements seront effectués pour le démarrage des travaux.

Tableau 3 du texte. Union des Comores : encours de la dette 2022-23

Sources : services du FMI ; autorités comoriennes

Total de l'encours de la dette (en millions de KMF)			Total de l'encours de la dette (% du PIB)		
	2022	2023		2022	2023
Dette publique totale	194,792.9	210,784.6	Dette publique totale	34.1	34.8
Dette extérieure	156,429.6	169,159.1	Dette extérieure	27.4	27.9
o/w multilatérale	61,350.2	79,091.5	o/w multilatérale	10.7	13.1
o/w bilatérale	95,079.4	89,401.8	o/w bilatérale	16.6	14.8
o/w arriérés ¹	n/a	662.9	o/w arriérés ¹	n/a	0.1
Dette intérieure	38,363.4	41,625.5	Dette intérieure	6.7	6.9
o/w banques commerciales	2,661.8	5,970.4	o/w banques commerciales	0.5	1.0
o/w avance statutaire de la Banque centrale	10,254.8	10,672.2	o/w avance statutaire de la Banque centrale	1.8	1.8
o/w banque centrale - prêt de DTS	15,757.3	15,312.2	o/w banque centrale - prêt de DTS	2.8	2.5
o/w autres (entreprises publiques)	9,689.5	9,670.7	o/w autres (entreprises publiques)	1.7	1.6

¹ Ceci est limité aux arrières accumulés sur le service de la dette extérieure à partir de juin 2023 seulement

¹ Ceci est limité aux arrières accumulés sur le service de la dette extérieure à partir de juin 2023 seulement

5. Les arriérés extérieurs augmenteraient de 7,8 millions d'USD à fin 2023 à 9,1 millions à fin 2024 (0,6 % du PIB). L'encours consiste principalement dans le prêt de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) dont les discussions pour l'apurement avancent.

Des entretiens sont en cours également au sujet des arriérés dus à Exim Bank India pour un projet en différend de centrale électrique². Les autorités ont conclu un accord d'apurement des arriérés avec Bpifrance Assurance Export, portant sur un montant partiel (0,3 millions d'USD), et des négociations sont en cours pour couvrir le solde (1,2 million d'USD). L'accumulation récurrente d'arriérés extérieurs, qui contrevient aux conditions du programme au titre de la FEC appuyé par le FMI, reflète l'importance des contraintes de liquidité et les problèmes chroniques de gestion de la dette.

6. Les autorités veulent terminer la construction de l'hôpital El Maarouf avec des financements concessionnels. La dernière estimation des coûts pour l'achèvement de ce chantier avoisinait 55 millions d'USD ; ce montant est pris en compte dans le scénario de référence.

B. Prévisions macroéconomiques

7. Le scénario de référence de l'AVD actuelle reflète les dernières évolutions sur le plan macroéconomique et un scénario de mesures actives au titre de la FEC. Il table sur une hausse modeste des recettes fiscales, soutenue par des réformes structurelles de l'administration des recettes et de la politique fiscale, une normalisation des investissements publics et une relative stabilité du ratio salaires/PIB (moyenne de 5,3 % du PIB). Dans le scénario de référence actuel :

- la croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,3 % du PIB en 2024, contre une prévision de 3,5 % dans l'AVD précédente. La révision à la baisse s'explique par la décélération de la croissance du crédit, des importations et des principales exportations ainsi que les retards pris cette année par de grands projets d'investissements publics, y compris l'hôpital El-Maarouf et l'hôtel Galawa. Les perspectives de croissance à moyen terme devraient converger vers un taux moyen d'environ 3,8 % (sans changement par rapport à l'AVD précédente). L'effet sur la croissance de l'assainissement budgétaire programmé au titre de la FEC devrait être limitée en raison de la taille relativement réduite du secteur public, de la dépendance des ménages à l'égard des envois de fonds et du poids substantiel des dons extérieurs dans l'investissement. En outre, les réformes entreprises au titre des opérations d'appui aux politiques de développement (DPO) et de la FEC devraient avoir un effet durable et contribueront à mobiliser l'aide d'autres partenaires du développement. De plus, le DPO visent à autonomiser le secteur privé sur divers marchés, comme celui du riz, ce qui a déjà donné de bons résultats. Les projections de croissance à long terme postulent une augmentation progressive de la productivité et de l'accumulation de capital privé, car le pays devrait bénéficier de l'achèvement de projets financés par la Banque mondiale dans le secteur des transports (Projet connectivité inter-îles des Comores) et de l'énergie (Projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores), et l'intermédiation financière devrait s'améliorer et soutenir l'investissement privé ;

² La BADEA a demandé que son prêt aux Comores soit transféré à un nouveau créancier, car elle s'est orientée vers le service aux pays non actionnaires. En novembre 2024, les autorités comoriennes ont indiqué avoir bien progressé vers une solution fondée sur un plan crédible garantissant la viabilité de la dette. Elles ont pu conclure un accord de principe avec Exim India pour supprimer les pénalités et restructurer les arriérés à payer sur une période de cinq ans.

- l'inflation moyenne devrait baisser de 8,5 % en 2023 (en glissement annuel) à 5,0 % en 2024 (chiffre revu en hausse par rapport à l'AVD précédente qui tablait sur 2,2 %). La révision à la hausse s'explique par l'évolution récente des prix. Après 2024, l'inflation devrait se stabiliser progressivement à environ 2 % du fait de l'arrimage du taux de change à l'euro ;
- les hypothèses relatives au secteur budgétaire reflètent le scénario d'ajustement des politiques dans le cadre du programme FEC au cours de la période 2023-27, sur la base des éléments suivants :
 - les recettes fiscales sont estimées à 8,5 % du PIB en 2024 (8,8 % dans l'AVD précédente). Malgré leur hausse nominale de 13 % en glissement annuel, les recettes fiscales sont moins importantes que prévu, notamment en raison du niveau plus faible des taxes commerciales lié aux perturbations du commerce et au fléchissement général de l'activité. Les recettes fiscales devraient néanmoins continuer d'augmenter en moyenne de 0,3 % du PIB par an entre 2023 et 2027, comme le prévoit le programme FEC. Les améliorations viendront principalement des réformes de l'administration fiscale visant à augmenter le nombre de contribuables, mieux utiliser les systèmes informatiques et recouvrer les impôts dus par les entreprises publiques et autres impôts non payés. S'agissant de la politique fiscale, les autorités ont supprimé plusieurs exonérations de la taxe sur la consommation en 2023. Les résultats obtenus récemment en matière de politique fiscale et d'administration des recettes comprennent i) l'augmentation du nombre de grands et moyens contribuables, ii) le recouvrement de certains arriérés d'impôts, iii) l'interconnexion des plateformes SIGIT et SYDONIA. Parmi les autres mesures notables figurent i) l'exploitation systématique des données douanières pour lutter contre la fraude fiscale, ii) la poursuite du recouvrement des arriérés d'impôts et iii) la multiplication des sources de données utilisées pour identifier de nouveaux contribuables ;
 - maîtrise des dépenses courantes et suppression progressive de certains postes exceptionnels (dépenses intérieures liées à la présidence de l'UA et aux élections, qui se sont terminées au début de 2024) ; et réduction des dépenses d'investissement, qui seraient ramenées à leurs niveaux d'avant la pandémie ;
 - le déficit primaire intérieur (DPI)³ devrait diminuer, de 2,0 % du PIB en 2023 à 1,2 % en 2024 (contre 1,4 % du PIB dans l'AVD précédente), en raison de la lenteur du rythme d'exécution des dépenses d'investissement intérieur. Le DPI diminuera encore, pour atteindre 0,9 % du PIB en 2025 (0,5 % dans l'AVD précédente). Cette révision à la baisse par rapport à l'AVD précédente est liée à la poursuite de grands projets d'investissement public qui devaient initialement se terminer en 2024 (au premier chef, la construction de l'hôpital El-Maarouf). Avec la mise en œuvre effective de ces réformes structurelles, le DPI devrait être ramené à 0,1 % du PIB d'ici 2027 ;

³ Le solde budgétaire primaire intérieur est égal aux recettes intérieures moins des dépenses primaires courantes et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, hors dépenses de lutte contre la pandémie de COVID financées par la Banque mondiale et coût de restructuration de la banque postale SNPSF (Société nationale des postes et services financiers).

- le déficit du compte courant extérieur devrait avoisiner 3,5 % du PIB en 2024 (contre 5,7 % dans l'AVD de 2023), un résultat principalement imputable à la baisse des transferts courants liée à la diminution probable de l'aide budgétaire cette année. La prévision reflète aussi le ralentissement des importations à cause des retards des grands chantiers publics (y compris l'hôpital El-Maarouf). Les exportations sont modérément en hausse par rapport à 2023 (mais généralement en deçà de ce que prévoyait la précédente AVD), avec une forte augmentation des exportations non traditionnelles, en particulier des matériaux de rebut, alors que les principales exportations de marchandises ont diminué. Les flux d'envois de fonds devraient décroître en 2024 par rapport à 2023, pour revenir à leurs niveaux d'avant le COVID-19. À moyen terme, le déficit du compte courant extérieur avoisinera environ 4 % du PIB en moyenne (contre environ 5 % du PIB dans la précédente AVD). Sur le plan extérieur, les prévisions de référence reflètent aussi les effets de l'accession des Comores à l'OMC, qui ont été jugés limités dans la mesure où le pays avait déjà accès aux commerces avec de grands marchés en tant que PMA bénéficiaire d'un traitement préférentiel et où la diversification et l'intensification des exportations prendront sans doute du temps⁴.

8. La présente AVD part du principe que les autorités adopteront une stratégie d'emprunt prudente. L'hypothèse est que le gouvernement mobilisera principalement des financements extérieurs, avec en moyenne 95 % d'emprunts extérieurs au cours de la période considérée.

- **Financement extérieur :** les services du FMI supposent que les décaissements au titre des prêts déjà contractés se poursuivront dans les prochaines années conformément aux projets des autorités. Le gouvernement s'est engagé à ne contracter que des prêts concessionnels, comme l'exige le programme FEC appuyé par le FMI, engagement qu'il respecte depuis le début du programme. Selon les projections, les financements accordés par l'Association internationale de développement (IDA), notamment par le biais de projets d'investissement, s'établiront en moyenne à 21,2 millions de dollars par an durant la période 2024-27. Le scénario de référence comprend environ 10,1 millions de dollars octroyés par la Banque africaine de développement (BAfD) et 13,1 millions de dollars de l'Arabie saoudite sur deux ans, ainsi que le prêt pour l'hôtel Galawa. Le scénario de référence inclut également un financement d'environ 16 millions de dollars de la Banque islamique de développement (BIsD) et 17 millions de dollars de l'OPEP sur deux ans pour le financement de l'hôpital El-Maarouf, le reste du financement étant attendu à moyen terme de la part d'autres partenaires multilatéraux. Pour cette AVD, les services du FMI supposent en outre que le déficit de financement du budget (d'environ 2,2 % du PIB en moyenne pendant la période 2024-2027) serait comblé par des dons et des prêts concessionnels. Ces hypothèses tiennent compte des financements au titre du programme FEC et des opérations à l'appui des politiques de développement, qui favorisent la mobilisation de fonds de partenaires multilatéraux et bilatéraux, ainsi que de l'engagement pris par les Comores de limiter les

⁴ Document de la série des questions générales préparé dans le cadre des consultations de 2023 au titre de l'article IV (<https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2024/01/08/Union-of-the-Comoros-Selected-Issues-543402>).

emprunts non concessionnels dans le cadre de la FEC et à titre de mesure de politique publique conformément à la politique de financement durable du développement⁵. L'élément de don des nouveaux emprunts est d'environ 47 % en moyenne.

Tableau 4 du texte. Union des Comores : tableau récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs prévisionnel

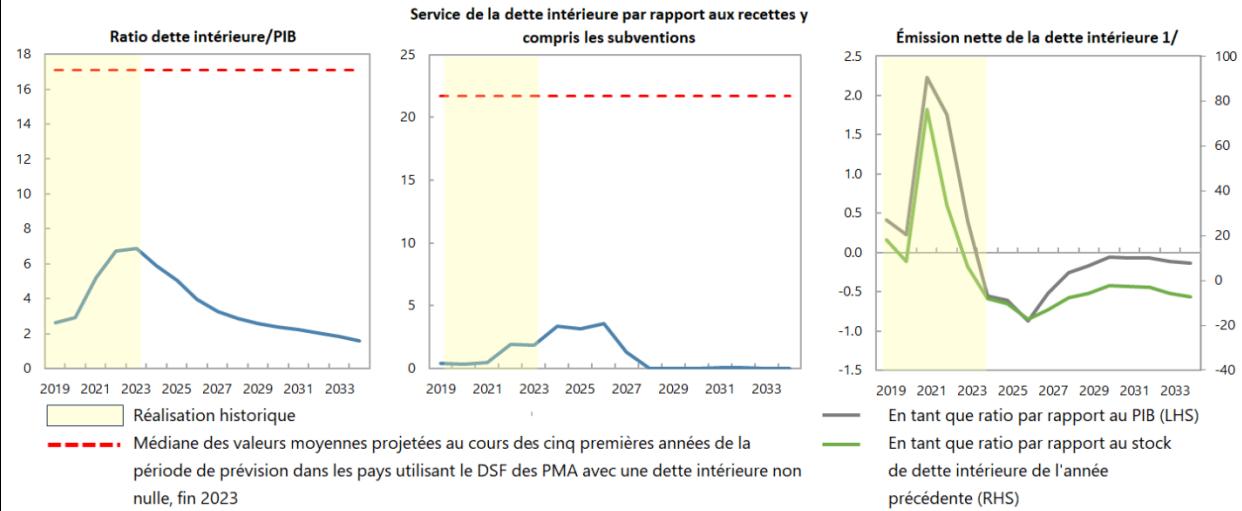
Dette extérieure du PPG	2024		2025		2026		2027	
	USD millions	Pourcentage						
Par sources de financement de la dette	90.6	100.0	67.8	100.0	102.6	100	81.5	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	38.0	42.0	36.3	53.5	93.1	90.7	76.7	94.1
Dette multilatérale	32.0	35.3	29.1	42.9	34.8	33.9	20.1	24.7
Dette bilatérale	6.0	6.6	7.1	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.1	0.1	58.4	56.9	56.6	69.4
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	52.6	58.0	31.5	46.5	9.5	9.3	4.8	5.9
Semi-concessionnelle ¹	9.5	10.5	9.5	14.0	9.5	9.3	4.8	5.9
Conditions commerciales	43.1	47.6	22.0	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Par type de créancier	90.6	100.0	67.8	100.0	102.6	100.0	81.5	100.0
Dette multilatérale	41.5	45.8	38.6	56.9	44.3	43.1	24.9	30.6
Dette bilatérale	6.0	6.6	7.1	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Conditions commerciales	43.1	47.6	22.0	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.1	0.1	58.4	56.9	56.6	69.4
					0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation du financement par l'emprunt	90.6	100.0	67.8	100.0	102.6	100.0	81.5	100.0
Infrastructures	38.0	41.9	36.2	53.4	57.9	56.4	32.1	39.4
Financement du budget	9.5	10.5	9.5	14.0	9.5	9.3	4.8	5.9
Autres	43.1	47.6	22.1	32.6	35.3	34.4	44.6	54.7

1/ Décaissements prévus de la FEC

- **Financement intérieur** : globalement, les emprunts intérieurs dans cette AVD correspondent au refinancement de la dette des entreprises publiques, qui est considéré comme une dette à moyen terme avec un taux d'intérêt nominal moyen de 6 %. Les hypothèses de financements intérieurs n'engendrent pas de risques pour la viabilité de la dette (graphique 1 du texte). Le ratio dette intérieure/PIB devrait diminuer à mesure que le fonctionnement des entreprises publiques s'améliorera. L'indicateur du service de la dette intérieure rapporté aux recettes s'élève à moyen terme, car les entreprises publiques devraient rembourser la dette intérieure due aux banques commerciales. Les risques inhérents à la dette intérieure sont limités par l'absence d'un marché des titres intérieur et la faible profondeur du marché de capitaux.

⁵ L'accès à la FEC est proposé à 180 % de la quote-part (32,04 millions de DTS) avec des décaissements sur quatre ans. L'opération à l'appui des politiques de développement pour 2023 s'élève à 27 millions d'USD.

Graphique 1 du texte. Union des Comores : indicateurs de la dette publique intérieure 2019-2033



Hypothèses d'emprunt (moyenne sur 10 ans)	Valeur
Parts dans les nouvelles émissions de dette intérieure	
Moyen et long terme	52%
Court terme	48%
Conditions d'emprunt	
Dette intérieure à MLT	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	1
Période de grâce moyenne	0
Dette intérieure à court terme	
Taux d'intérêt réel moyen	1.1%

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Remarque: 1/ L'émission nette de la dette intérieure est une estimation basée sur le besoin de financement brut public calculé, net du financement externe brut, de l'utilisation des actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle exclut la dette à court terme qui a été émise et a mûri au cours de l'année civile.

Tableau 5 du texte. Union des Comores : hypothèses retenues pour l'AVD

	2020	2021 Prel.	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	2026 Proj.	2027 Proj.	2028 Proj.	à long terme ¹
Taux de croissance du PIB (en pourcentage)										
Précédent DSA	-0.2	2.0	2.6	3.0	3.5	4.0	4.3	4.5	4.3	3.8
DSA actuelle	-0.2	2.0	2.6	3.0	3.3	3.8	4.3	4.5	4.3	3.8
Inflation, moyenne (pourcentage)										
Précédent DSA	0.8	0.0	12.4	9.2	2.2	2.3	2.2	1.9	1.9	1.9
DSA actuelle	0.8	0.0	12.4	8.5	5.0	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9
Recettes publiques (pourcentage du PIB)										
Précédent DSA	9.2	10.4	9.9	10.3	10.4	10.9	11.2	11.6	11.8	13.9
DSA actuelle	9.2	10.4	9.9	10.2	10.1	10.5	11.0	11.2	11.5	13.4
Solde budgétaire global (pourcentage du PIB)										
Précédent DSA	-1.4	-3.4	-1.9	-1.8	-1.4	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0
DSA actuelle	-1.4	-3.4	-1.9	-2.0	-1.2	-1.5	-0.9	-0.6	-0.5	-0.4
IDE (pourcentage du PIB)										
Précédent DSA	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
DSA actuelle	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Deficit des comptes courants (pourcentage du PIB)										
Précédent DSA	-1.8	-0.3	-0.5	-5.8	-5.7	-5.3	-5.5	-5.2	-4.4	-3.7
DSA actuelle	-1.8	-0.3	-0.5	-2.0	-3.5	-4.1	-4.2	-4.3	-3.9	-3.0
Exportations de biens et services (croissance annuelle en pourcentage)										
Précédent DSA	-44.7	58.7	73.7	-28.8	3.7	7.8	8.7	11.8	10.2	7.5
DSA actuelle	-44.7	58.7	73.7	-43.0	17.3	-0.2	19.9	7.3	8.5	8.7
Importations de biens et services (croissance annuelle en pourcentage)										
Précédent DSA	-2.5	2.4	20.3	11.9	3.1	3.0	8.5	6.8	6.7	6.4
DSA actuelle	-2.5	2.4	20.3	7.0	-4.5	15.6	1.5	5.1	7.0	6.5
Investissement (pourcentage du PIB)										
Précédent DSA	15.6	15.9	16.9	17.5	17.8	17.9	18.1	18.2	18.3	18.9
DSA actuelle	15.6	15.9	16.9	17.7	17.9	18.2	18.3	18.4	18.5	19.1
Transferts courants nets (pourcentage du PIB)										
Précédent DSA	20.2	21.8	24.7	19.7	19.0	17.1	16.4	16.2	16.5	15.1
DSA actuelle	20.2	21.8	24.7	24.3	18.5	19.1	16.2	15.6	14.8	14.9

Source : services du FMI

1Couvre la période 2029-42 pour l'AVD actuelle et 2029-41 pour l'AVD précédente.

9. Les outils de réalisme ne font apparaître aucun problème (graphiques 3 et 4).

L'ajustement sur trois ans du solde primaire place les Comores légèrement au-dessus de la moyenne des ajustements observés dans d'autres programmes pour les PFR. La projection de croissance du PIB en 2024 est compatible avec une série de multiplicateurs budgétaires plausibles. En outre, la croissance est largement tributaire de facteurs étrangers à la trajectoire budgétaire, notamment la consommation privée, soutenue par les envois de fonds. La contribution prévue de l'investissement public à moyen terme est moindre que par le passé, car plusieurs grands projets d'infrastructure sont en voie d'achèvement. La contribution attendue des autres facteurs atteste du redressement après les multiples chocs survenus successivement entre 2019 et 2022, et de l'augmentation progressive des activités du secteur privé et des exportations, reflétant l'amélioration du climat des affaires grâce aux réformes menées au titre de la FEC. Le solde indiqué dans la dynamique de la dette publique pour 2023 (tableau 3) tient largement compte du prêt Galawa⁶.

C. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

10. La capacité d'endettement des Comores est jugée moyenne, comme dans l'AVD de 2023 (tableau 6 du texte), avec un indicateur composite égal à 2,84 calculé à partir des projections de l'édition d'avril 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) qui était de 2,7 en 2023. Par conséquent, la présente AVD continue à utiliser les mêmes seuils pour le poids de la dette extérieure et les mêmes repères pour la dette publique totale dans les pays ayant une capacité

⁶ Le prêt pour l'hôtel Galawa est une opération de balance des paiements et n'est donc pas pris en compte par la variable du déficit primaire dans le tableau 3.

d'endettement moyenne (tableau 6 du texte). Les seuils correspondant à un risque élevé sont de 40 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette/PIB, de 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, de 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et de 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Ces seuils sont applicables à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. Pour le ratio VA de la dette publique totale/PIB, la valeur de référence est 55 %.

Tableau 6 du texte. Union des Comores : calcul et contribution des composantes de l'indicateur composite

Final	Classification basée sur le millésime actuel	Classification basée sur le millésime précédent	Classement basé sur les deux millésimes précédents
Moyen	Moyen 2.84	Moyen 2.82	Moyen 2.83

Seuils applicables

Seuils du fardeau de la dette extérieure		Indice de référence de la dette publique totale	
VA de la dette en % de		VA de la dette publique en	
Exportations	180	pourcentage du PIB	55
PIB	40		
Service de la dette en % de			
Exportations	15		
Recettes	18		

Source : cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu.

11. Les tests de résistance normalisés utilisent des paramètres définis par défaut. Outre le test de résistance relatif aux passifs conditionnels qui fait l'hypothèse d'un choc de 13,8 % du PIB (4,5 % du PIB pour les risques associés à d'autres éléments des administrations publiques, valeur par défaut de 2 % pour la dette des entreprises publiques, zéro pour l'exposition aux PPP, dont le poids dans le PIB est négligeable, et 7,3 % du PIB pour les risques associés au secteur financier (voir paragraphe 2)), les Comores remplissent les conditions requises pour le scénario de catastrophe naturelle, puisque le pays est exposé et vulnérable aux chocs provoqués par des catastrophes naturelles (cyclones et éruptions du volcan Karthala par exemple). Le test de résistance sur mesure suppose un choc exceptionnel provoqué par une catastrophe naturelle de 10 % du PIB pour le ratio dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB au cours de la deuxième année de la période de projection. Pour tous les chocs, le coût de financement est fixé aux valeurs par défaut des modèles.

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

12. L'un des quatre indicateurs du poids de la dette extérieure dépasse son seuil et un autre l'atteint avec les hypothèses macroéconomiques de référence qui sous-tendent cette analyse (graphique 2 du texte). Le dépassement n'est que temporaire (en 2026 uniquement) et

relativement négligeable. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette extérieure peuvent être résumés comme suit :

- Le ratio VA de la dette extérieure/PIB reste inférieur à son seuil et devrait diminuer suivant la même trajectoire que celle décrite dans l'AVD de 2023. De même, le ratio VA de la dette/exportations est en dessous du seuil.
- Le ratio service de la dette/exportations franchit son seuil en 2026, tandis que le ratio service de la dette/recettes l'atteint la même année. Après 2026, les indicateurs demeurent au-dessous de leurs seuils respectifs.

13. Les tests de résistance montrent que les chocs sur les exportations et les recettes ont des effets négatifs sur la trajectoire de la dette. Le ratio VA de la dette/exportations est l'indicateur le plus sensible et l'on observerait des dépassements de seuil prolongés dans la plupart des scénarios de chocs.

B. Viabilité de la dette publique totale

14. La dette publique totale devrait culminer d'ici 2027 à 38,6 % du PIB, avant de diminuer progressivement et de rester bien en deçà de son seuil indicatif dans le scénario de référence et les tests de résistance (graphique 2). Dans le scénario de référence actuel, l'accumulation de la dette intérieure continuerait de diminuer grâce à la marge de manœuvre budgétaire dégagée par l'assainissement budgétaire proposé et à la légère amélioration de la situation financière des entreprises publiques permise par l'évolution plus favorable des prix mondiaux des produits de base. Il ressort des tests de résistance que le choc sur les passifs éventuels est celui qui aurait les incidences les plus négatives sur la trajectoire de la dette. Par exemple, le choc des passifs éventuels combinés pourrait faire augmenter le ratio valeur actuelle de la dette/recettes de 61 points de pourcentage d'ici 2026. Les chocs respectivement liés à une dépréciation et aux passifs éventuels combinés sont ceux qui influeraient le plus sur le ratio service de la dette/recettes. Le premier choc est atténué par le taux de change fixe des Comores, tandis que le second choc ferait augmenter le ratio service de la dette/recettes de 0,7 point de pourcentage en moyenne entre 2024 et 2044.

C. Évaluation des risques et vulnérabilités

15. La dette extérieure et la dette globale des Comores sont viables et les signaux mécaniques présentent un risque modéré de surendettement. Les appréciations de la dette publique extérieure et de la dette publique globale sont déterminées par les niveaux et les trajectoires de la dette, ainsi que les dépassements des indicateurs de la dette. Les niveaux et les trajectoires de la dette restent considérés comme viables. Étant donné que le dépassement de l'indicateur de la dette extérieure (service de la dette/exportations) est limité en 2026, que l'autre indicateur (service de la dette/recettes) est à son seuil, en 2026 également, et que les indicateurs du poids de la dette projeté sont plus favorables sur l'horizon de prévision grâce à l'assainissement

budgétaire envisagé, la notation mécanique du risque de surendettement extérieur semble indiquer que le risque est modéré.

16. Toutefois, plusieurs facteurs et considérations propres au pays justifient l'application du jugement en vertu du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu afin de confirmer le risque élevé de surendettement. Comme les Comores sont un pays fragile et vulnérable face au changement climatique, sans accès aux marchés, le scénario macroéconomique de référence est extrêmement incertain. En raison des liquidités très insuffisantes et des capacités limitées de gestion de la dette, les arriérés extérieurs sont récurrents, entraînant le non-respect du critère de réalisation du programme FEC appuyé par le FMI⁷. À moyen terme, la capacité des Comores à préserver la viabilité de la dette dépend de l'aide que les partenaires multilatéraux et bilatéraux continueront de lui apporter sous forme de financement de programmes et de dons, ce qui souligne la fragilité de l'hypothèse de panachage des financements utilisée pour le scénario de référence. Ces considérations, conjuguées à l'étroitesse des bases de recettes et d'exportations, ainsi que les carences du cadre institutionnel sont des facteurs essentiels qui déclenchent l'application du jugement afin de confirmer l'appréciation de risque élevé par l'AVD. Les facteurs d'atténuation sont notamment le programme gouvernemental de réformes économiques appuyé par l'accord au titre de la FEC et les opérations d'appui aux politiques de développement de la Banque mondiale, qui devraient contribuer à mobiliser d'autres dons et financements concessionnels, ainsi que les niveaux durablement élevés des envois de fonds, qui renforcent la viabilité extérieure. Même si les vulnérabilités liées à la dette devraient diminuer à moyen terme, cette appréciation générale est néanmoins subordonnée à : i) un accroissement des ressources intérieures et un rééquilibrage budgétaire progressif, mais durable à moyen terme, ii) l'absence de nouveaux prêts non concessionnels et iii) un renforcement de la surveillance financière des entreprises publiques. Le recours au jugement pour la notation du risque sera examiné dans la prochaine AVD.

17. Les aléas pesant sur le scénario de référence sont orientés à la baisse. La tendance ascendante de l'inflation alimentaire, de même que les pénuries de riz et autres denrées alimentaires essentielles, les pannes d'électricité récurrentes et l'aggravation des pénuries d'eau pourraient accentuer les tensions sociales et compromettre la stabilité macroéconomique. Les chocs liés au climat sont une menace constante pour la croissance et les finances publiques. Les risques extérieurs issus des conflits géopolitiques qui perdurent, sur le continent et ailleurs, sont susceptibles de perturber le commerce, en particulier les importations de pétrole et de produits alimentaires. De plus, une contraction prolongée des principales exportations pourrait peser négativement sur la balance des paiements. Les chances de révision à la hausse du scénario de référence peuvent venir de la participation des Comores au projet REPAIR de la Banque mondiale, qui devrait leur permettre d'être mieux armées face au changement climatique et autres chocs. Il faut ajouter à cela les avantages plus importants et rapides que prévu que l'accession à l'OMC pourrait procurer en termes de commerce et d'investissement et le coup de pouce à la croissance plus vigoureux que prévu que

⁷ Dans le contexte du programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, de la coopération avec la Banque mondiale et de l'appui fourni par cette dernière, les autorités s'emploient à améliorer progressivement les capacités de gestion de la dette.

donneraient les projets d'investissement privés et publics, même si l'effet de ces derniers serait atténué par les retards d'exécution.

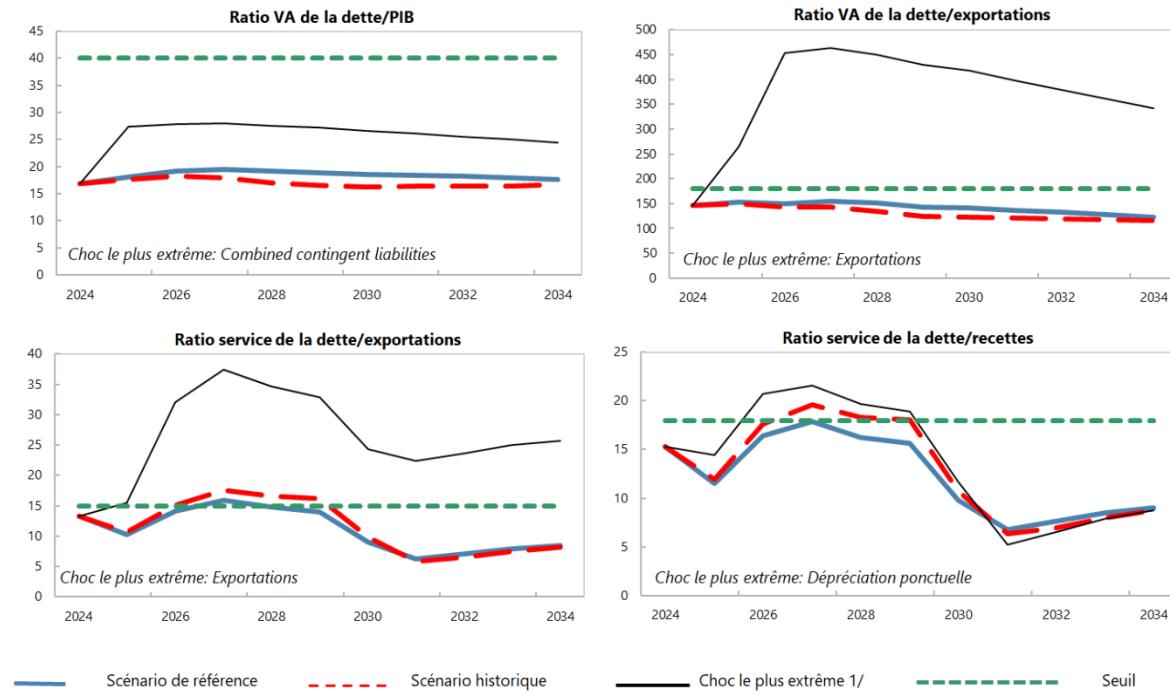
18. L'atténuation des risques pesant sur la dette publique nécessite plusieurs

mesures politiques : réformes au titre du programme soutenu par la FEC qui contribueront à atténuer les risques pour la dette publique en i) accroissant plus rapidement les ressources intérieures et en procédant à un rééquilibrage budgétaire progressif mais durable à moyen terme ii) évitant tout nouveau prêt non concessionnel, iii) renforçant la surveillance financière des entreprises publiques, ce qui devrait réduire l'ampleur d'un choc éventuel sur les passifs conditionnels. Les risques pourraient également être atténués par la mise en œuvre de réformes dans le cadre de l'opération d'appui aux politiques de développement de la Banque mondiale et de la politique de financement durable du développement : i) déclaration obligatoire des résultats financiers des entreprises publiques et audit des états financiers ; et ii) renforcement du cadre réglementaire pour l'émission de garanties publiques et la rétrocession de crédits. D'autres mesures relatives à la diversification de la base d'exportation pourraient contribuer à réduire les vulnérabilités liées à la dette, comme le souligne l'analyse de sensibilité.

Point de vue des autorités

19. Les autorités souscrivent globalement à l'analyse de la viabilité de la dette menée par les services du FMI et réaffirment leur engagement à poursuivre la mise en œuvre rigoureuse du programme appuyé par le FMI. Elles réitèrent que l'assainissement budgétaire, soutenu par des réformes structurelles budgétaires, sera nécessaire pour préserver la viabilité de la dette et ramener progressivement le risque de surendettement à un niveau modéré à moyen terme. Les autorités s'engagent à appliquer une politique d'emprunt prudente et notent que le soutien budgétaire, y compris celui du FMI et de la Banque mondiale, a été essentiel pour limiter les besoins en matière de crédit.

Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024-2034



Personnalisation des paramètres par défaut			Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
Choc d'engagements	Ampleur	Interactions		Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Passifs éventuels combinés	Yes		Part de la dette marginale		
Catastrophes naturelles	No	No	External PPG MLT debt	100%	
Prix des produits de base	n.a.	n.a.	Modalités de la dette marginale		
Financement de marché	n.a.	n.a.	Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.2%	1.2%
			Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
			Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
			Période de grâce moyenne (minimum 1)	4	4

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

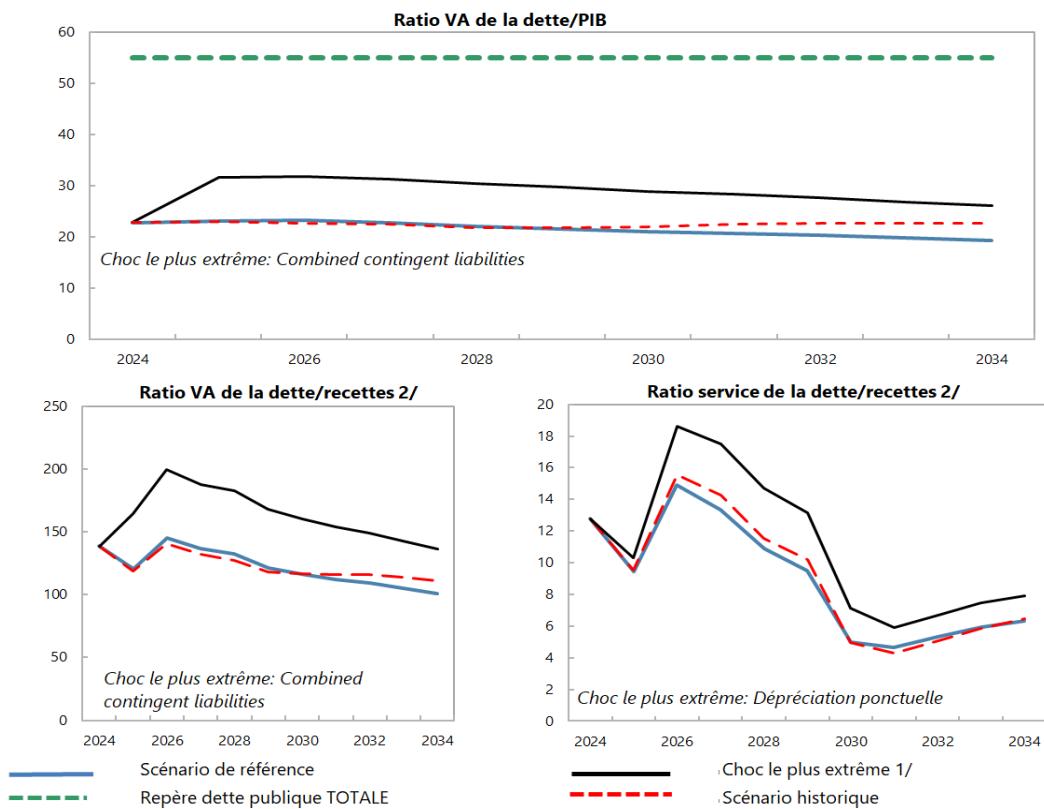
* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2034. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présent (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) sera présent.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024-2034



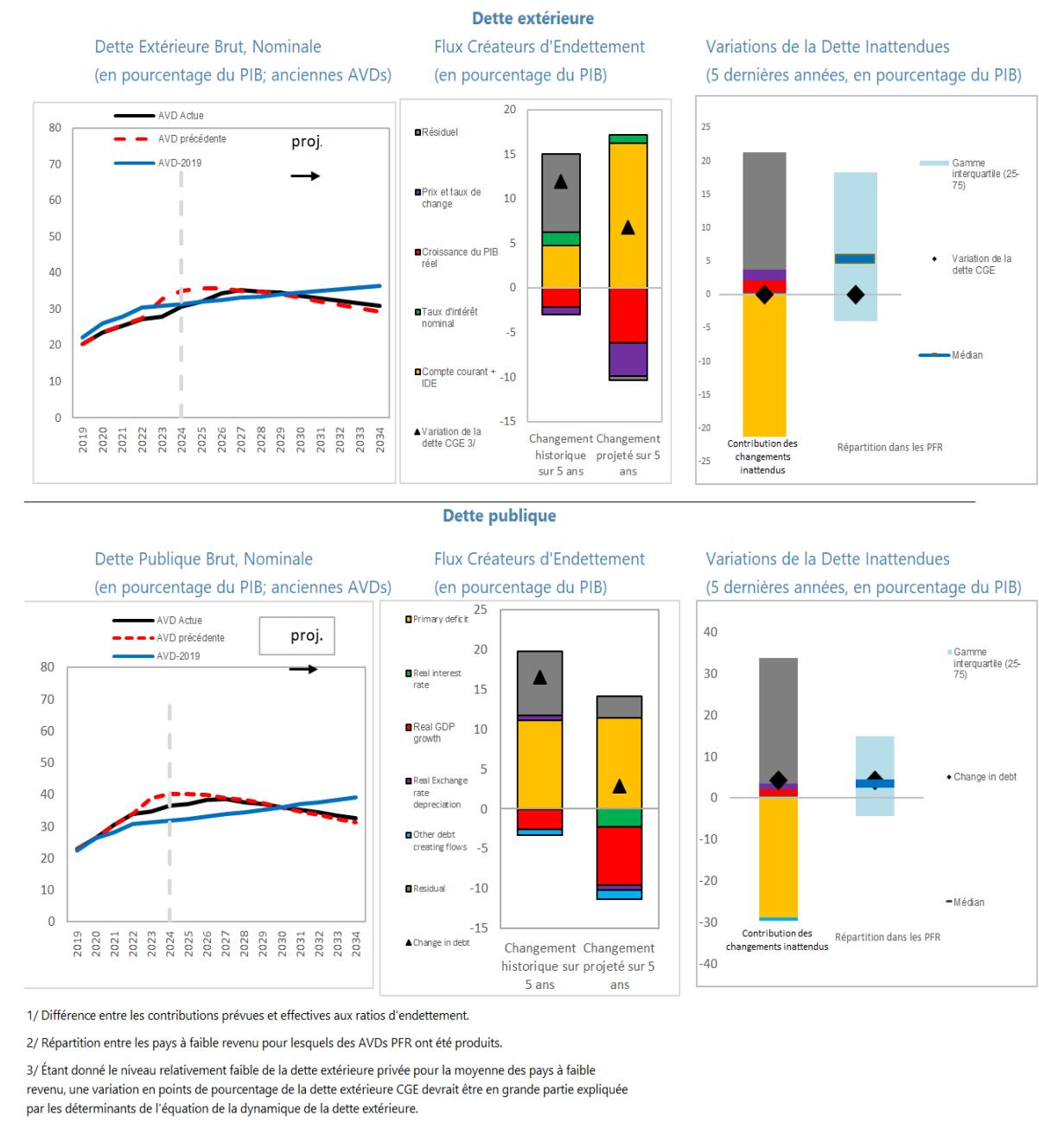
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	107%	107%
Dette intérieure à moyen et long terme	-3%	-3%
Dette intérieure à court terme	-3%	-3%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.2%	1.2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	4	4
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	1	1
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1.1%	1.1%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2034. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) sera présenté.

Graphique 3. Facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence – dette extérieure



Graphique 4. Outils de réalisme

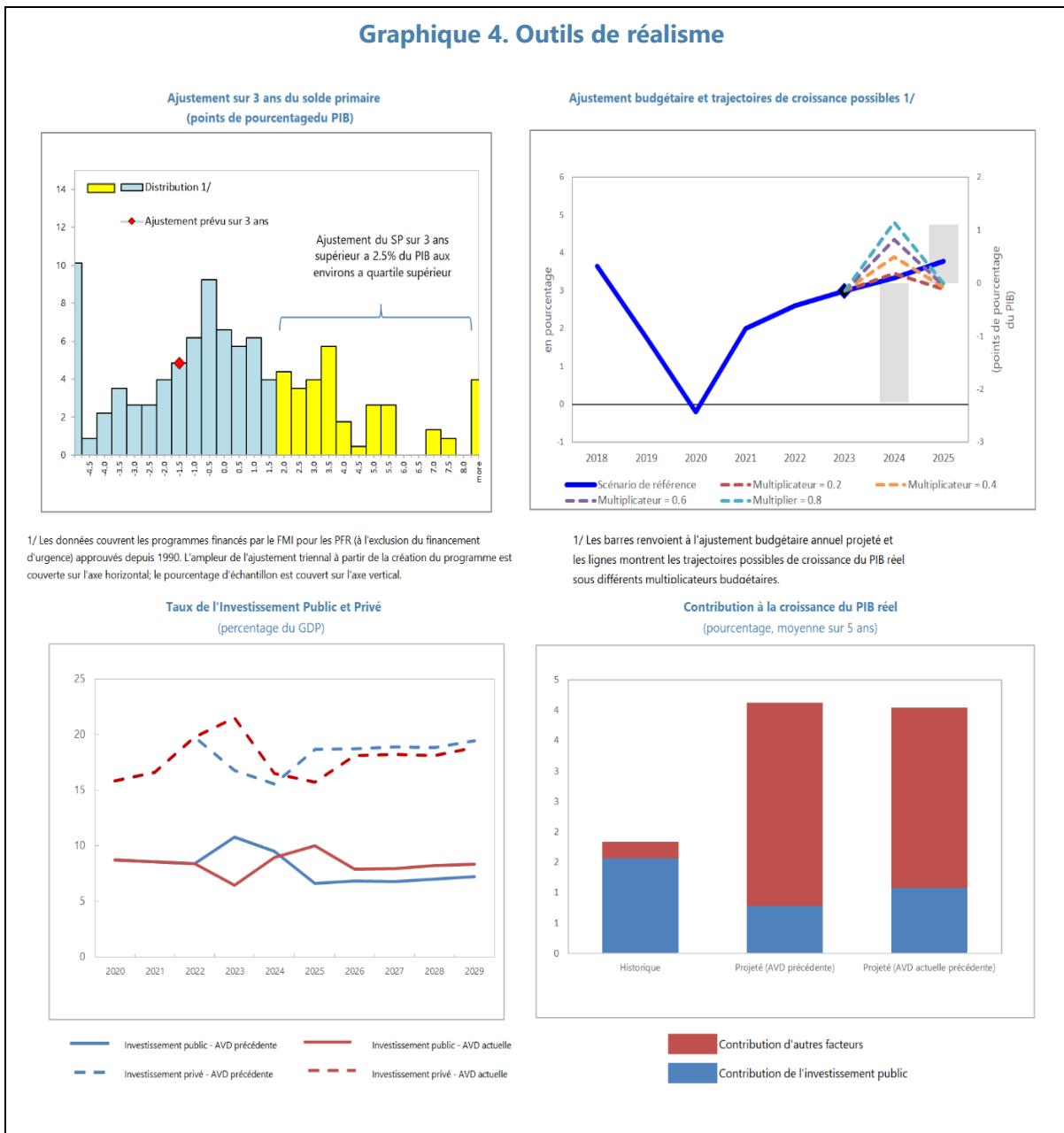


Tableau 1. Union des Comores : décomposition de la dette publique 2021-23¹

	2021	2022	2023	2021	2022	2023
	En millions de dollars			% du PIB		
Total	390.0	417.3	466.3	28.3	34.1	34.8
Créanciers externes	323.7	335.1	374.2	25.4	27.4	27.9
Créanciers multilatéraux ²	123.0	131.4	175.0	9.7	10.7	13.1
FMI	27.6	23.4	26.4	2.2	1.9	2.0
Banque Mondiale	28.4	39.2	59.0	2.2	3.2	4.4
BAD/BAD/IADB	7.1	8.2	23.2	0.6	0.7	1.7
Autres institutions multilatérales	60.0	60.5	66.3	4.7	4.9	4.9
<i>dont : BADEA</i>	28.0	28.0	28.0	2.2	2.3	2.1
<i>dont : TDB</i>	18.3	16.7	17.9	1.4	1.4	1.3
<i>dont : BISD</i>	7.5	6.9	9.5	0.6	0.6	0.7
Créanciers bilatéraux	200.7	203.7	197.8	15.8	16.6	14.8
Club de Paris	2.1	2.5	1.8	0.2	0.2	0.1
<i>dont : France</i>	2.1	2.5	1.8	0.2	0.2	0.1
Pays non membres du club de Paris	198.6	201.2	196.0	15.6	16.4	14.6
<i>dont : Chine</i>	112.1	110.8	106.7	8.8	9.0	8.0
<i>dont : Arabie Saoudite</i>	33.7	38.0	38.0	2.6	3.1	2.8
<i>dont : Inde</i>	27.6	27.6	27.6	2.2	2.3	2.1
<i>dont : Koweit</i>	25.1	24.8	23.8	2.0	2.0	1.8
Obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers commerciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Domestique	66.3	82.2	92.1	2.9	6.7	6.9
Détenue par les résidents, total ³	66.3	82.2	92.1	5.2	6.7	6.9
Dette des entreprises publiques ⁴	23.0	23.0	23.0	N.A.	1.9	1.7
Postes pour mémoire :						
Dette garantie ⁵	N.A.	N.A.	N.A.	0.0	0.0	0.0
<i>dont : lié</i>	N.A.	N.A.	N.A.	0.0	0.0	0.0
<i>dont : non lié</i>	N.A.	N.A.	N.A.	0.0	0.0	0.0
Passifs conditionnels ⁶	159.1	153.1	167.6	12.5	12.5	12.5
<i>dont : garanties publiques</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont : autres passifs conditionnels explicites</i>	159.1	153.1	167.6	12.5	12.5	12.5
Arriérés domestiques	N.A.	N.A.	60.1	0.0	0.0	4.5
Arriérés extérieurs	6.0	7.2	7.2	N.A.	0.6	0.5
PIB nominal	1273	1225	1340			

Source : autorités nationales : estimations et projections des services du FMI

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

2/ Les « créanciers multilatéraux » sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

3/ Comprendent les rétrocessions par la banque centrale en lien avec l'allocation de DTS.

4/ La dette des entreprises publiques aux Comores est une dette de garantie.

5/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou une source de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas à ses obligations de paiement, de s'appuyer sur l'actif ou la source de revenus pour garantir le remboursement de la dette.

6/ Tel que défini dans le test de résistance personnalisé du passif éventuel des trois dernières AVD publiées.

7/ Comprend d'autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (p. ex., lignes de crédit) et d'autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (p. ex., réclamations juridiques potentielles, paiements résultant d'accords de PPP).

Tableau 2. Union des Comores : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021-2044

	Effectif										Projections		Moyenne 6/		Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based			
	2021			2024			2027			2034		Scénario historique		Projections					
	2022	2023	2025	2026	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037					
Dette du secteur public 1/	30.6	34.1	34.8	36.5	37.2	38.4	38.6	37.6	37.1	32.6	17.2	22.9	36.1						
dont : libellée en devises	25.4	27.4	27.9	30.6	32.1	34.5	35.3	34.7	34.5	31.0	17.2	19.7	33.0						
Variation de la dette du secteur public	4.3	3.4	0.7	1.7	0.6	1.3	0.1	-1.0	-0.5	-0.8	-6.9								
Flux générateurs d'endettement identifiés	1.7	4.9	-1.5	1.3	0.1	0.4	-0.7	-0.3	-0.8	-0.7	-1.4	0.9	-0.4						
Déficit primaire	2.5	4.0	1.0	3.2	2.1	2.6	1.7	1.8	1.0	0.9	-0.7	1.3	1.5						
Recettes et dons	17.1	14.3	16.5	16.4	19.2	15.9	16.7	16.7	17.7	19.1	22.0	16.8	17.8						
dont : dons	6.7	4.5	9.5	6.3	8.7	5.0	5.4	5.1	5.9	5.7	5.5								
Dépenses primaires (hors intérêts)	19.6	18.2	17.4	19.6	21.3	18.6	18.4	18.5	18.8	20.0	21.3	18.1	19.3						
Dynamique automatique de la dette	-0.7	1.4	-2.3	-1.7	-1.7	-1.9	-2.1	-2.1	-1.8	-1.6	-0.8								
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.7	-0.7	-1.2	-1.7	-1.9	-2.1	-2.1	-1.8	-1.6	-1.6	-0.8								
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.2	0.1	-0.2	-0.6	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	0.1								
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.5	-0.8	-1.0	-1.1	-1.3	-1.5	-1.6	-1.6	-1.4	-1.2	-0.9								
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.0	2.1	-1.1								
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.1	-0.4	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1						
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0								
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	-0.1	-0.4	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0								
Allégement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0								
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0								
Résiduel	2.6	-1.5	2.2	0.4	0.6	0.9	0.9	-0.7	0.3	-0.1	-5.5	1.5	0.2						
Indicateurs de viabilité																			
VA de la dette du secteur public 2/	21.2	22.7	23.1	23.1	22.8	22.0	21.5	19.2	9.5								
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	129.0	138.7	120.3	145.3	136.6	132.1	121.4	100.5	43.1								
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	4.8	11.1	9.6	12.8	9.5	14.9	13.3	10.9	9.5	6.3	3.9								
Besoin de financement brut 4/	3.2	5.1	2.5	5.1	3.6	4.7	3.6	3.6	2.7	2.1	0.2								
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																			
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.0	2.6	3.0	3.3	3.8	4.3	4.5	4.3	3.8	3.8	3.9								
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.2	2.3	1.1	0.8	0.8	0.6	0.5	0.4	0.6	0.7	0.9	0.9	0.6						
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	4.2	-2.4	-0.8	-3.1	0.0	-0.1	-0.3	-0.2	-0.3	-2.0	11.9	0.9	-1.1						
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	0.0	8.4	-4.2	1.5	...						
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-1.2	5.3	2.9	4.9	1.7	1.9	2.0	1.9	2.0	2.0	2.0	1.6	2.2						
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	9.9	-4.8	-1.5	16.2	12.9	-9.2	3.4	5.1	5.3	5.7	0.5	4.7	5.4						
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-1.7	0.5	0.3	1.5	1.5	1.4	1.5	2.8	1.5	1.7	6.2	-0.3	1.7						
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0								

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public : Administration centrale, dette garantie par l'Etat. Définition de dette extérieure/intérieure est Residency-based

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'amplitude des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (c) (excluant primaire), qui stabilisera le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.



Tableau 3. Union des Comores : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021-2044

	Effectif			Projections								Moyenne 8/		Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2044	Scénario historique	Projections		
	25.4	27.4	27.9	30.6	32.1	34.5	35.3	34.7	34.5	31.0	17.2	19.7	33.0		
Dette extérieure (nominale) 1/ dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	25.4	27.4	27.9	30.6	32.1	34.5	35.3	34.7	34.5	31.0	17.2	19.7	33.0		
Variation de la dette extérieure	2.0	1.9	0.6	2.7	1.5	2.4	0.8	-0.6	-0.2	-0.6	-7.7				
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-1.0	1.1	-0.8	2.2	2.4	2.3	2.2	1.9	1.8	1.1	1.6	1.3	1.7		
Déficit extérieur courant hors intérêts	0.1	-0.2	1.7	3.3	3.9	4.0	4.1	3.8	3.4	2.7	2.9	2.0	3.3		
Déficit de la balance des biens et services	22.6	25.7	26.8	22.1	23.4	20.8	20.1	19.0	18.6	17.7	18.2	20.1	19.4		
Exportations	10.1	13.6	11.1	11.5	11.8	12.8	12.6	12.7	13.2	14.3	16.2				
Importations	32.8	39.3	37.9	33.6	35.1	33.5	32.7	31.7	31.8	32.0	34.4				
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-21.8	-24.7	-24.3	-18.5	-19.1	-16.2	-15.6	-14.8	-14.8	-15.0	-14.5	-17.5	-15.8		
dont : officiels	-1.8	-3.2	-4.8	-1.6	-3.0	-1.2	-1.3	-1.2	-1.9	-1.7	-1.0				
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0.8	-1.2	-0.8	-0.3	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	0.0	-0.9	-0.7	-0.3	-0.4	-0.6
IDE nets (négatifs = entrées)	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6				
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.8	1.6	-2.1	-0.7	-0.9	-1.1	-1.3	-1.3	-1.1	-0.9	-0.7				
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.6	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2				
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.4	-0.7	-0.7	-0.9	-1.1	-1.3	-1.5	-1.4	-1.3	-1.1	-0.9				
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.6	1.7	-1.6				
Résiduel 3/	3.0	0.8	1.3	0.5	-0.9	0.1	-1.4	-2.5	-2.0	-1.7	-9.3	0.4	-1.5		
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Indicateurs de viabilité															
VA de la dette extérieure CGE/PIB	14.4	16.8	18.0	19.2	19.5	19.2	18.9	17.6	9.5				
VA de la dette extérieure CGE/exportations	129.5	146.1	153.4	150.2	155.2	150.6	143.7	123.5	58.6				
Ratio service de la dette CGE/exportations	7.3	9.6	11.5	13.3	10.3	14.1	16.0	14.8	14.0	8.5	5.9				
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.1	13.4	18.3	15.3	11.5	16.4	17.8	16.3	15.6	9.0	5.8				
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	6.1	9.9	34.5	63.8	69.3	86.1	96.2	93.8	91.8	85.5	148.6				
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.0	2.6	3.0	3.3	3.8	4.3	4.5	4.3	3.8	3.8	2.3	3.9			
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2.5	-6.2	6.3	5.5	2.0	2.1	1.6	1.5	2.0	2.0	2.0	-0.2	2.2		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.2	2.3	1.1	0.8	0.8	0.6	0.5	0.4	0.6	0.7	0.9	0.9	0.6		
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	87.2	29.1	-10.8	13.2	8.0	15.5	4.5	7.2	9.6	7.7	6.0	9.5	8.7		
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	21.4	15.5	5.6	-3.3	10.6	1.6	3.5	2.7	6.0	5.7	5.8	5.0	4.7		
Élément des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	27.5	24.8	45.9	45.1	45.4	47.8	49.9	45.0		
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	10.4	9.7	7.0	10.1	10.5	11.0	11.2	11.5	11.8	13.4	16.5	9.9	11.8		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	85.9	55.4	127.4	124.5	166.5	170.1	172.0	152.7	181.6	204.5	...				
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	8.1	10.3	7.7	7.6	6.6	7.5	6.8	7.4		
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	62.9	68.2	70.4	74.4	79.3	80.9	86.3	79.5		
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1,273	1,225	1,340				
Croissance du PIB nominal en dollars	4.5	-3.8	9.5	9.0	5.8	6.5	6.1	5.9	5.9	5.8	5.9	2.1	6.2		
Pour mémoire :															
VA de la dette extérieure 7/	14.4	16.8	18.0	19.2	19.5	19.2	18.9	17.6	9.5				
En pourcentage des exportations	129.5	146.1	153.4	150.2	155.2	150.6	143.7	123.5	58.6				
Ratio service de la dette/exportations	7.3	9.6	11.5	13.3	10.3	14.1	16.0	14.8	14.0	8.5	5.9				
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)			192.6	246.1	279.1	315.8	341.0	354.6	370.8	460.1	436.9				
(VAT - VAT-1/PIB-1 en pourcentage)			4.0	2.3	2.4	1.5	0.8	0.9	0.7	-4.8					
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-1.9	-2.1	1.1	0.6	2.4	1.7	3.3	4.4	3.6	3.3	10.6				

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g + p(1 + g) + \alpha(1 + r)) / (1 + g + p + g)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU, α = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Induit le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don induit les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

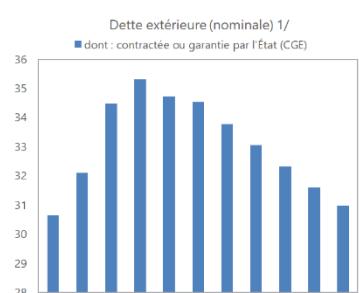
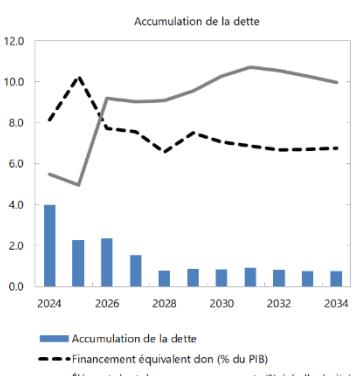


Tableau 4. Union des Comores : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2024-2034

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	18	19	20	19	19	19	18	18	18	18
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2/	17	18	18	18	17	16	16	16	16	16	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	19	21	21	21	21	20	20	20	20	19
B2. Solde primaire	17	20	22	22	22	22	21	21	21	20	20
B3. Exportations	17	21	27	27	27	27	26	25	25	24	23
B4. Autres flux 3/	17	22	26	26	26	25	25	24	23	23	22
B5. Dépréciation	17	23	19	19	19	19	18	19	19	19	19
B6. Combinaison de B1-B5	17	25	26	27	26	26	25	25	24	23	23
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	27	28	28	28	27	27	26	26	25	24
C2. Catastrophes naturelles	17	25	26	26	26	26	25	25	25	24	24
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	146	153	150	155	151	144	141	137	132	128	123
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2/	146	149	142	142	134	125	123	121	119	117	117
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	146	153	150	155	151	144	141	137	132	128	123
B2. Solde primaire	146	167	175	179	174	166	162	157	151	146	140
B3. Exportations	146	264	453	463	450	429	417	398	379	360	342
B4. Autres flux 3/	146	190	203	208	202	193	187	178	170	161	153
B5. Dépréciation	146	153	117	122	118	113	110	109	108	106	104
B6. Combinaison de B1-B5	146	234	183	269	261	249	241	231	221	211	202
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	146	233	218	223	216	206	201	193	186	178	171
C2. Catastrophes naturelles	146	218	207	213	208	199	194	188	182	176	170
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	13	10	14	16	15	14	9	6	7	8	8
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2/	13	11	15	18	17	16	10	6	6	7	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	10	14	16	15	14	9	6	7	8	8
B2. Solde primaire	13	10	14	16	15	14	10	8	9	9	10
B3. Exportations	13	15	32	37	35	33	24	22	24	25	26
B4. Autres flux 3/	13	10	15	17	16	15	12	10	11	11	12
B5. Dépréciation	13	10	14	15	14	13	9	4	5	6	7
B6. Combinaison de B1-B5	13	12	21	24	22	21	17	12	13	14	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	10	15	17	16	15	14	11	12	12	12
C2. Catastrophes naturelles	13	11	16	17	16	15	13	10	11	12	12
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	15	11	16	18	16	16	10	7	8	8	9
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2/	15	12	18	20	18	18	11	6	7	8	9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	15	12	18	20	18	17	11	7	8	9	10
B2. Solde primaire	15	11	17	18	17	16	11	9	9	10	11
B3. Exportations	15	12	18	20	18	17	12	11	12	13	13
B4. Autres flux 3/	15	11	17	19	17	17	13	11	11	12	12
B5. Dépréciation	15	14	21	22	20	19	12	5	7	8	9
B6. Combinaison de B1-B5	15	12	19	21	19	18	14	10	11	12	12
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	15	11	18	19	18	17	16	12	12	13	13
C2. Catastrophes naturelles	15	12	18	19	17	17	14	11	11	12	13
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 5. Union des Comores : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024-2034

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	23	23	23	23	22	22	21	21	20	20	19
A. Scénarios de recharge											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2/	23	23	23	22	22	22	22	22	23	23	23
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	23	24	26	27	27	27	27	27	27	27	28
B2. Solde primaire	23	25	26	26	25	24	24	23	23	22	22
B3. Exportations	23	26	30	30	29	28	27	27	26	25	24
B4. Autres flux 3/	23	27	30	29	29	28	27	26	25	24	23
B5. Dépréciation	23	27	25	23	21	19	18	17	16	15	14
B6. Combinaison de B1-B5	23	24	24	23	22	21	21	20	20	19	19
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	23	32	32	31	30	30	29	28	28	27	26
C2. Catastrophes naturelles	23	30	30	30	29	28	28	27	27	26	25
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	139	120	145	137	132	121	116	112	109	105	101
A. Scénarios de recharge											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2/	139	119	140	132	127	118	117	116	116	114	111
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	139	125	161	155	154	146	144	143	144	142	140
B2. Solde primaire	139	128	164	154	150	138	132	127	123	118	113
B3. Exportations	139	134	189	178	173	159	152	144	139	131	124
B4. Autres flux 3/	139	143	188	177	172	158	150	143	137	130	123
B5. Dépréciation	139	145	160	142	130	113	103	96	89	81	73
B6. Combinaison de B1-B5	139	125	153	136	133	122	117	113	110	105	101
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	139	165	200	187	182	168	160	154	149	142	136
C2. Catastrophes naturelles	139	154	187	176	172	159	152	147	143	138	133
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	13	9	15	13	11	10	5	5	5	6	6
A. Scénarios de recharge											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2/	13	10	16	14	12	10	5	4	5	6	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	10	16	14	11	10	5	5	6	7	8
B2. Solde primaire	13	9	14	13	11	10	6	6	6	7	7
B3. Exportations	13	9	15	14	12	10	6	8	8	8	9
B4. Autres flux 3/	13	9	15	14	12	10	7	7	8	8	9
B5. Dépréciation	13	10	19	17	15	13	7	6	7	7	8
B6. Combinaison de B1-B5	13	9	15	13	11	10	5	5	5	6	6
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	9	10	15	12	10	9	8	8	9	9
C2. Catastrophes naturelles	13	10	12	14	12	10	8	7	8	8	9
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Déclaration de M. Adriano Ubisse et M^{me} Gonaya Basuthi sur l'Union des Comores
Réunion du conseil d'administration
du 13 décembre 2024

L'Union des Comores continue d'évoluer dans un paysage économique complexe marqué par des difficultés persistantes, des faiblesses structurelles et une vulnérabilité extrême au changement climatique, autant d'obstacles majeurs qui fragilisent davantage l'économie du pays. Rien que cette année, sur fond de transition politique postélectorale, les autorités ont dû faire face à une épidémie de choléra, à des pluies torrentielles et à des inondations, alors même qu'elles s'efforçaient de lever les effets persistants de la pandémie et des conflits géopolitiques. En outre, les capacités institutionnelles restent faibles, et les efforts de diversification n'ont pas encore porté leurs fruits. Néanmoins, les autorités poursuivent résolument leur programme de réforme au titre de l'accord de la facilité élargie de crédit du Fonds, afin d'assurer une croissance durable et de meilleures conditions de vie pour la population des Comores.

Introduction

1. Les autorités comoriennes, que nous représentons, se félicitent des échanges constructifs qu'elles ont eus récemment avec les services du FMI lors de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation des services du FMI et aux priorités d'action définies.
2. Malgré les importants obstacles au développement auxquels se heurtent les Comores, les autorités continuent de persévéérer dans la mise en œuvre des réformes prévues dans le cadre de l'accord au titre de la FEC afin de réaliser leurs ambitions en matière de transformation structurelle et de croissance durable. Si la croissance reste relativement stable, des risques de ralentissement persistent, en raison de l'incertitude extérieure élevée et de l'étroitesse de la base économique du pays, qui dépend des importations, des envois de fonds et de l'aide étrangère. Néanmoins, les autorités restent déterminées à mettre en œuvre les réformes prévues dans le cadre du programme soutenu par la FEC, et elles se sont efforcées d'en assurer la continuité dans le contexte de la transition postélectorale, notamment en appliquant des mesures correctives pour les objectifs non atteints. Elles ont poursuivi avec résolution leur démarche d'assainissement des finances publiques afin de maintenir la dette à un niveau viable, et elles continuent de surveiller l'évolution des prix pour maîtriser l'inflation. Dans ce contexte, les résultats qu'elles ont obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont restés globalement satisfaisants. Elles concentrent désormais leurs efforts sur les principaux repères structurels non encore atteints afin de favoriser une reprise soutenue et inclusive.

Exécution du programme

3. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit sont restés globalement satisfaisants. Les autorités ont atteint trois des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) fixés pour fin juin 2024 ainsi que tous les objectifs indicatifs. Compte tenu des contraintes de liquidité et des difficultés persistantes de gestion de la dette, elles n'ont pas atteint les CRQ relatifs au plancher des recettes fiscales

et au plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs. Des mesures correctives ont été prises et tous les arriérés extérieurs ont été apurés, à l'exception de ceux envers la BADEA et Exim Bank India, qui sont en cours de négociation et pour lesquels des avancées notables ont été réalisées en vue d'une résolution.

4. Les autorités comoriennes continuent de mettre en œuvre des réformes structurelles, avec des résultats globalement satisfaisants. Elles ont atteint six des neuf repères structurels (RS) prévus entre juin et octobre 2024. En raison de contraintes de personnel au sein de la direction de la surveillance bancaire de la Banque centrale des Comores (BCC), le RS relatif aux inspections sur place des institutions financières, destinées à évaluer la qualité des portefeuilles de crédit, a été atteint avec un léger retard. Cela étant, les rapports devraient être achevés d'ici à la fin décembre. Les autorités demandent la reformulation du RS relatif à l'octroi d'un agrément bancaire pour la banque postale (BPC) et du RS relatif à la communication quotidienne d'un état des comptes publics détenus à la BCC. Elles proposent également de reporter les délais pour trois RS : promulgation des statuts modifiés de la BCC (de septembre 2024 à avril 2025), approbation par la BCC de plans de recapitalisation à échéance pour les institutions de dépôt qui ne respectent pas les exigences de fonds propres (de décembre 2024 à mars 2025), et soumission de rapports mensuels sur la dette extérieure produits par le logiciel de gestion de la dette CSDRMS (de la fin de chaque mois au 15 du mois suivant).
5. À titre de mesure préalable pour la troisième revue de l'accord FEC, les autorités ont soumis au Parlement un projet de loi de finances pour 2025, qui est conforme aux paramètres du programme et fixe les principales dépenses obligatoires prioritaires (salaire, cotisations sociales et remboursement de la dette). Elles ont mis en œuvre une autre mesure préalable en nommant le directeur général de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). **Compte tenu de ces éléments, elles sollicitent l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et l'approbation de la modification du critère de réalisation quantitatif (CRQ) relatif aux recettes fiscales fixé à fin décembre eu égard à l'activité économique plus faible que prévu cette année, la modification des CRQ de 2025 sur le solde intérieur primaire et la modification correspondante du protocole d'accord technique (PAT), ainsi qu'une dérogation sur critère non atteint en ce qui concerne le CRQ sur les recettes fiscales et le CRQ continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs.**

Évolution économique récente et perspectives

6. On s'attend à une légère reprise de l'activité économique, qui, d'après les estimations, devrait passer de 3 % en 2023 à 3,3 % en 2024 (contre 3,5 % prévus). Si la croissance témoigne de la poursuite de la mise en œuvre de réformes et de politiques macroéconomiques saines, la révision à la baisse des projections s'explique par la décélération de la croissance du crédit, des importations et des principales exportations, ainsi que par les retards enregistrés dans l'exécution de projets d'investissements publics. L'amélioration des termes de l'échange et des perspectives d'investissement liée à l'adhésion récente des Comores à l'Organisation mondiale du commerce devrait doper davantage la croissance. Par conséquent, le PIB réel devrait dépasser 4 % en moyenne à moyen terme. Toutefois, les perspectives favorables sont exposées à des risques baissiers, liés notamment à une élévation des prix des denrées alimentaires, à des pénuries de riz et d'autres produits de première nécessité, à des coupures d'électricité récurrentes et à une aggravation des pénuries d'eau. En outre, des risques extérieurs persistent, en raison des conflits géopolitiques qui sévissent et de leurs possibles effets sur les échanges, en

particulier en ce qui concerne les importations de pétrole et de denrées alimentaires. D'autres risques sont liés aux éventuels retards dans l'exécution des projets du fait d'un durcissement des conditions de financement.

7. Après avoir enregistré des taux élevés à deux chiffres en 2022, suivis d'une forte décélération en 2023, l'inflation a de nouveau augmenté en 2024, en raison d'une hausse persistante des prix des denrées alimentaires, justifiant des révisions à la hausse des prévisions en la matière. Elle devrait ainsi atteindre 3,5 % à la fin du mois de décembre 2024, contre un taux négatif de 0,9 % en 2023, avant de décélérer et de se stabiliser autour de 2 % à moyen terme.
8. Dans le même temps, le déficit courant est estimé à environ 3,5 % du PIB, soit plus que le déficit estimé pour 2023 (2,0 %) et que le PIB prévu lors de la deuxième revue (3,3 %). Cette revue à la hausse s'explique principalement par la diminution des transferts courants, compte tenu de la baisse attendue des budgets d'aide en 2024.

Politique budgétaire et gestion de la dette

9. Les autorités que nous représentons restent déterminées à maintenir une trajectoire de rééquilibrage budgétaire visant à préserver la viabilité de la dette et à réduire progressivement les besoins de financement. Elles considèrent la mobilisation des ressources intérieures comme l'un des piliers de leur stratégie d'assainissement et entendent poursuivre l'accroissement des recettes fiscales. À cet égard, elles envisagent des réformes visant à renforcer l'efficience de la perception de l'impôt, rationaliser les exonérations fiscales et améliorer l'administration des recettes. Sur le plan des dépenses, elles prévoient de prendre des mesures ciblées, dont une réforme de la masse salariale et l'amélioration de la gestion de la fonction publique, tout en préservant les dépenses sociales essentielles et les investissements prioritaires.
10. Les autorités accordent également une grande importance à l'amélioration de la gestion des finances publiques. Elles poursuivront donc les réformes destinées à accroître l'efficience et la transparence des finances publiques et à améliorer la gestion de trésorerie afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources. À cet égard, elles ont publié le budget 2024 et la loi de finances modifiée approuvée par le Parlement, deux étapes essentielles pour améliorer la transparence budgétaire. Elles ont achevé l'audit des arriérés intérieurs, y compris les arriérés croisés avec les entreprises publiques, et elles ont promulgué en mai 2024 le décret présidentiel relatif aux règles de gestion budgétaire et comptable. À l'avenir, elles entendent améliorer le compte unique du Trésor (CUT) en étendant son périmètre à toutes les transactions relatives aux entités extrabudgétaires, d'organismes administratifs publics et de projets financés par des partenaires extérieurs, et en rendant opérationnel le Comité de trésorerie, qui sera chargé d'élaborer le plan de trésorerie de l'État et d'assurer le suivi étroit de son exécution.
11. La dette publique des Comores reste viable, malgré un risque élevé de surendettement. Pour veiller à ce que les emprunts extérieurs ne compromettent pas la viabilité de la dette, les autorités privilieront le recours aux emprunts concessionnels et aux dons, et elles consulteront les services du FMI si elles envisagent de contracter un nouvel emprunt extérieur. Elles agiront ainsi dans le droit fil de leur engagement de ramener le risque de surendettement à un niveau modéré.

Politiques et réformes au sein des secteurs monétaire et financier

12. Les autorités des Comores restent déterminées à mettre en œuvre des politiques monétaires destinées à préserver la parité de la monnaie et à maintenir la stabilité. Ainsi, la BCC continue de suivre de près l'évolution de l'inflation et se tient prête à adapter sa politique monétaire si nécessaire. Si elle a maintenu son taux limite de soumission pour les appels d'offres négatifs à 3 % depuis juillet 2023 et le taux des réserves obligatoires à 12,5 % depuis octobre 2023, elle a relevé le plafond d'absorption de liquidité de 10 à 15 milliards de KMF en octobre 2024. Les autorités restent résolues à poursuivre leurs efforts d'amélioration des instruments de politique monétaire et à accroître la résilience de l'économie comorienne face aux chocs exogènes. Aussi la BCC a-t-elle sollicité une assistance technique de la BCEAO pour mettre en œuvre le cadre de politique monétaire récemment établi avec l'appui du FMI. Grâce à l'assistance technique apportée par le Fonds et d'autres partenaires, les autorités vont poursuivre leur démarche de mise en place du dispositif de garanties, du marché interbancaire, de la facilité de prêt marginal et du cadre de fourniture de liquidités d'urgence.

13. Elles attachent une grande importance à la stabilité du secteur financier et considèrent qu'il est essentiel d'améliorer les cadres de surveillance, de réglementation et de résolution. Elles continuent de s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier, notamment aux niveaux élevés de prêts non productifs, qui diminuent progressivement. Elles préparent des plans de recapitalisation estimant les coûts budgétaires potentiels liés à la recapitalisation de l'une des deux banques, et le redressement ou la reprise de l'autre. Elles vont également poursuivre la restructuration en cours de la Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF) et veiller à ce que la nouvelle *Banque postale des Comores* soit assortie de cadres solides de gouvernance et de gestion des risques, afin de promouvoir l'inclusion financière tout en limitant les passifs conditionnels budgétaires, conformément aux objectifs fixés.

Réformes structurelles et réforme de la gouvernance

14. Les autorités attachent une importance prioritaire à l'avancement des réformes de gouvernance et de lutte contre la corruption, qu'elles jugent indispensables au renforcement de l'intégrité institutionnelle et de la transparence dans le secteur public et au développement d'un environnement plus propice aux affaires. Dans cet esprit, elles continuent de travailler avec l'UE pour renforcer l'intégrité et l'efficacité du système judiciaire. Elles ont mené à bien la publication de tous les contrats de marchés publics, y compris les informations sur la propriété effective, et publient régulièrement depuis le 1^{er} mai 2024 des informations complètes. En outre, la récente création de la Chambre anticorruption constitue une étape importante dans la lutte contre la corruption et jouera un rôle crucial dans l'application de la loi anticorruption et la formulation d'un programme plus large de lutte contre la corruption, dans le cadre duquel les hauts responsables publics devront déclarer leur patrimoine. Les autorités sont résolues à mettre en œuvre une stratégie globale permettant à la Chambre anticorruption de s'acquitter de son mandat, mais pour la rendre pleinement opérationnelle, il leur faudra obtenir une aide supplémentaire de la part des partenaires au développement sous forme d'appui financier et de développement des capacités. Elles se sont également engagées à mettre à niveau les capacités dans la fonction publique en accélérant l'amélioration du système d'information de gestion du personnel de l'État.

15. Par ailleurs, elles continuent d'accorder la priorité au renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et prévoient d'adopter une nouvelle loi de LBC/FT transposant les normes internationales. Elles tiendront compte des recommandations de la récente évaluation du Groupe

intergouvernemental d'action contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA) dans le cadre de l'élaboration des mesures d'adoption et d'amélioration des cadres de gestion des risques qui est en cours actuellement. En outre, conformément aux recommandations issues de la mission d'évaluation des sauvegardes menée par le FMI en 2023, elles continuent de mettre en œuvre des mesures destinées à renforcer l'autonomie de la BCC.

16. Dans le même temps, les Comores sont confrontées à d'importantes difficultés causées par des événements météorologiques extrêmes liés au changement climatique, notamment des cyclones, des pluies torrentielles et des inondations dont les effets délétères sur les infrastructures et les moyens d'existence exacerber les vulnérabilités du pays. Dans ce contexte, les autorités continuent de privilégier l'adaptation au changement climatique ainsi que le renforcement de la résilience.
17. Conscientes qu'il est important de disposer de données fiables, elles ont réaffirmé leur attachement au succès du projet d'appui aux capacités statistiques mené en collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres partenaires, en particulier en ce qui concerne les données sur les prix et les comptes nationaux.

Conclusion

18. Les autorités comoriennes réaffirment leur forte détermination à mener les réformes structurelles nécessaires pour parvenir à la stabilité macroéconomique et atteindre les objectifs de développement au titre du programme soutenu par la FEC. Elles attachent une très grande importance à l'assistance technique approfondie et au soutien que le FMI leur apporte dans le cadre du programme. L'aide du FMI, ainsi que celle fournie par d'autres partenaires de développement, demeure indispensable à la mise en œuvre réussie du programme de réformes économiques et structurelles des Comores.